

MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE
Conférence Permanente du Développement Territorial

RAPPORT FINAL
DE LA SUBVENTION 2004-2005
Septembre 2005

THÈME 4
Gestion territoriale de l'environnement

**Université Libre de
Bruxelles**
GUIDE

**Université
de Liège**
LEPUR
(Ulg-FUSAGx)

Pilote

GUIDE : M-F. GODART

Chefs de service

GUIDE : C. BILLEN, M-F. GODART

LEPUR-FUSAGx : C. FELTZ

Chargés de recherche

GUIDE : L. BELLEFONTAINE, N. FEREMANS, C. NEURAY, S. QUERIAT avec la collaboration de M. DECREMPS

LEPUR-ULg : O. GUILLITTE, E. MELIN, C. VAN DER KAA

LEPUR-FUSAGx : C. DELAUNOY, A. DOGUET, E. DROEVEN, M. KUMMERT

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE

VOLET I : PAYSAGES

Chapitre I : OBJECTIFS	1
Chapitre II : MÉTHODE DE TRAVAIL.....	3
Chapitre III : RÉSULTATS.....	8
1. IDENTIFICATION DES PAYSAGES	8
2. APPRÉCIATION DE LA VALEUR DES PAYSAGES.....	11
2.1 <i>Position de recherche.....</i>	11
2.1.1 Construire le concept de <i>paysage patrimonial</i>	11
2.1.2 Trois approches pour l'appréciation de la valeur des paysages.....	14
2.2 <i>Identification des paysages dont la valeur est liée à une fonction de témoin.....</i>	16
2.2.1 Cheminement de la recherche.....	17
2.2.2 Exposé de la méthode.....	18
2.2.2.1 Descriptions thématiques pour la compréhension fine des morphologies paysagères.....	20
2.2.2.2 Subdivision du territoire paysager en aires paysagères.....	23
2.2.2.3 Proposition de fenêtres représentatives des territoires paysagers.....	25
2.2.2.4 Repérage de zones de témoins.....	25
2.2.2.5 Proposition de périmètres paysagers témoins.....	26
2.2.3 Application sur une partie du territoire de la Région wallonne.....	27
2.3 <i>Identification des paysages liés à la représentation.....</i>	29
2.3.1 Introduction.....	29
2.3.2 Analyse régionale.....	33
2.3.2.1 La peinture.....	33
2.3.2.2 La photographie.....	38
2.3.2.3 Les guides de voyage.....	47
2.3.2.4 Bilan général.....	64
2.3.3 Analyse locale.....	70
2.3.4 Conclusion.....	73
2.4 <i>Premier essai d'intégration des deux approches.....</i>	75
3. SUIVI DES TRANSFORMATIONS	77
4. INFORMATION ET SENSIBILISATION	78
5. COOPÉRATION EUROPÉENNE.....	80
BILAN ET PERSPECTIVES	81

Chapitre I : GESTION DANS LE CADRE DE NATURA 2000 : ÉTUDE DE CAS (SITE D'OBIGIES)84

1. RAPPEL DES OBJECTIFS	84
2. MÉTHODE DE TRAVAIL.....	85
3. RÉSULTATS	86
3.1 <i>Contexte.....</i>	86
3.1.1 Présentation du site sélectionné pour l'étude de cas.....	88
3.1.2 L'inondation de 2001-2002.....	89
3.2 <i>Objectifs de l'étude de cas.....</i>	90
3.3 <i>Le projet envisagé.....</i>	91
3.3.1 Présentation générale.....	91
3.3.2 Rencontres préliminaires.....	91
3.3.3 Conséquences pour les exploitations agricoles.....	92
3.3.4 Enquête auprès d'acteurs locaux.....	92
3.3.4.1 Les questions recouvrent un champ très varié puisqu'elles concernent.....	93
3.3.4.2 Les incompréhensions formulées par les personnes interrogées.....	94
3.3.5 Conclusions de l'enquête.....	94
4. CONCLUSIONS.....	96
5. BIBLIOGRAPHIE.....	97

Chapitre II : BILAN ET ANALYSE DES POLITIQUES SECTORIELLES.....98

TABLE DES MATIERES

1.	OBJECTIF	98
2.	MÉTHODE	99
3.	RÉSULTATS	100
3.1	<i>Des objectifs environnementaux soutenus par trois politiques</i>	100
3.1.1	La politique régionale et les actions structurelles	100
3.1.2	La politique agricole commune et le règlement de développement rural	102
3.1.3	La politique environnementale et Life	103
3.1.4	L'intégration des différentes politiques	105
3.2	<i>Les projets en Région wallonne</i>	106
3.2.1	Des documents de programmations aux projets	106
3.2.2	Les projets en cours	108
3.3	<i>Conclusions</i>	110
4.	TABLEAUX	112
4.1	<i>Tableau 1 : Axes prioritaires en faveur des milieux naturels et des paysages, par politique européenne et instrument financier</i>	112
4.2	<i>Tableau 2 : Projets relatifs à la gestion des milieux naturels et des paysages, par instrument financier, axe, mesure et action</i>	114
4.3	<i>Tableau 3 : Projets soutenus par l'Union européenne en Région wallonne, en faveur des milieux naturels et des paysages</i>	116
5.	RÉFÉRENCES : WEBOGRAPHIE, BIBLIOGRAPHIE, ETC.	121
5.1	<i>Général</i>	121
5.2	<i>Politique régionale</i>	121
5.2.1	Programmes d'initiative nationale	121
5.2.2	Programmes d'initiative communautaire	121
5.3	<i>Politique environnementale</i>	123
5.4	<i>Politique agricole</i>	125
5.5	<i>Politique de la recherche</i>	125
Chapitre I : OBJECTIFS		127
Chapitre II : MÉTHODE DE TRAVAIL		128
1.	INTRODUCTION	128
2.	APPROCHE « GRILLE CROISÉE »	129
2.1	<i>Principe général</i>	129
2.2	<i>Application</i>	129
2.2.1	Détermination des demandes concernées	129
2.2.1.1	Première approche	130
2.2.1.2	Deuxième approche	130
2.2.1.3	Troisième et quatrième approches	130
2.2.2	Identification des impacts potentiels générés par les activités	130
2.2.3	Typologie des habitats	133
2.2.4	Caractérisation des habitats	133
2.2.5	Exigences écologiques des espèces protégées dans le cadre Natura 2000	134
2.2.6	Tentatives d'établissement de grilles croisées activités/habitats	135
3.	APPROCHE « ORGANIGRAMME »	136
3.1	<i>Principe général</i>	136
3.2	<i>Application</i>	136
4.	APPROCHE « SENSIBILISATION »	137
Chapitre III : RÉSULTATS		138
1.	APPROCHE « GRILLE CROISÉE »	138
1.1	<i>Résultats relatifs aux activités</i>	138
1.1.1	Établissement des priorités	138
1.1.1.1	Affectations au plan de secteur	138
1.1.1.2	Activités de classe 2 générant le plus de permis	139
1.1.2	Impacts potentiels des classes d'activités en fonction des vecteurs d'impacts identifiés	141
1.2	<i>Résultats relatifs aux habitats</i>	143
1.2.1	Caractérisation des habitats	143
1.2.2	Caractérisation des espèces	145
1.2.3	Résultats des tentatives d'établissement de grilles croisées activités/habitats	147
1.2.3.1	Sensibilité des habitats aux diverses atteintes potentielles	147
1.2.3.2	Évaluation des impacts potentiels par catégories principales d'activités	149

TABLE DES MATIERES

1.2.3.3	Évaluation du caractère dommageable d'une atteinte à un habitat naturel	160
1.2.3.4	Analyse critique des résultats de l'approche « grille croisée »	162
2.	APPROCHE « ORGANIGRAMME »	165
2.1	<i>Première version de l'organigramme</i>	165
2.2	<i>Seconde version de l'organigramme</i>	168
2.3	<i>Analyse critique des résultats de l'approche « organigramme »</i>	178
3.	APPROCHE « SENSIBILISATION »	180
3.1	<i>Informations utiles à la sensibilisation</i>	180
3.1.1	Informations relatives à Natura 2000	180
3.1.2	Informations relatives aux permis	182
3.1.3	Informations relatives à l'évaluation appropriée des incidences (EAI)	182
3.2	<i>Version préliminaire de la plaquette de sensibilisation</i>	184
Chapitre IV : BILAN ET PERSPECTIVES		211
BIBLIOGRAPHIE		213
Chapitre I : RAPPEL DES OBJECTIFS		218
Chapitre II : MÉTHODE DE TRAVAIL		219
1.	ASPECTS CONCEPTUELS	219
2.	ASPECTS CARTOGRAPHIQUES	219
2.1	<i>Approche écosystémique potentielle et théorique (CPDT)</i>	220
2.2	<i>Modélisation de la SEP (CRNFB)</i>	222
Chapitre III : PRINCIPAUX RÉSULTATS		226
1.	ASPECTS CONCEPTUELS	226
2.	ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES ET TECHNIQUES	229
2.1	<i>Rappel</i>	229
2.2	<i>Résultats de l'approche écosystémique potentielle et théorique (CPDT)</i>	229
2.3	<i>Comparaison avec l'approche globale du CRNFB</i>	234
Chapitre IV : CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES		236
INTRODUCTION		238
1.	PATRIMOINE PAYSAGER	238
2.	GESTIONNAIRES TRADITIONNELS DE L'ESPACE RURAL ET GESTION DES MILIEUX NATURELS ET PAYSAGERS	240
3.	OUTILS MÉTHODOLOGIQUES D'AIDE ET DE SENSIBILISATION À LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	244
4.	ÉTABLISSEMENT D'UN CADRE RÉFÉRENTIEL SPATIAL EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DE LA NATURE	247
5.	PERSPECTIVES	248
PROCÈS-VERBAL DU CAT DU THÈME 4 – RÉUNION DU 30 SEPTEMBRE 2005		

PRÉAMBULE

Comme souhaité par les membres du CAT, le procès-verbal de la dernière réunion du CAT du 30 septembre est joint au présent rapport (voir page 251 et suivantes).

VOLET I :
PAYSAGES

REMERCIEMENTS

L'équipe de recherche,

Anne DOGUET (LEPUR-FUSAGx), Emilie DROEVEN (LEPUR-FUSAGx), Magali KUMMERT (LEPUR-FUSAGx) et Stéphanie QUÉRIAT (GUIDE-ULB),

tient à remercier :

Claire BILLEN (ULB) et Claude FELTZ (FUSAGx), directeurs scientifiques, ainsi que Marie-Françoise GODART (ULB), pilote du Thème 4, pour leur investissement et leurs conseils avisés.

ainsi que les participants réguliers au groupe de travail « paysage »:

Mireille DECONINCK (présidente - DGATLP), Dimitri BELAYEW (FUNDP), Thérèse CORTEMBOS (DGATLP) et son équipe, Julien DE LEVAL (CRMSF), Bernard DETHIER (FWA), Gislaine DEVILLERS (DGATLP), Serge SCHMITZ (ULG) et Jacques STEIN (DGRNE) qui ont suivi les travaux de recherches au cours de ces trois dernières années.

et

Jérôme LOBET (ULg - Contrat Rivière Semois), pour sa disponibilité et pour les échanges constructifs sur le terrain concernant les paysages de la Semois.

Chapitre I : OBJECTIFS

À plusieurs reprises ces dernières années, le Gouvernement wallon a marqué son attention pour les paysages, que ce soit à travers l'élaboration du Schéma de développement de l'espace régional et l'adoption des Contrats d'Avenir pour la Wallonie ou par la ratification de la Convention européenne du paysage qui fut, pour lui, l'occasion d'affirmer sa volonté de mieux prendre en compte le paysage dans les politiques territoriales.

Aussi, les contributions de la Conférence permanente du Développement territorial (CPDT) en matière de paysage se placent-elles directement dans la perspective de la mise en œuvre, dans le droit et les pratiques de gestion territoriale de l'environnement en Wallonie, des engagements européens que la Région wallonne a contractés.

Premier traité international consacré exclusivement au paysage, la **Convention européenne du paysage** dont le texte a été adopté par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe en juillet 2000, a été ouverte à la signature des Etats membres en octobre 2000 à Florence et **ratifiée par la Région wallonne le 20 décembre 2001**. Après ratification par la Belgique, le 28 octobre 2004 (Moniteur belge du 24 novembre 2004), la Convention est entrée en vigueur en Belgique, le 1^{er} février 2005.

La Convention européenne du paysage « *porte sur les espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains* » et « *concerne tant les paysages pouvant être considérés comme remarquables, que les paysages du quotidien et les paysages dégradés* ». [CEP, Ch.I, Art.2]

L'adhésion de la Région wallonne à la Convention européenne du paysage implique toute une série de mesures générales et particulières.

Parmi ces engagements figurent l'adoption de mesures d'exécution au niveau national et la coopération au niveau international. Au niveau national, les Etats signataires s'engagent :

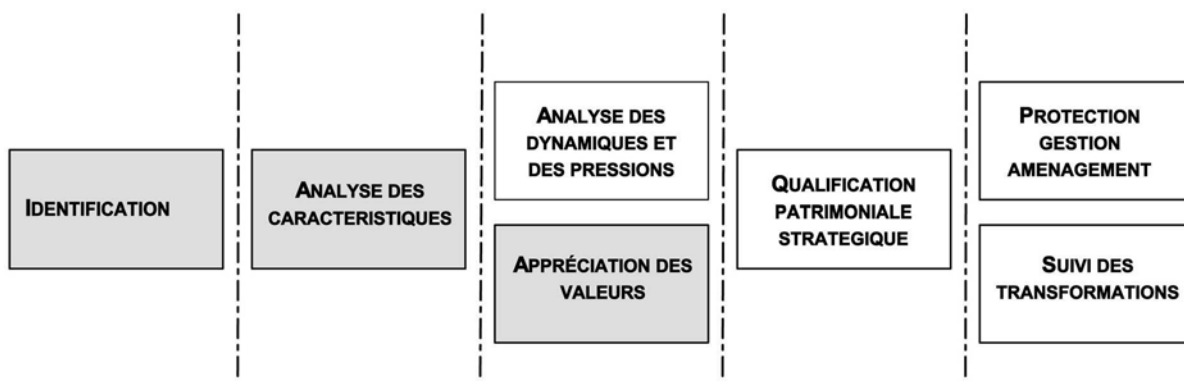
- « *à reconnaître juridiquement le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité ;*
- *à définir et mettre en œuvre des politiques du paysage visant la protection, la gestion et l'aménagement des paysages par l'adoption des mesures particulières visées à l'article 6 ;*
- *à mettre en place des procédures de participation du public, des autorités locales et régionales, et des autres acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage ;*
- *à intégrer le paysage dans les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme et dans les politiques culturelle, environnementale, agricole, sociale et économique, ainsi que dans les autres politiques pouvant avoir un effet direct ou indirect sur le paysage. »* [CEP, Ch.I, Art.5]

Parmi les mesures particulières visées à l'article 6 de la Convention, figurent la « *sensibilisation de la société civile, des organisations privées et des autorités publiques à la valeur des paysages, à leur rôle et à leur transformation* » [Art.6 A] ainsi que l'identification et la qualification des paysages [Art.6 C].

Outre la **sensibilisation et l'information**, les tâches d'**identification et de qualification des paysages** constituent le fil conducteur des travaux de la CPDT en matière de paysage. L'article 6.C de la Convention invite en effet chaque partie :

- « à identifier ses propres paysages sur l'ensemble de son territoire ;
- à analyser leurs caractéristiques ainsi que les dynamiques et les pressions qui les modifient ;
- à en suivre les transformations ;
- à qualifier les paysages identifiés en tenant compte des valeurs particulières qui leur sont attribuées par les acteurs et les populations concernés » [CEP, Ch.I, Art.6, C].

Cet extrait de la Convention européenne du paysage situe les différentes étapes du travail à accomplir. Le schéma suivant permet d'en visualiser l'enchaînement dans le temps tel qu'envisagé par l'équipe de recherche de la CPDT.

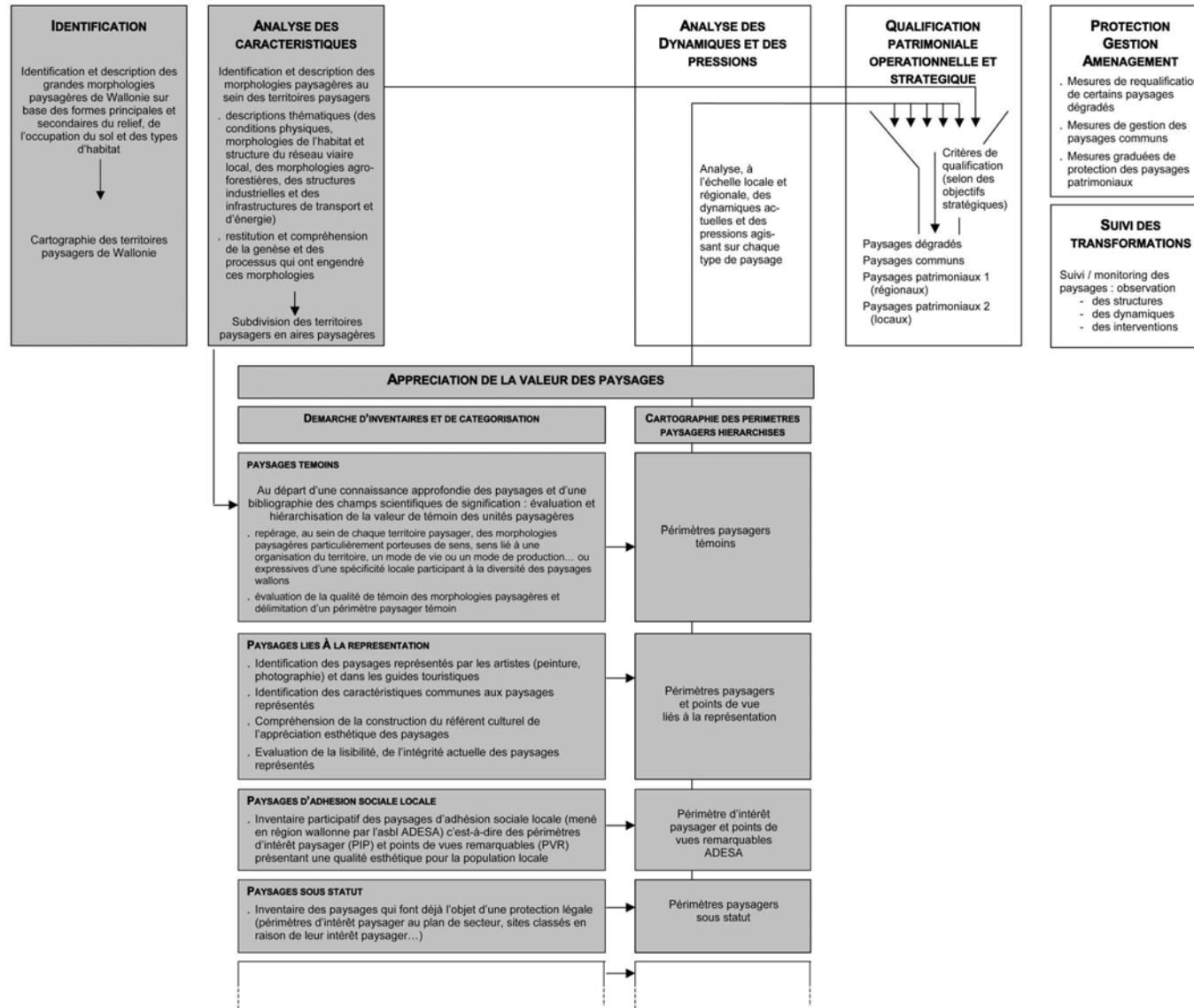


Les cases en grisé ont fait ou font l'objet des travaux de la CPDT. Le reste du schéma devrait faire l'objet d'un programme de la recherche ultérieure.

Chapitre II : MÉTHODE DE TRAVAIL

Pour une approche globale de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en région wallonne

L'organigramme ci-après figure l'ensemble des étapes (identification, analyse des caractéristiques, analyse des dynamiques et des pressions, qualification des paysages) devant soutenir la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en région wallonne et permettre *in fine* l'adoption de mesures de protection, de gestion et d'aménagement des paysages ainsi que le suivi de leurs transformations.



- **Identification des paysages**

Première étape définie par la Convention européenne du paysage, l'identification des paysages sur l'ensemble du territoire wallon a été abordée par l'approche macro-paysagère des territoires paysagers.

- **Analyse des caractéristiques**

La deuxième étape énoncée par la Convention, l'analyse des caractéristiques, est déclinée sur le territoire wallon à travers les travaux de description fine des morphologies paysagères au sein des territoires paysagers.

Cette approche descriptive combine l'analyse de documents (cartes, photographies aériennes, documents bibliographiques...) et l'observation de terrain. Elle consiste à caractériser finement les conditions physiques du substrat, les morphologies de l'habitat ainsi que du réseau viaire local, les morphologies agro-forestières et, le cas échéant, les structures industrielles au sein de chaque territoire paysager. Cette description intègre également la dimension historique, au travers de l'analyse des cartes anciennes et leur comparaison avec les cartes actuelles.

En outre, il convient de souligner que cette description fine des morphologies paysagères au sein des territoires paysagers permettra, par la suite, de fonder les analyses suggérées dans la démarche globale de mise en œuvre de la Convention européenne du paysage. En effet, l'analyse cartographique rétrospective, appuyée sur une approche bibliographique, établit la base informative de la compréhension des morphologies paysagères et de leur évolution (cf. étape d'analyse de dynamiques). Cette base informative nous permet de fonder la démarche d'appréciation de la valeur des paysages entreprise par l'équipe de recherche de la CPDT.

- **Appréciation de la valeur des paysages**

L'approche d'appréciation de la valeur des paysages menée par l'équipe de recherche de la CPDT s'appuie sur une démarche d'inventaire et de catégorisation des paysages. Ces deux étapes devraient permettre la cartographie de périmètres paysagers d'enjeux patrimoniaux dont la qualification opérationnelle et stratégique nécessitera une hiérarchisation.

Les inventaires des paysages d'enjeu patrimonial entrepris dans le cadre des travaux de la CPDT s'inscrivent dans une série d'inventaires, déjà réalisés, en cours ou à mettre en place en région wallonne :

- l'inventaire des **paysages dont la valeur est liée à une fonction de témoin**, qui recouvre à la fois des paysages 'documents', expression d'une organisation du territoire, d'un mode de vie ou d'un mode de production... et des paysages typiques, expressifs de spécificités locales ;
- l'inventaire des **paysages patrimoniaux 'liés à la représentation'**, c'est-à-dire les paysages qui se sont progressivement imposés comme regard culturel dominant dans notre société au départ d'une élaboration par le milieu artistique (peinture et photographie d'art) et par le tourisme (guides de voyage) ;
- l'inventaire participatif des **paysages d'adhésion sociale locale**, c'est-à-dire des périmètres d'intérêt paysager et points de vues remarquables présentant une qualité esthétique pour la population locale (inventaire mené en région wallonne par l'asbl ADESA) ;
- l'inventaire des **paysages 'sous statut'** regroupe les paysages concernés par une législation ou des mesures de protections particulières.

À côté de la mission confiée à l'ADESA déjà bien avancée, les recherches de la CPDT en matière de paysage au cours des trois dernières années (2002-2005) se sont concentrées sur la construction des démarches d'inventaire des paysages potentiellement patrimoniaux appartenant aux deux premières catégories citées ci-dessus.

Analyse des dynamiques et des pressions

L'analyse des dynamiques et des pressions, troisième étape définie par la Convention européenne du paysage, est un préalable indispensable à une étape opérationnelle de qualification stratégique des paysages. Cette analyse des dynamiques actuelles et des pressions que subissent les paysages devra être envisagée à l'échelle régionale mais aussi locale et porter sur chaque type de paysage.

Qualification opérationnelle et stratégique

La qualification opérationnelle et stratégique des paysages consiste à appliquer, aux paysages identifiés, décrits et évalués - en relation avec les dynamiques et les pressions qui les caractérisent - des critères de qualification traduisant les objectifs stratégiques de la Société en matière paysagère.

La qualification des paysages combinée à une définition claire des objectifs de qualité paysagère¹ par les autorités publiques doit permettre d'énoncer des principes d'action² sur les paysages et l'adoption de mesures concrètes de protection, de gestion et d'aménagement.

Ainsi, les paysages patrimoniaux devraient faire l'objet de mesures graduées de protection. Certains paysages dégradés devraient quant à eux faire l'objet de mesures de requalification. Enfin, les paysages communs nécessitent d'être accompagnés dans leur évolution par des mesures générales de gestion et d'attention à la dimension paysagère de tout acte territorial. Notons encore que la plupart des paysages nécessitent la combinaison de ces trois modes d'action.

Suivi des transformations

Le suivi des paysages par l'observation systématique et récurrente de leur évolution est également une mesure à mettre en œuvre.

¹ La Convention européenne du paysage invite, en effet, les Etats signataires « à formuler des objectifs de qualité paysagère pour les paysages identifiés et qualifiés, après consultation du public [...] » [CEP, Ch.I, Art.6.D]. L'article 1^{er} de la Convention européenne du paysage précise qu' « un 'objectif de qualité paysagère' désigne la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie ».

² La Convention européenne du paysage définit (dans son article 1^{er}) trois niveaux de prise en charge des paysages :

- « la 'protection des paysages' comprend les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine ;

- la 'gestion des paysages' comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales ;

- l'aménagement des paysages' comprend les actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages ».

La Convention européenne du paysage (Florence, 20 octobre 2000)

Élément essentiel du bien-être individuel et social comme de la qualité de vie des populations, le paysage contribue à l'épanouissement des êtres humains ainsi qu'à la consolidation de l'identité européenne...

Premier traité international consacré exclusivement au paysage, la *Convention européenne du paysage* dont le texte a été adopté par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe en juillet 2000, a été ouverte à la signature des Etats membres en octobre 2000 à Florence.

La *Convention européenne du paysage* vise à promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens.

- La « *'protection des paysages' comprend les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine.* » [CEP,Ch.I,Art.1,f]

Les paysages à protéger sont ceux auxquels la collectivité attribue une valeur patrimoniale. Cette valeur peut être d'ordre sensible, esthétique ; elle peut aussi relever de la représentativité historique du paysage... Dans ce cas de figure, la Convention propose d'établir et d'appliquer une stratégie de sauvegarde des caractéristiques du paysage.

- La « *'gestion des paysages' comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales.* » [CEP,Ch.I,Art.1 e]

Les paysages à gérer sont la plupart de nos paysages du quotidien, ni remarquables ni trop dégradés. L'enjeu est d'encadrer les évolutions qui s'y produisent, notamment par une gestion appropriée des actes d'aménagement courant, gestion qui affirme la cohérence de leur identité.

- L' « *'aménagement des paysages' comprend les actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant à la mise en valeur, à la restauration ou à la création de paysages.* » [CEP,Ch.I,Art.1,f]

Les paysages à aménager sont ceux dont l'attrait est réduit, voire inexistant. Il s'agit souvent de sites autrefois utilisés à des fins économiques ou sociales mais qui ont perdu cette fonction ou ont été délaissés. Parfois ce sont simplement des paysages où des actions malencontreuses ont été menées, détruisant la cohérence ou l'harmonie d'ensemble des éléments du paysage.

La *Convention européenne du paysage* « porte sur les espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains » et « concerne tant les paysages pouvant être considérés comme remarquables, que les paysages du quotidien et les paysages dégradés ». [CEP,Ch.I,Art.2]

Parmi les engagements que prennent les Etats signataires de cette convention, figure la prise de mesures au niveau national et la coopération au niveau international.

Au niveau national, les Etats signataires s'engagent à :

- reconnaître juridiquement le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité ;
- définir et mettre en œuvre des politiques du paysage visant la protection, la gestion et l'aménagement des paysages ;
- mettre en place des procédures de participation du public, des autorités locales et régionales, et des autres acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage ;
- intégrer le paysage dans les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme et dans les politiques culturelle, environnementale, agricole, sociale et économique, ainsi que dans les autres politiques pouvant avoir un effet direct ou indirect sur le paysage. [CEP,Ch.I,Art.5]

Dans la perspective de la mise en œuvre de politiques de protection, de gestion et d'aménagement des paysages, la Convention invite chaque Etat signataire à :

- identifier les paysages sur l'ensemble de son territoire ;
- en analyser les caractéristiques ainsi que les dynamiques et les pressions qui les modifient ;
- en suivre les transformations et ;
- les qualifier en tenant compte des valeurs particulières que la population concernée leur attache.[CEP,Ch.I,Art.6, C]

Pour plus d'information :

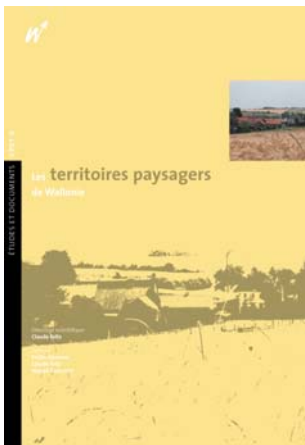
Conseil de l'Europe
Service du patrimoine culturel et naturel –DG IV
Division de l'aménagement du territoire, de la coopération et de l'assistance techniques
Secrétariat de la Convention européenne du paysage
F-67075 Strasbourg Cedex, France
<http://www.coe.int/conventioneuropéennedupaysage>

Chapitre III : RÉSULTATS

Ce chapitre présente les résultats engrangés au cours des trois dernières années (subvention 2002-2005). Il s'articule autour de cinq parties, présentées dans une suite logique et conforme à l'organigramme établi pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en région wallonne.

1. IDENTIFICATION DES PAYSAGES

Pour permettre à la Région wallonne de respecter ses engagements vis-à-vis de la Convention européenne du paysage, la première étape du travail de recherche a porté sur **l'identification des paysages wallons** à travers la **cartographie des territoires paysagers**.



Dans la foulée des premiers résultats engrangés lors de la subvention 2001-2002, l'équipe de recherche a affiné et clôturé l'identification des territoires paysagers de Wallonie et préparé la publication des résultats de cette recherche³. Cette dernière reprend brièvement les éléments de méthodologie ayant permis la délimitation des 76 territoires paysagers de Wallonie ainsi qu'une courte description de chaque territoire, souvent accompagnée d'une photographie.

Pour caractériser la diversité des paysages wallons, il a été décidé de désigner des entités territoriales homogènes comme **territoires paysagers***. Un territoire paysager consiste en l'agrégation de plusieurs *unités paysagères** possédant des caractéristiques similaires, l'unité paysagère étant définie comme une portion de territoire embrassée par la vue humaine au sol et délimitée par des horizons visuels.

Cette approche descriptive aborde le paysage sans jugement de valeur, en tant que structure spatiale du territoire et non comme un objet esthétique.

Un découpage cartographique de la Wallonie a été réalisé à **l'échelle d'analyse du 1/50 000** qui permet d'appréhender la Wallonie (16 844 km²) dans son entièreté tout en restant pertinente en matière de planification réglementaire des affectations du sol.

Dans un premier temps, les morphologies topographiques ou combinaisons des formes principales (plateau et plaine) et secondaires du relief (vallée, dépression, colline, butte, versant), l'altitude et le modelé du relief traduit par son caractère faiblement ou fortement ondulé ou disséqué ainsi que les occupations du sol (proportions et dispositions relatives de l'urbanisation, des activités industrielles, des labours, prairies, forêts et fagnes) ont fait l'objet d'une **analyse cartographique systématique** qui a mené à une première ébauche de délimitation des territoires paysagers. Dans un second temps, l'examen des grandes

³ FELTZ C. (dir.), DROEVEN E., KUMMERT M. (2004) *Les territoires paysagers de Wallonie*, Etudes et documents, 4, CPDT, DGATLP, Namur, 68 p.

caractéristiques de l'habitat (groupement et dispersion) a permis un affinement de ce premier découpage.

Ensuite, des **consultations** ont été organisées de manière à confronter les premiers résultats aux avis des personnes dont les travaux ou les enseignements sont en lien avec la problématique des paysages. Les témoins privilégiés que sont les gestionnaires du territoire à l'échelle sous-régionale (parcs naturels, "contrats rivière", maisons de l'urbanisme...) ont également été rencontrés.

Enfin, une confrontation entre nos propositions de délimitation sur base de l'analyse cartographique à la réalité du terrain a permis la validation des découpages proposés. Cette **campagne de terrain** a également mené à la prise de nombreuses photographies des paysages wallons.

Ainsi, 76 territoires paysagers, regroupés en treize *ensembles paysagers**, ont été identifiés pour l'entièreté de la Wallonie. Des *faciès* ou sous-territoires ont été différenciés quand de légères variantes paysagères étaient observées au sein d'un même territoire.

La carte des territoires paysagers de Wallonie présentée ci-dessous illustre la diversité des paysages wallons et permet de comprendre les ressemblances et les différences entre territoires paysagers.

La Wallonie compte seulement deux formes principales de relief : les plaines et les plateaux.

Les plaines se limitent à l'extrême nord-ouest de la région wallonne (plaines de l'Escaut et de la Lys). Elles sont dominées par les labours malgré une urbanisation importante par endroits.

Les plateaux constituent la structure dominante de la Wallonie. Ce sont les différents niveaux d'altitude et le modelé de ces plateaux qui y apportent, notamment par leur influence sur l'occupation du sol, la diversité paysagère.

Au nord du sillon Sambre-Meuse, les bas-plateaux limoneux hennuyer, brabançon et hesbignon présentent de faibles ondulations du relief et sont dominés par les labours.

Au sud du sillon, les moyens plateaux (ensembles paysagers fagnard, condrusien, de la Thiérache, Sarts et Rièzes et de l'Entre-Vesdre-et-Meuse) présentent de plus grandes variations de modelé que les occupations du sol soulignent différemment.

Vers le sud-est, les hauts plateaux de l'Ardenne centrale et de l'Ardenne du nord-est, caractérisés par des ondulations amples, des replats de sommet, des plateaux déprimés ou creusés, présentent une diversité de paysages combinant herbages et boisements, les uns dominant tantôt les autres.

Entre ces plateaux, la dépression Fagne-Famenne offre des paysages calmes d'herbages que ponctuent quelques buttes allongées couronnées de boisements.

Enfin, la Lorraine et son système particulier de cuestas présente une grande variété de paysages tantôt dominés par les herbages ou la forêt, tantôt mélangeant herbages, labours et forêts.

Sur ces formes principales de relief, un certain nombre de formes secondaires se sont développées - avec des ampleurs différentes selon leur localisation - créant de la sorte des paysages spécifiques.

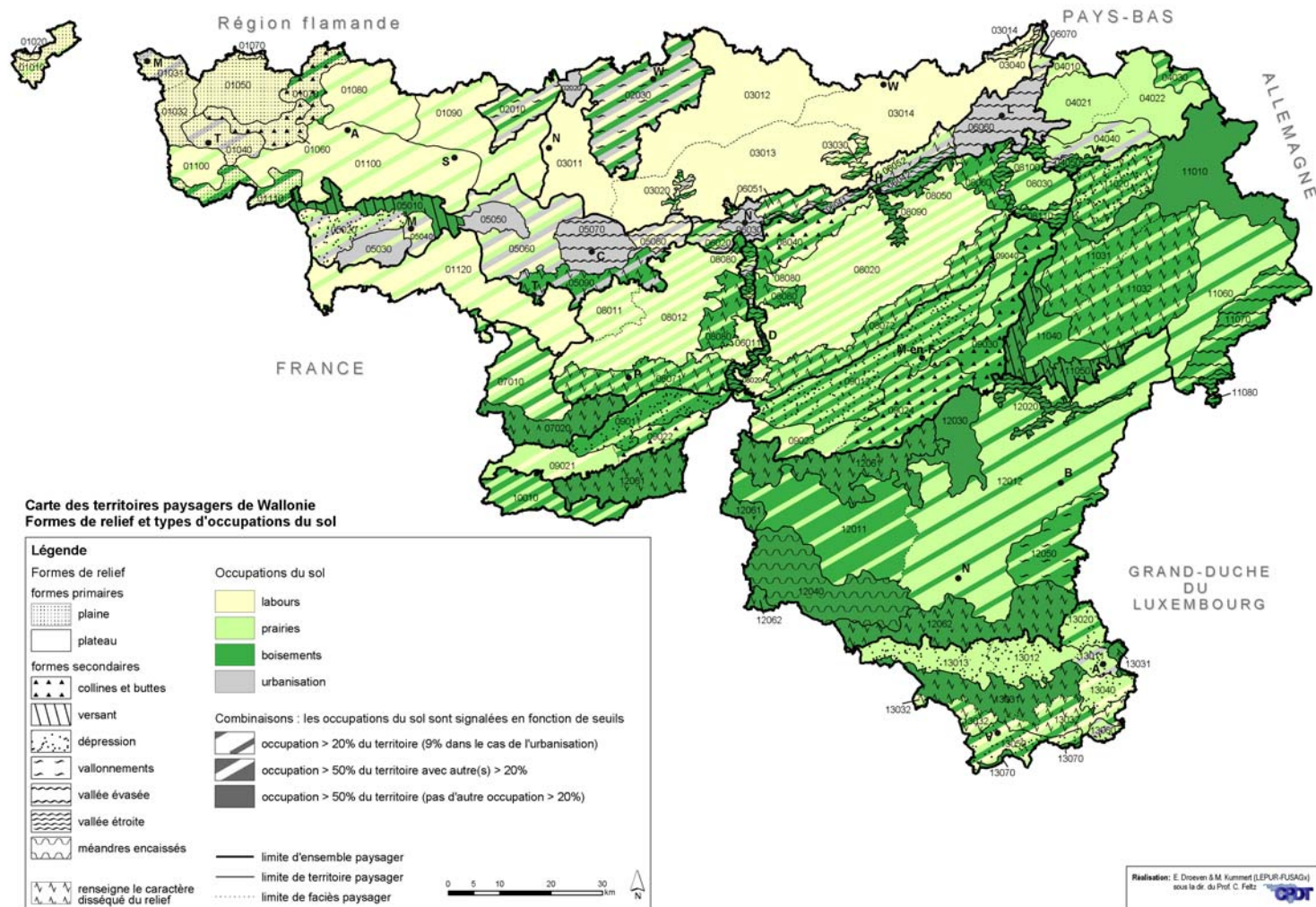
Ainsi, la tranchée de la Meuse détermine, par son ampleur et sa profondeur, des paysages tout à fait spécifiques.

Ailleurs, la Senne, la Dyle, la Lasne et leurs affluents impriment au bas-plateau limoneux des vallonnements qui concentrent, outre une forte urbanisation, des boisements relativement importants pour cette région agricole.

D'autres vallées aux creusements importants et étroits créent des paysages atypiques par rapport aux structures principales qu'elles incisent : Orneau, Mehaigne et Burdinale, Bas Geer, Hoyoux et Basse Ourthe, Vesdre et Amblève, Ourthe amont.

D'autre part, un grand nombre de paysages de transition assurent les contacts entre les grandes structures principales qui viennent d'être décrites. Ces versants et bordures de plateau sont caractérisés par des reliefs vigoureux souvent disséqués qui déterminent des paysages très variés de vallées, parfois profondes, et de collines.

Enfin, l'urbanisation et l'industrie, par leur ampleur verticale et leur emprise au sol, marquent les paysages de manière déterminante, en particulier autour de l'axe Haine - Sambre, dans la zone de Waterloo - Braine-l'Alleud ou encore dans les agglomérations de Liège et Namur.



2. APPRÉCIATION DE LA VALEUR DES PAYSAGES

2.1 POSITION DE RECHERCHE

Au-delà de l'intérêt manifeste qu'elles suscitent, les notions de paysage et de paysage patrimonial posent, en matière d'intervention et d'aménagement un triple défi. Tout d'abord, elles exigent que l'on cerne mieux les concepts - comme ceux de paysage, de patrimoine et de paysage patrimonial - souvent considérés comme flous, ambigus, voire inopérants. Elles demandent également que l'on développe des outils et des méthodes qui permettent de caractériser objectivement (décrire, comprendre, identifier) les paysages et de repérer ceux présentant une valeur particulière justifiant leur qualification patrimoniale. Il conviendrait enfin d'identifier des pistes d'action pouvant contribuer à la mise en valeur, à l'aménagement, à la requalification, à la gestion et à la protection des paysages identifiés.

2.1.1 Construire le concept de *paysage patrimonial*

C'est dans ce souci que la CPDT s'est attelée, en tout premier lieu, à produire une **définition du concept de *paysage patrimonial***. Pour construire cette définition, un détour par la bibliographie⁴ a été nécessaire, la Convention de Florence restant silencieuse sur ce sujet.

En effet, la notion de *paysage patrimonial* ne figure pas dans la Convention européenne du paysage, tout au plus, celle-ci suggère-t-elle la valeur patrimoniale d'un paysage par sa configuration naturelle, par l'intervention humaine ou par la combinaison de ces deux éléments. Elle laisse donc les Etats relativement libres de leur choix quant aux moyens de détermination et d'identification de ces paysages patrimoniaux.

Par contre, le **concept de *paysage***, est défini dans la Convention. Ce terme désigne « *une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* » [CEP, Ch. I, Art.1,a].

« *Paysage* » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations »

Cette définition du paysage a été conservée dans la suite des travaux sur les paysages patrimoniaux.

Elle se situe plus ou moins à l'intersection des théories actuelles relatives au paysage sur lesquelles s'affrontent différentes écoles. D'une part, on trouve les partisans du paysage dit « objectif », ceux pour lesquels le paysage est un ensemble d'éléments matériels (le relief, la couverture du sol...), une réalité qu'il est possible de rationaliser, de quantifier. D'autre part, il existe des partisans du paysage dit « subjectif », pour qui le paysage n'est plus une réalité objective mais bien l'image de cette réalité, une image retravaillée par la perception humaine, dont le filtre est construit par les schèmes socio-culturels.

⁴ cf. Rapport de Septembre 2003

Depuis une dizaine d'années, on assiste à l'émergence, entre ces deux approches, d'une nouvelle tendance qui vise à dépasser les conflits liés à cette vision dualiste et pour laquelle le paysage n'est plus objectif ni subjectif mais trajectif. Cette notion est développée essentiellement par un auteur, Augustin Berque, et abordée également par Philippe Nys⁵.

Le paysage est souvent le sujet d'autant de lectures qu'il y a de personnes pour l'observer. En effet, scientifiques, artistes et populations ont des approches totalement différentes du paysage. Et même au sein de chaque discipline scientifique, de chaque courant artistique et de chaque groupe socioculturel, les différences de sensibilité engendrent une diversité de lectures paysagères.

La définition du paysage par le Conseil de l'Europe se positionne donc, comme nous l'avons dit, plus ou moins au centre de la vision dualiste du paysage. Elle envisage la version objective : le paysage est une portion de territoire (créé en tant que tel par la nature, l'homme et l'interaction de ces deux facteurs) mais elle intègre aussi la notion subjective en mettant en avant l'idée de perception par les populations.

Quant au concept de **patrimoine**, une définition a été mise au point dans le cadre des travaux de la CPDT sur la notion de patrimoine bâti⁶. Pour des raisons de cohérence entre les différents travaux de la CPDT, nous reprenons cette définition.

« Par patrimoine, on entend un ensemble de biens immeubles et de structures qui y sont liées, urbanistiques et paysagères constituant le cadre de vie d'une population urbaine, périurbaine ou rurale dont le maintien ... est justifié pour des raisons de qualité intrinsèque ou potentielle et dont la transmission est souhaitable ou jugée utile.

Ce patrimoine peut comprendre des biens ponctuels comme des ensembles... expression de fonctions et de cultures diverses.

Le patrimoine n'a pas de réalité objective, il n'a que la signification que nous y introduisons et la continuité que nous voulons produire pour les générations qui nous suivent. »

Ce texte insiste particulièrement sur les valeurs de mémoire et de symbole attribuées au patrimoine, sur l'idée de lien identitaire qu'une société développe avec son patrimoine.

En ce qui concerne la notion de **paysage patrimonial**, on retiendra du dépouillement bibliographique réalisé qu'au-delà des divergences de conceptualisation du paysage en lui-même⁷, la notion même de préservation du paysage est mise en question par nombre d'auteurs. Néanmoins, cette discussion porte sur la forme de la conservation plutôt que sur le fond : ce sont les conséquences d'une patrimonialisation à outrance qui inquiètent, la

⁵ Pour plus de détails, consulter A. BERQUE, « Paysage, milieu, histoire », *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, Ed. Champ Vallon, Seyssel, 1994, pp. 11-29 et P. NYS, « Paysage et patrimoine. Enjeux d'une question éco-symbolique », *Prospective : fonctions du patrimoine culturel dans une Europe en changement. Recueil des contributions d'experts*, Conseil de l'Europe, sd (après 2000), pp. 67-84. Pour plus de détails : A. BERQUE, *Médiance. De milieux en paysages*, 2^e éd., Ed. Belin, Tours, 2000.

⁶ Cf. thème 3.1

⁷ paysage objectif, paysage subjectif, ensemble des conceptions situées entre ces deux extrêmes ou encore paysage trajectif

vision d'un territoire où les paysages auraient été entièrement muséifiés, où toute évolution, toute vie, tout développement socio-économique finalement seraient impossibles. Cette crainte d'un trop grand conservatisme s'assortit de mesures de précautions destinées à pallier aux inconvénients de cette patrimonialisation jugée pourtant nécessaire pour préserver les liens identitaires qui unissent la population à son territoire.

La question du sens porté par le paysage apparaît vraiment cruciale : c'est sa possible disparition qui inquiète dans la patrimonialisation. Allant plus loin, certains émettent l'idée que la patrimonialisation évacue le contexte originel et en crée un nouveau.

Les auteurs insistent aussi particulièrement sur la pluralité des sens reconnus au paysage par la population. On trouve, de plus, à différentes reprises une mise en garde contre la patrimonialisation souhaitée, imposée, dominée par l'un ou l'autre groupe social.

La polysémie du paysage fait également écho à la multiplication et au renouvellement - parfois ressenti comme un enrichissement - continuels des schèmes de perception des paysages (l'art, les sciences, les médias...). Néanmoins, les auteurs s'accordent à reconnaître la prégnance de schèmes plus anciens tel que le pittoresque ou l'idéal campagnard.

Certains auteurs tentent de contrer les écueils en proposant l'idée d'une conservation inventive et dynamique des paysages, celle-ci devant se baser sur une connaissance approfondie de leur histoire et des phénomènes qui les ont fait évoluer.

Les éléments sus-mentionnés nous conduisent à adopter une **définition volontairement ouverte des paysages patrimoniaux**. La définition suivante a été donc retenue pour guider l'ensemble de nos travaux :

Un *paysage patrimonial* est un paysage auquel la société reconnaît une valeur telle qu'elle le juge digne d'être transmis aux générations futures
 Cette valeur est fonction des regards portés sur le paysage par la société. Ces regards étant multiples, cette valeur est également plurielle : valeur de beauté pour le regard formé, valeur scientifique pour le regard informé et valeur d'attachement pour le regard familial. Pour garder du sens et de la pertinence, un paysage patrimonial se doit d'être documenté et interprété. Pour qu'il soit représentatif de l'ensemble des aspirations de la population, ses critères d'appréciation devront être variés.

Cette approche des paysages patrimoniaux trouve un écho dans les travaux de R. Larrère (2004). Pour Larrère (2004)⁸; le paysage est perçu par les hommes selon différents regards – formé, informé, initié – qui en effectuent chacun une lecture différente –

⁸ Raphaël Larrère (2004) a introduit trois grands types de lecture du paysage, selon le regard que l'observateur porte sur le paysage :

- le regard formé, qui correspond à la lecture esthétique du paysage. Il est fonction des références culturelles, mais Raphaël Larrère précise que ce regard n'est pas réservé à une population cultivée car tous les milieux sociaux ont également formé leur regard par les cartes postales, les manuels scolaires, les médias ;
- le regard informé, ou scientifique, qui dépend de la formation scientifique de l'observateur. Géographes, historiens, écologues, ainsi que les économistes, sociologues, ethnologues, ... peuvent apporter chacun leur part de lecture en fonction de leurs propres intérêts ;
- le regard initié, qui correspond au regard intime porté par le familier du lieu en rapport direct avec le territoire (Larrère, 2004). Dans ce cas, Eva Bigando (2004) constate que le paysage du quotidien se rattache surtout à l'affectif, à l'identitaire.

esthétique, scientifique, affective. La lecture esthétique du paysage apprécie sa beauté et dépend des références artistiques qui construisent le regard de chaque observateur. La lecture scientifique correspond à une analyse du paysage par le géographe, le géologue, l'écologue, l'historien... qui y cherchent des éléments informatifs, chacun selon sa discipline et ses propres connaissances, c'est-à-dire avec un regard informé. Et la lecture affective du paysage correspond au regard initié d'un observateur familier qui y projette un sentiment d'attachement ou, au contraire, de répulsion.

2.1.2 Trois approches pour l'appréciation de la valeur des paysages

Afin de rendre au mieux compte de la polysémie du paysage et des multiples manières de le voir et de le décrire (celles des peintres, des photographes, des écrivains, des aménageurs du territoire, des scientifiques...), **trois entrées d'appréciation des paysages** - trois grilles de lecture patrimoniale - des paysages ont été adoptées dans le cadre des travaux de la CPDT pour identifier et caractériser les paysages potentiellement patrimoniaux.

La stratégie adoptée par l'équipe de recherche a consisté à reconnaître la diversité des regards qui entoure la notion de paysage et à l'exploiter en cherchant à élaborer non pas une méthode unique d'appréciation des paysages mais une méthode plurielle, tentant de rendre compte de la multiplicité des approches du paysage.

Cette diversité d'approches implique des démarches d'inventaire multiples⁹.

- Une démarche d'inventaire des **paysages d'adhésion sociale locale**, dont la méthodologie vise l'inventaire des paysages et des vues présentant une qualité esthétique pour la population locale.
- Une démarche privilégiant l'histoire documentée des paysages et la lecture des marques laissées par la succession des différents modes d'occupation et d'aménagement de l'espace. On parle ici de **paysages dont la valeur est liée à une fonction de témoin**. Il s'agit d'identifier les *morphologies paysagères signifiantes* (porteuses de sens) et de les expliquer. Ces morphologies paysagères ne relèvent ni de l'esthétique ni de l'attachement identitaire, mais plutôt du document. Ce sont des traces, des témoins des sociétés passées et actuelles et de leurs activités. Elles sont expression d'une organisation du territoire, d'un mode de vie ou d'un mode de production... La valeur de témoin de ces paysages peut également être liée à leur typicité.
- Une démarche de repérage des **paysages patrimoniaux liés à la représentation**, consiste en un repérage des paysages qui se sont progressivement imposés comme regard culturel dominant au départ d'une élaboration et d'une diffusion par le milieu artistique et par le tourisme. Pour ce faire, trois médias ont été retenus : la peinture, la photographie d'art et les guides de voyage.

La première démarche, confiée à l'association Action de Défense de l'Environnement de la vallée de la Senne et de ses Affluents (ADESA), est en cours depuis une dizaine d'années et fait appel à la collaboration des acteurs individuels ou associatifs locaux, familiers des lieux.

Les deux démarches suivantes résultent de l'effort de recherche de la CPDT en matière de paysage ayant visé, au cours des trois dernières années (2002-2005), à construire les démarches d'inventaire de paysages potentiellement patrimoniaux.

⁹ Notons que certains paysages font déjà l'objet d'une protection légale (périmètres d'intérêt paysager au plan de secteur, sites classés en raison de leur intérêt paysager...)

Une méthode participative de repérage des périmètres d'intérêt paysager

Par convention, la Région wallonne a chargé l'association ADESA** de mettre au point une méthode d'appréciation des paysages, en vue de déterminer les périmètres pertinents à inscrire aux plans de secteur lors de leur révision.

La méthodologie adoptée vise l'inventaire des paysages et des vues présentant une qualité esthétique indéniable. À cet effet, six critères aussi objectivables que possibles ont été sélectionnés :

- La longueur de vue, qui doit dépasser les 300 mètres et qui présente un intérêt d'autant plus grand qu'elle est longue ;
- La variété provenant de la nature, de la forme, des couleurs et des dimensions des objets, et qui ne doit être ni trop faible, ni trop élevée ;
- La dimension verticale provenant du relief, qui contribue à conférer du volume au paysage ;
- La présence de plans successifs, qui anime le paysage ;
- L'harmonie ou la manière dont les objets s'intègrent à leur cadre et se disposent dans le paysage, qui est d'autant plus appréciée que l'on peut déceler une organisation, une structure, un équilibre ou un rythme dans le paysage ;
- La rareté, qui n'est pas une qualité intrinsèque du paysage, mais qui peut plaider en faveur de sa protection.

Testée en Brabant wallon, la méthodologie a été validée et son application étendue au reste du territoire régional. À l'heure actuelle, les périmètres d'intérêt paysager et de point de vue remarquable sont déjà cartographiés sur 13 plans de secteur.

En pratique, l'évaluation est confiée à des personnes familières des lieux, souvent des bénévoles d'une association locale, à qui la méthodologie est expliquée. Ces personnes, cartes et fiches de terrain en main, se rendent sur place et parcourent, l'une après l'autre, les diverses unités paysagères définies sur base de la topographie. Les observateurs s'arrêtent en différents points répartis tant à l'intérieur de l'unité qu'à son pourtour. Les intersections des voiries avec les lignes de crête qui limitent l'unité constituent souvent d'excellents postes d'observation. La fiche de terrain est alors complétée et, le cas échéant, les périmètres dont la protection par le plan de secteur se justifie sont cartographiés.

**ADESA Action de Défense de l'Environnement de la vallée de la Senne et de ses Affluents asbl.
+32 (0)67/21.04.42 ou par mail à adesa@belgacom.net

Ces trois approches sont complémentaires et devraient permettre de répondre au mieux à la définition du paysage adoptée par la Convention de Florence¹⁰.

Les méthodes spécifiques à l'identification des deux dernières catégories de paysages font l'objet d'exposés détaillés aux points 2.2 et 2.3. Le point 2.4 synthétise les deux approches des paysages patrimoniaux potentiels.

¹⁰ même si la méthode ADESA a été mise en place avant l'élaboration de la Convention européenne du paysage.

2.2 IDENTIFICATION DES PAYSAGES DONT LA VALEUR EST LIÉE À UNE FONCTION DE TÉMOIN

L'approche d'appréciation des paysages dits « témoins » ne relève ni de l'esthétique ni de l'attachement identitaire mais privilégie une **lecture scientifique du paysage** en tant que portion de territoire (créé par la nature, l'homme et l'interaction de ces deux facteurs). Le paysage est considéré ici comme un objet réel, analysé dans sa matérialité, et dont il est possible de rationaliser, de quantifier, de décrire l'ensemble d'éléments (relief, couverture du sol...).

Telle qu'envisagée, la **valeur de témoin** d'un paysage peut ressortir de deux catégories :

- **les paysages « documents »**

Certaines unités paysagères ont une valeur de document en ce qu'elles conservent un témoignage des modes d'occupation de l'espace, des modes de vie ou des modes de production spécifique à un lieu.

Ces paysages, qui portent la mémoire d'un territoire, ne sont pas toujours lisibles pour le spectateur ordinaire. Des recherches bibliographiques et de terrain sont nécessaires pour les identifier et les délimiter précisément.

- **les paysages « typiques »**¹¹

Résultat d'une histoire géologique et humaine caractéristique d'un territoire paysager, certains paysages plus expressifs que d'autres de ces spécificités, acquièrent une valeur de témoin le plus expressif des caractéristiques partagées par l'ensemble du territoire paysager.

Ces paysages participent non seulement à la diversité des paysages wallons mais constituent les témoins objectifs de ces spécificités. Il apparaît donc légitime de pointer les unités ou ensembles d'unités paysagères objectivement représentatifs et significatifs de ces spécificités, les unités où ces caractéristiques s'expriment avec le plus de clarté.

Dans l'optique de la Convention de Florence, l'enjeu est non seulement de protéger ces paysages témoins mais aussi d'en vulgariser le sens.

La méthode d'identification des paysages témoins vise donc à repérer **des morphologies paysagères porteuses de sens**. Un certain nombre de **catégories de témoins** ont été identifiées jusqu'à présent pour les paysages ruraux et industriels. Il s'agit :

- de morphologies paysagères exprimant une structure territoriale, reflet d'une combinaison spécifique de l'habitat et des facteurs agro-forestiers qui l'accompagnent ;
- de morphologies paysagères représentatives d'un mode particulier d'appropriation du sol et l'histoire de cette appropriation (propriété et parcellaire) ;
- de morphologies paysagères façonnées par une activité de production (artisanales, industrielles...) ;
- de morphologies paysagères liées à des pratiques agricoles ou sylvicoles spécifiques et traduisant un mode de mise en valeur des sols adapté à un milieu particulier ;
- de paysages reliques, dont la structure et les composantes ont persisté à travers le temps (témoins d'une temporalité passée) ...

¹¹ « Typique » au sens représentatif d'un type, lié à un territoire paysager.

2.2.1 Cheminement de la recherche

Etant supposé qu'in fine l'évaluation patrimoniale doit passer par la comparaison de témoins comparables, les travaux de recherche avaient, dans un premier temps, porté sur la construction des types de paysages témoins.

Quatre thématiques (typologies de base) avaient été distinguées : les paysages urbains, les paysages industriels et technologiques, les paysages ruraux et les paysages « de nature ». Pour chacun de ces types, des sous-types ont été identifiés.

Pour comprendre les logiques propres à chacun de ces types, un travail exploratoire par analyse bibliographique et premières approches de terrain des paysages potentiellement patrimoniaux a été mené parallèlement dans trois des thématiques ainsi délimitées (domaines urbain, industriel et rural). Ce travail a permis, en synthèse partielle, d'établir des listes de critères de qualité patrimoniale spécifiques à chaque type de paysages¹².

Parallèlement au travail de construction des typologies, de repérage, description et qualification de quelques types et sous-types, l'équipe a voulu confronter ces approches sectorielles préalables à la réalité du territoire sur une partie du Tournaisis, région la moins familière aux diverses composantes de l'équipe. Le choix de cette région, pour une première application de la méthode se justifiait aussi par la grande diversité de paysages qu'elle présente sur une superficie relativement réduite qu'avait révélée le travail de cartographie des territoires paysagers.

Aussi, un choix a dû être effectué entre deux voies alternatives de poursuite de la recherche qui conduisaient à privilégier des objectifs différents :

- 1) la confirmation et l'approfondissement des approches thématiques à l'échelle de la région wallonne aboutissant à la qualification patrimoniale des (macro)paysages de l'ensemble de la région wallonne comme base de l'élaboration de mesure de gestion différenciée par type de paysages ;
- 2) la caractérisation et l'appréciation de la valeur des paysages à l'échelle locale par identification de reliques ou témoins paysagers sur base de recherches bibliographiques, d'analyse cartographique et d'une confrontation sur le terrain.

En accord avec le groupe de travail qui encadre les recherches, c'est la seconde voie - la démarche d'analyse à l'échelle locale - qui a été choisie. Il a également été décidé, dans un premier temps, de concentrer les moyens sur les paysages ruraux.

La démarche ainsi adoptée nécessitait dans un premier temps, un affinement de la description et la caractérisation des paysages, avant leur qualification. C'est ainsi que l'enchaînement suivant, devant conduire au repérage de morphologies paysagères particulièrement porteuses de sens, a été envisagé :

- Caractérisation des paysages via des **descriptions thématiques**, posant les bases d'une subdivision des territoires paysagers en **aires paysagères** et apportant des éléments de connaissance pour une meilleure compréhension des paysages ;
- Repérage, au départ de l'analyse paysagère descriptive, de morphologies paysagères particulièrement porteuses de sens appelées **zones de témoins** ;
- Proposition de périmètres paysagers témoins.

¹² cf. Rapport intermédiaire de mars 2004

L'application de la méthode sur des territoires variés en région wallonne a permis d'illustrer celle-ci par des cas concrets, mais surtout d'en évaluer la pertinence. Riche en enseignements, cette confrontation des cadres théorique et méthodologique à la réalité du terrain a permis d'améliorer, affiner et consolider la méthode. Un effort particulier a pu être réalisé afin de préciser le vocabulaire adopté et d'explicitier les catégories de paysages témoins rencontrés ainsi que les critères de repérage d'une zone de témoins et d'un périmètre paysager témoin (critères de lisibilité et de cohérence). Les principes de délimitation de ces zones et périmètres ont également été définis.

Le point 2.2.2 ci-dessous présente en détails la méthode élaborée pour la caractérisation et l'appréciation de la valeur de témoins des paysages.

2.2.2 Exposé de la méthode

Le repérage de ces morphologies paysagères particulièrement porteuses de sens est mené selon l'enchaînement d'étapes suivant :

1. Caractérisation des paysages via des **descriptions thématiques**, posant les bases d'une subdivision des territoires paysagers en *aires paysagères* et apportant des éléments de connaissance pour une meilleure compréhension des paysages ;

Dans une logique similaire à celle des analyses qui ont conduit à la délimitation des territoires paysagers¹³, on mène une description thématique en affinant, à l'échelle du 1/20 000, la description et la caractérisation réalisées alors à l'échelle du 1/50 000. Cet affinement élargit l'éventail des composantes abordées. En effet, l'échelle du 1/50 000 adoptée pour l'identification des territoires paysagers¹⁴, n'offrait par exemple pas la possibilité de tenir compte de structures plus locales comme les morphologies de l'habitat combinées aux structures parcellaires et viaires.

Cette description intègre également la dimension historique, au travers de l'analyse de cartes anciennes et leur comparaison avec les cartes actuelles. Complétée par une approche bibliographique ciblée sur le territoire concerné, cette analyse cartographique rétrospective vise à comprendre l'évolution des paysages et à en identifier les facteurs déterminants.

Cette démarche de description, menée thématiquement (conditions physiques, morphologies de l'habitat, morphologies agro-forestières, structures industrielles éventuelles...), permet de mettre en évidence des différenciations paysagères locales au sein des territoires paysagers et de subdiviser ceux-ci en *aires paysagères*.

2. Au départ de l'analyse paysagère descriptive, repérage de morphologies paysagères particulièrement porteuses de sens appelées **zones de témoins**.

Ces morphologies peuvent être expressives d'une organisation du territoire, d'un mode de vie ou d'un mode de production... mais aussi d'une spécificité locale qui participe à la diversité des paysages wallons.

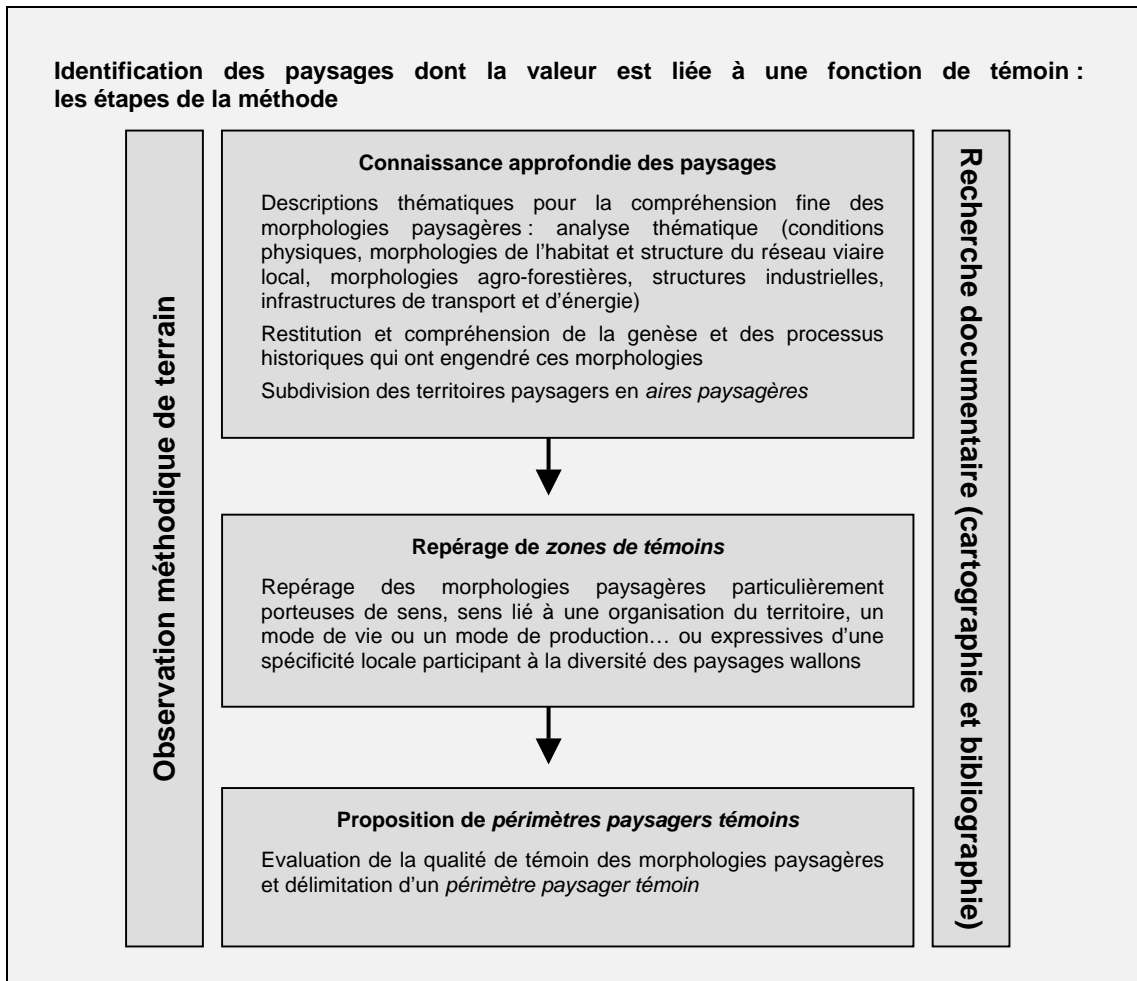
3. Proposition de **périmètres paysagers témoins**.

¹³: FELTZ C. (dir.), DROEVEN E., KUMMERT M. (2004) *Les territoires paysagers de Wallonie*, Etudes et documents, 4, CPDT, DGATLP, Namur, 68p.

¹⁴ Pour rappel, les territoires paysagers ont été différenciés à l'échelle du 1/50 000 sur base :

- de la morphologie topographique ou combinaison des formes principales (plateau et plaine) et secondaires du relief (vallée, dépression, colline, butte, versant) ;
- de l'altitude ;
- du modelé du relief traduit par son caractère faiblement ou fortement ondulé, disséqué ;
- de la répartition des occupations du sol : urbanisation, activités industrielles, labours, prairies, forêts, fagnes ;
- du type d'habitat (habitat groupé ou dispersé).

La qualité de témoin des morphologies paysagères est alors évaluée pour mettre en évidence des *périmètres paysagers témoins*. Les éléments ayant conduit à distinguer ces périmètres seront consignés afin de permettre aux autorités compétentes d'en assurer *in fine* la qualification patrimoniale.



Ces différentes étapes sont explicitées ci-dessous tandis que le détail de l'application dans sa chronologie, à la manière d'un mode opératoire, est exposé en annexe I.2. L'annexe I.3 reprend la liste des ressources documentaires (cartographiques et bibliographiques) consultées pour l'analyse paysagère des territoires.

2.2.2.1 Descriptions thématiques pour la compréhension fine des morphologies paysagères

L'approche descriptive consiste à caractériser finement les conditions physiques du substrat, les morphologies de l'habitat ainsi que du réseau viaire local, les morphologies agroforestières et, le cas échéant, les structures industrielles du territoire paysager traité.

Cette description intègre également la dimension historique, au travers de l'analyse des cartes anciennes (plus particulièrement celle de Ferraris¹⁵), et leur comparaison avec les cartes actuelles. Cette analyse cartographique rétrospective, appuyée sur une approche bibliographique ciblée du territoire paysager, vise à identifier l'évolution des paysages pour en comprendre les facteurs déterminants.

Cette étude est réalisée, d'une part par comparaison des éléments et structures repérés dans les paysages actuels avec ceux identifiables sur les cartes et documents anciens, d'autre part, par le repérage d'éléments et de structures paysagères sur les cartes anciennes et la recherche de leurs traces dans les paysages actuels.

Chaque thématique est traitée de manière indépendante par analyse des cartographies existantes (à l'échelle du 1/20 000), par interprétation de photographies aériennes et par dépouillement de documents bibliographiques. L'observation méthodique de terrain permet d'appréhender la lisibilité paysagère des structures repérées par les analyses cartographique et bibliographique et de mieux comprendre leur agencement spécifique, leur combinaison et leur lisibilité dans la dimension verticale.

L'analyse de chaque thématique conduit à la subdivision du territoire paysager et fait l'objet d'une cartographie particulière.

a) Conditions physiques

• Objet

Le relief et son modelé conditionnent la perception de l'espace et déterminent la dimension verticale du paysage.

L'eau occupe peu d'espace *stricto sensu* mais influence considérablement le paysage. En effet, les cours d'eau ont modelé le relief en entaillant plus ou moins profondément les plateaux. Chaque fleuve ou rivière qui parcourt le territoire wallon présente une individualité à souligner.

La composante des eaux superficielles (hydrographique) mais aussi des eaux dans le sol (hydrogéologique) joue un rôle dans la mesure où les structures d'habitat - rural en particulier - n'existent qu'en ayant accès à l'eau du sol comme eau potable tout en s'écartant des fonds humides.

Plus localement, la végétation qui accompagne le cours d'eau, le caractère naturel ou non des berges ou le développement d'un réseau de fossés de drainages... sont autant d'éléments qui marquent le paysage.

¹⁵ La carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens levée sous la direction du Comte de Ferraris (voir annexe I.1) (1770-1778) ou « carte de Ferraris » est utilisée pour l'analyse des paysages de la fin du 18^e siècle et de leur évolution. Cette carte offre le double avantage d'être largement diffusée et de couvrir la quasi-totalité du territoire belge.

D'autres sources anciennes sont envisagées comme la carte de Cassini (fin 18^e siècle) pour les zones frontières non couvertes par la carte de Ferraris, la carte de l'ICM dite du « Dépôt de la Guerre » (~1865), la carte de l'IGM de l'après-guerre au 1/50 000 (1952-1953) et/ ou les premières photographies aériennes (1950). Toutes n'ont cependant pas été systématiquement exploitées, l'analyse de la carte de Ferraris paraissant être un bon compromis entre le temps de travail investi et la qualité de l'information.

- **Éléments à observer**

Au départ des documents cartographiques listés en annexe I.3, sont analysés les éléments de caractérisation suivants :

- Relief :
 - les formes principales (plateau, plaine) et secondaires du relief (vallée, dépression, colline, butte, versant),
 - les modelés du relief (caractère plat, ondulé, disséqué...),
 - mais aussi, plus localement, les lignes de crêtes qui limitent les horizons et offrent les points hauts d'où l'on bénéficie de vues lointaines et englobantes.
- Réseau hydrographique :
 - les bassins et sous-bassins versants,
 - les cours d'eau principaux et de leurs affluents (hiérarchisation),
 - la végétation qui les accompagne,
 - les plans d'eau d'importance majeure (lacs, étangs...),
 - le développement et la densité du réseau,
 - la forme du réseau (orientations des cours d'eau, rectification éventuelle),
 - l'accès au réseau hydrographique (positionnement de l'habitat).

b) Morphologie de l'habitat

- **Objet**

Le bâti participe à la composition et la perception paysage par sa morphologie et ses caractéristiques intrinsèques. L'urbanisation, tant en périphérie des agglomérations qu'en milieu rural, est également l'un des éléments marquant du paysage et de ses évolutions récentes. En milieu rural, c'est par rapport au bâti que se structurent le réseau viaire et les usages du sol.

- **Éléments à observer**

La présente démarche vise la caractérisation de l'habitat selon :

- le caractère morphologique urbain / rural,
- la taille du groupement : ville / bourg / village / hameau,
- le type d'habitat rural - habitat groupé / dispersé / intermédiaire,
- l'implantation de l'habitat par rapport au relief (sitologie),
- le mode de groupement (concentré ou lâche),
- la morphologie du groupement (en tas, linéaire, en étoile...),
- le mode d'assemblage des maisons (jointives, disjointes ou mélange),
- les périodes de construction (rural traditionnel, industriel, post-industriel),
- la volumétrie des maisons comme expression d'une appartenance régionale,
- les matériaux de construction et leurs couleurs.

L'interprétation comparative de la carte IGN 1/20 000 et des cartes anciennes complète cette analyse. Elle permet en effet de repérer les structures anciennes et d'en observer les évolutions.

c) Morphologie agro-forestière et structure du réseau viaire local

• Objet

L'occupation du sol appose sur le relief une couverture qui marque le paysage de manière d'autant plus importante que le relief est peu puissant. Outre la compartimentation visuelle que peuvent créer rideaux d'arbres, bois et massifs forestiers, l'agencement des boisements, prairies et labours anime les paysages ruraux par la géométrie spécifiques des parcelles et la mosaïque de couleurs et de textures qu'il offre.

• Éléments à observer

Par interprétation et comparaison de divers documents cartographiques actuels et anciens, de données statistiques (statistiques agricoles, inventaire forestier), par analyse de photographies aériennes mais aussi en s'appuyant sur une bibliographie ciblée et des observations de terrain, il s'agit d'analyser les occupations du sol, le parcellaire et le réseau viaire local.

- Occupations du sol :
 - proportions relatives des différentes occupations du sol,
 - forme et taille (maille) des blocs des différentes occupations du sol,
 - disposition des différents types d'occupation du sol par rapport au relief, aux cours d'eau, à la nature des sols et des sous-sols,
 - combinaison des différents types d'occupation du sol,
 - présence / absence et nature d'éléments végétaux linéaires.
- Parcellaire d'occupation du sol :
 - dimension des parcelles (petite, grande, voire très grande),
 - forme des parcelles (ramassée, rubanée ou tout à fait irrégulière),
 - clôture des parcelles (parcelles encloses ou ouvertes, clôture végétale ou métallique).
- Réseau viaire local :
 - densité du réseau viaire (développé / peu développé),
 - maillage des chemins (plan rectangulaire, rayonnant...),
 - disposition des chemins par rapport au relief et aux cours d'eau.

d) Structures industrielles

• Objet

Les activités industrielles marquent les paysages de manière plus ou moins visible selon le type d'activité et le mode d'implantation sur le territoire. Certaines activités industrielles induisent également des types d'habitats particuliers (quartiers de logements ouvriers, habitations de la bourgeoisie industrielle, par exemple). Enfin, outre des structures annexes associées, l'industrie peut également s'accompagner du développement de voies de communication et de transports.

• Éléments à observer

Au départ des divers documents cartographiques disponibles, il s'agit de repérer et d'analyser :

- le type et la forme des structures industrielles présentes sur le territoire,
- les structures annexes éventuellement associées,
- les types d'habitat en lien avec l'activité industrielle,

- les voies de communication et de transport éventuellement liées au développement de l'industrie.

e) Infrastructures de transport et d'énergie

• **Objet**

De même que le réseau viaire local, les voies de communication interrégionale (transport routier, ferroviaire ou par voie navigable) et les infrastructures de transport d'énergie constituent des éléments non négligeables dans les paysages actuels, influençant dès lors la perception paysagère d'un territoire.

• **Éléments à observer**

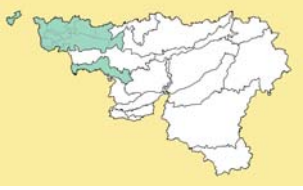



Au départ des documents cartographiques disponibles, il s'agit d'analyser les éléments de caractérisation suivants :

- le réseau routier (autoroute, route nationale),
- un éventuel tronçon de chaussée ancienne (romaine, moderne...)
- le réseau ferré (TGV, réseau ordinaire, voies abandonnées éventuellement reconverties en RAVeL),
- les voies navigables et leurs ouvrages (anciennes et modernes),
- les lignes électriques à haute et moyenne tension,
- les nouvelles infrastructures verticales (pylônes, éoliennes...).

2.2.2.2 Subdivision du territoire paysager en aires paysagères

L'intégration de l'ensemble des informations détaillées ci-dessus est réalisée par la superposition cartographique des découpages thématiques qui font l'objet de confrontations sur le terrain.

Cette analyse paysagère globale conduit à subdiviser chaque territoire paysager en un certain nombre d'*aires paysagères*. Ces aires paysagères présentent des combinaisons spécifiques des caractéristiques relatives aux conditions physiques, à la morphologie de l'habitat, à la morphologie agro-forestière et aux éventuelles structures industrielles, à l'échelle du 1/20 000. Les aires paysagères sont donc la traduction de ce découpage plus fin des territoires paysagers.

Découpages cartographiques et niveaux de perception			
Niveau	Echelle d'analyse	Définition	Critères
Ensemble paysager Exemple : Ensemble paysager de la Plaine et du bas-plateau limoneux hennuyers	 1/100 000	Regroupement géographique de plusieurs territoires paysagers	- formation géomorphopédologique régionale souvent associée à des valorisations agricoles
Territoire paysager Exemple : Territoire paysager de la Plaine scaldienne du Tournaisis	 1/50 000	A l'échelle d'analyse du 1/50 000, agrégation de plusieurs unités paysagères* possédant des caractéristiques paysagères homologues ou similaires découlant des formes principales et secondaires du relief ainsi que de son modelé, de l'occupation du sol et du type d'habitat* Des unités ou groupe d'unités paysagères hétérogènes peuvent être réunies à l'intérieur d'un territoire paysager, tant qu'ils respectent les caractéristiques principales du territoire paysager.	- géomorphologie ou combinaison des formes principales (plateau et plaine) et secondaires du relief (vallée, dépression, colline, butte, versant) ; - altitude ; - modelé du relief (forme d'érosion) traduit par son caractère faiblement ou fortement accidenté ; - répartition des occupations du sol (urbanisation, activités industrielles, labours, prairies, forêts, fagnes) ; - type d'habitat (habitat groupé ou dispersé).
Faciès paysager Exemple : Faciès paysager du Mouscronnois	 1/50 000	Subdivision d'un territoire paysager* correspondant à l'expression de légères variantes paysagères.	- géomorphologie ou combinaison des formes principales (plateau et plaine) et secondaires du relief (vallée, dépression, colline, butte, versant) ; - altitude ; - modelé du relief (forme d'érosion) traduit par son caractère faiblement ou fortement accidenté ; - répartition des occupations du sol (urbanisation, activités industrielles, labours, prairies, forêts, fagnes) ; - type d'habitat (habitat groupé ou dispersé)..
Aire paysagère	 1/20 000 - 1/10 000	A l'échelle d'analyse du 1/20 000, agrégation de plusieurs unités paysagères* possédant des caractéristiques paysagères homologues ou similaires découlant des conditions physiques (relief, hydrographie, sol et sous-sol), de la morphologie de l'habitat, de la morphologie agro-forestière et d'éventuelles structures industrielles.	- géomorphologie : formes secondaires du relief (vallée, dépression, colline, butte, versant), modelé du relief (forme d'érosion) traduit par son caractère faiblement ou fortement accidenté, mais aussi, plus localement, les lignes de crêtes qui limitent les horizons et offrent les points hauts d'où l'on bénéficie de vues lointaines et englobantes ; - réseau hydrographique : bassins et sous-bassins versants, cours d'eau principaux et leurs affluents (hiérarchisation), végétation qui les accompagne, plans d'eau d'importance majeure (lacs, étangs...), développement et densité du réseau hydrographique, forme du réseau (orientations des cours d'eau, rectification éventuelle), accès au réseau hydrographique (positionnement de l'habitat). - morphologie de l'habitat : urbain / rural ; taille du groupement ; type d'habitat ; implantation de l'habitat par rapport au relief ; mode de groupement (concentré ou lâche) ; morphologie du groupement (en tas, linéaire, en étoile...) ; mode d'assemblage des maisons ; périodes de construction ; volumétrie ; matériaux et couleurs... - morphologie agro-forestière : proportions relatives des différentes occupations du sol ; forme et taille des blocs des différentes occupations ; disposition des différents types d'occupation du sol par rapport au relief, aux cours d'eau, à la nature des sols et des sous-sols ; dimension, formes, clôtures des parcelles...) ; combinaison des différents types d'occupation du sol ; présence / absence et nature d'éléments végétaux linéaires. - réseau viaire local : densité ; maillage ; disposition par rapport au relief et aux cours d'eau. - structures industrielles (types, formes, structures annexes...).
Unité paysagère	1/10 000	portion de territoire embrassée par la vue humaine au sol et délimitée par des horizons visuels (hauteurs ou lisières)	- l'unité paysagère est purement visuelle - c'est le plus souvent la topographie qui détermine les unités paysagères mais certaines peuvent être délimitées par les arbres ou les constructions (d'après Neuray, 1982)

2.2.2.3 Proposition de fenêtres représentatives des territoires paysagers

Les analyses thématiques et leur intégration permettent également de proposer des « fenêtres » représentatives des territoires paysagers.

L'identification de ces fenêtres a pour finalité l'observation de l'évolution des paysages ainsi que l'identification et la compréhension des processus actifs dans cette évolution et ce, afin d'en améliorer la connaissance et la gestion.

Une fenêtre représentative d'un territoire paysager est un périmètre d'observation fine de ce territoire. Elle doit donc comprendre chacun des éléments qui font la particularité du territoire concerné. C'est ainsi que son choix doit permettre de prendre en compte les pressions éventuellement subies par les paysages.

La forme, la taille et le nombre de fenêtres représentatives peuvent donc varier en fonction de la diversité paysagère (nombre d'aires paysagères) et de la taille d'un territoire.

2.2.2.4 Repérage de zones de témoins

L'analyse descriptive des paysages explicitée ci-dessus conduit à repérer des morphologies paysagères¹⁶ particulièrement porteuses de sens, sens lié à une organisation du territoire, un mode de vie ou un mode de production... ou expressives d'une spécificité locale participant à la diversité des paysages wallons.

Selon le degré de pertinence, on définit des **zones de témoins** (anciennement nommées *zones d'information*).

a) Critères

Pour qu'une *zone de témoins* soit proposée, deux critères doivent être rencontrés : la *lisibilité* et la *cohérence* des témoins par rapport aux significations qu'ils expriment.

- Le critère de **lisibilité** renvoie à la possibilité d'apercevoir et de comprendre clairement la signification des témoins. Cette lisibilité peut aussi concerner - mais ce n'est pas systématique - un enchaînement chronologique d'étapes.
- Le critère de **cohérence** se réfère au lien logique, à l'absence de contradiction, tant entre les différents éléments constitutifs du témoin que dans les relations que ces éléments entretiennent entre eux. A nouveau, cette cohérence peut porter sur la thématique porteuse de sens mais aussi, éventuellement, sur une temporalité particulière.

Chaque *zone de témoin* et *élément linéaire témoin* fait ensuite l'objet d'une analyse approfondie bibliographique, cartographique et sur le terrain. Cette analyse a pour objet de vérifier le caractère opportun de définir un périmètre paysager témoin. Au-delà de cet objectif principal, elle vise à soutenir non plus une lecture « immédiate » du témoin mais une lecture informée permettant d'en comprendre toutes les dimensions.

b) Délimitation

La délimitation d'une *zone de témoins* vise uniquement à cerner la zone dans laquelle des témoins ont été repérés, sans plus. Ces zones ne font pas, dans ce premier temps, l'objet d'une délimitation fine, l'objectif se limitant ici à signaler une zone présentant un intérêt particulier dont l'analyse approfondie permettra de valider de l'opportunité de définir un *périmètre paysager témoin* (qui lui devra être particulièrement justifié). Ce tracé doit donc être utilisé comme tel.

¹⁶ Bien que cette dimension paysagère ne sera réellement validée que lors de la proposition de périmètres paysagers témoins, elle est déjà présente dans l'analyse réalisée lors des descriptions thématiques.

2.2.2.5 Proposition de périmètres paysagers témoins

L'étape suivante consiste à évaluer l'opportunité de proposer un **périmètre paysager témoin**. Les deux critères précédents (lisibilité et cohérence) sont réemployés non plus seulement ici pour informer le sens du témoin mais surtout vérifier sa dimension paysagère.

a) Critères

L'examen du témoin porte ici sur sa **lisibilité paysagère** : un paysage est lisible s'il est composé d'éléments faciles à identifier dont la signification et les interrelations sont claires. Un témoin présente une dimension paysagère si le sens dont il est porteur marque le paysage.

La **cohérence du témoin** intervient encore à ce stade. En effet, il pourrait s'avérer qu'une zone de témoin corresponde effectivement à une (voire plusieurs) unité(s) paysagère(s) lisible(s) mais que la cohérence de ce paysage soit trop altérée pour que soit retenu un périmètre paysager témoin pertinent.

Pour qu'un périmètre paysager témoin soit proposé, l'analyse doit également montrer que la thématique exprimée marque la totalité d'une unité paysagère voire de plusieurs unités paysagères. En deçà de cette dimension, on parlera plutôt de *site paysager* et l'on renverra à d'autres inventaires (sites classés par la CRMSF...).

Une fois la totalité du territoire wallon analysée, une étape de hiérarchisation de la valeur des témoins devra être opérée. Dans cette optique, à un second niveau, le caractère patrimonial (ou valeur patrimoniale) des paysages témoins identifiés devra être apprécié : spécificité de la thématique porteuse de sens par rapport au lieu mais aussi par rapport à la totalité du territoire régional (diversité des paysages) et rareté (reconnaissance du témoin comme très peu nombreux à l'échelle du territoire régional).

b) Délimitation

La délimitation d'un périmètre paysager témoin est réalisée en tenant compte de l'extension dans l'espace des morphologies paysagères signifiantes et de leur perception dans le paysage, tout en respectant les horizons visuels qui délimitent l'unité ou les unités paysagère(s) concernée(s)

En priorité, les limites d'un périmètre paysager témoin sont déterminées depuis l'intérieur du périmètre, en repérant les horizons visuels contenant la vue. Les limites s'appuient tant que faire se peut sur un élément matériel du paysage (ligne de crête, rebord de plateau, lisière arborée, front d'urbanisation...), constituant une limite visuelle nette.

Certains périmètres paysagers témoins regroupent plusieurs unités paysagères et atteignent parfois une superficie relativement importante. Les limites de ces périmètres sont déterminées sur base du même double principe (nécessité de préserver la signification de témoin du paysage concerné et respect des horizons visuels qui délimitent l'unité paysagère). Cependant, la grande taille de ces périmètres conduit à travailler avec plus de souplesse que sur un petit périmètre pour lequel il est possible d'approcher chaque limite avec précision.

Deux cas conduisent à procéder différemment : certains périmètres paysagers présentent principalement des vues courtes et bouchées tandis qu'à l'inverse, d'autres présentent des vues très longues qui débordent bien au-delà de la zone porteuse de sens. Dans un cas comme dans l'autre, les limites sont alors fixées depuis l'extérieur du périmètre, en repérant les lieux à partir desquels le contenu est perceptible. A noter que si l'exercice impose le tracé d'une limite, sur le terrain, l'entrée ou la sortie d'un tel périmètre paysager témoin peut se faire de manière progressive.

Enfin, notons que certaines limites de périmètres paysagers témoins sont, pour des raisons pragmatiques, placées sur une limite administrative (frontière régionale ou nationale) bien qu'il existe une certaine continuité paysagère au-delà de celle-ci. Il en est fait mention dans le commentaire accompagnant le périmètre paysager témoin dans la perspective par exemple de la mise en œuvre d'une gestion opérationnellement transfrontalière.

c) Rédaction d'une fiche descriptive

Les périmètres paysagers témoins sont cartographiés sur le fond topographique de l'IGN à l'échelle du 1/20 000. Ils font l'objet d'une fiche de description et de caractérisation fines répondant au canevas suivant :

- caractéristiques propres du périmètre, description des composantes témoins ;
- délimitation ;
- description visuelle et présentation de un ou plusieurs points de vue sur le périmètre paysager témoin ;
- photographies illustrant le périmètre paysager témoin ;
- cartographie du périmètre paysager témoin sur le fond topographique IGN à 1/20 000 ;
- argumentaire de la qualification de témoin paysager du périmètre.

2.2.3 Application sur une partie du territoire de la Région wallonne

Deux régions relativement différentes et géographiquement éloignées ont été choisies pour l'application de ces méthodes : le Tournaisis, choisi en première application de la méthode pour la grande diversité de paysages qu'il présente sur une superficie relativement réduite, et la région de la Semois dont le choix a été guidé par la volonté d'intégrer la plus grande diversité paysagère possible dans l'échantillon d'application mais aussi de croiser les lectures entre les paysages témoins et les paysages liés à la représentation. Cette **confrontation des cadres théorique et méthodologique à la réalité de terrain** a permis de tester et d'améliorer les méthodes élaborées.

Les résultats de l'application, à ces deux régions, de la méthode d'identification des paysages dont la valeur est liée à une fonction de témoin font l'objet d'exposés détaillés en annexe. Les paragraphes ci-après résument toutefois les résultats obtenus.

Pour le Tournaisis, les six territoires paysagers traités¹⁷ ont été divisés en 22 aires paysagères, certaines traversant les limites des territoires.

L'expérience montre ici l'intérêt de réaliser une rapide observation des morphologies paysagères d'un groupe de territoires avant d'en effectuer l'analyse individuelle, afin d'appréhender le contexte sous-régional voire régional qui ne transparaît pas dans l'analyse locale à l'échelle d'un territoire. Cette observation permet aussi de saisir certains phénomènes se situant en bordure de territoire. L'observation conjointe de plusieurs territoires permet en outre leur analyse simultanée selon une thématique plus particulière qui franchit leurs limites. Quatorze périmètres paysagers témoins ont été proposés pour les territoires analysés du Tournaisis.

¹⁷ Territoire paysager de la Plaine scaldienne du Tournaisis (01031 et 01032), territoire paysager de la Vallée urbanisée de l'Escaut tournaisien et ses carrières (01040), partie occidentale du territoire paysager du Bas-Plateaux d'Ath et Soignies (01100), territoire paysager de la Plaine de Celles et Anvaing (01050), territoire paysager des Buttes du Tournaisis (01060) et territoire paysager de la Plaine humide de l'Escaut (01110).

Le territoire paysager des Méandres encaissés et replats de la Semois ardennaise (12040) et le faciès paysager de la Bordure méridionale du plateau ardennais (12062) du territoire paysager de la Bordure forestière du plateau ardennais ont, quant à eux, été subdivisés respectivement en 5 et 2 aires paysagères. Huit périmètres paysagers témoins ont été proposés pour le territoire paysager des Méandres encaissés et replats de la Semois ardennaise, quatre pour le faciès de la Bordure forestière.

L'analyse a permis de mettre en évidence un certain nombre **de morphologies paysagères porteuses de sens** appartenant à une, voire plusieurs, catégories de témoins.

Jusqu'à présent, pour les paysages ruraux et industriels, **cinq catégories de témoins** ont été identifiées. Il s'agit :

- de morphologies paysagères exprimant une structure territoriale, reflet d'une combinaison spécifique de l'habitat et des facteurs agro-forestiers qui l'accompagnent comme par exemple, le *Périmètre paysager témoin de l'habitat groupé en petits villages et hameaux dans le territoire des Buttes du Tournaisis* ;
- de morphologies paysagères représentatives d'un mode particulier d'appropriation du sol et l'histoire de cette appropriation (propriété et parcellaire), comme par exemple, le *Périmètre paysager témoin de la clairière forestière de Suxy* ;
- de morphologies paysagères façonnées par une activité de production (artisanales, industrielles...) comme le *Périmètre paysager témoin de l'industrie extractive tournaisienne en bordure de Escaut* ;
- de morphologies paysagères liées à des pratiques agricoles ou sylvicoles spécifiques et traduisant un mode de mise en valeur des sols adapté à un milieu particulier, comme par exemple, le *Périmètre paysager témoin des pépinières de Lesdain - Rongy - Wez-Velvain* ;
- de paysages reliques, dont la structure et les composantes ont persisté à travers le temps (témoins d'une temporalité passée), comme par exemple le *Périmètre paysager témoin d'un paysage agraire relique d'un petit bocage à forte dispersion à Luigne et Malcense* ou encore, le *Périmètre paysager témoin du village d'Esquelmes*.

À noter qu'un même périmètre paysager témoin peut combiner plusieurs catégories de témoins.

Les méthodes élaborées pour l'analyse des paysages ruraux et industriels devront être adaptées pour permettre l'analyse des **paysages urbains**.

Parallèlement, il est crucial que se poursuive et s'achève **l'inventaire des paysages témoins sur la totalité du territoire wallon**. Alors seulement, une hiérarchisation des périmètres paysagers témoins identifiés pourra être opérée dans la perspective de la qualification patrimoniale des paysages à l'échelle de la région wallonne.

2.3 IDENTIFICATION DES PAYSAGES LIÉS À LA REPRÉSENTATION

« *La cathédrale de Rouen existe-t-elle autrement que comme l'a peinte Monet ? Bien sûr ! Mais, même lorsque l'on a pu la contempler tranquillement, l'image mentale que l'on en conserve ne s'entrechoque-t-elle pas avec les peintures du maître français ? A tel point que, souvent, elles se confondent. Et comment ressentirions-nous les rues de Dublin, sans la voix de James Joyce ? Ou celles de Lisbonne, sans les pas de Fernando Pessôa ?* »¹⁸

2.3.1 Introduction

Comme le rappelle F. Walter, le paysage a une dimension objective mais aussi une dimension subjective. Pour lui comme pour d'autres auteurs, « le paysage est aussi un regard jeté sur l'extériorité et, à ce titre, il met en œuvre toute une gamme de processus perceptifs et mobilise des valeurs, des images, des messages subliminaux et des souvenirs. »¹⁹. **C'est dans le but d'atteindre une portion de cette subjectivité du paysage wallon qu'ont été développées l'identification et l'analyse des paysages dits « liés à la représentation ».** Ce terme exprime à la fois la représentation comprise comme l'image matérielle (la représentation photographique ou picturale, la littérature, etc.) mais également les représentations mentales que ces images peuvent susciter au sein de la population.

Les paysages peints ou photographiés, mis en scène dans des œuvres littéraires ou qui, d'une manière plus large, ont été diffusés au travers des guides de voyage ou des cartes postales, influencent en effet le regard et participent à la mise en place d'une représentation collective du paysage. Ainsi, les caractéristiques esthétiques (comme par exemple l'aspect champêtre ou le pittoresque) que nous apprécions dans tel ou tel paysage, notre intérêt pour tel assemblage d'éléments plutôt que tel autre sont le fait d'un processus de reconnaissance lié à des schèmes culturels hérités. C'est ce regard, transformé, guidé par notre culture picturale et littéraire qui nous permet de percevoir, d'identifier, d'interpréter les paysages, en bref de réaliser ce que A. Roger nomme l'artialisation²⁰.

Si, au départ, l'appréciation des paysages par le biais culturel de la représentation était essentiellement le fait d'une frange élitaires de la société, comme l'explique Y. Luginbühl²¹, ce n'est plus le cas actuellement. Les schèmes picturaux, photographiques ou littéraires du 19^e et du début du 20^e siècle se sont banalisés. Ils ont été diffusés avec le développement et la massification des médias, des loisirs, du tourisme et de la culture.

¹⁸ F. HAMBYE ET P. SUINEN, « Préface », in M. BRIDGES, *Vol au-dessus de la Wallonie*, Musée de la Photographie – MET – La Renaissance du Livre, Tournai (Collection Regards n°1), 1999, p. 5.

¹⁹ F. WALTER, *Les figures paysagères de la nation. Territoire et paysage en Europe (16^e-20^e siècle)*, Editions de l'Ecole des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris, 2004, p. 8.

²⁰ Dans son *Court traité du paysage*, A. Roger exprime le concept d'artialisation qui analyse le paysage dans sa création à partir d'une portion de nature objectivée par des interventions réalisées in situ – par les modifications physiques que l'homme y apporte – et des transformations in visu – à travers l'évolution des représentations ou la modélisation de cette portion de nature par les peintres, les écrivains et les photographes. A. ROGER, *Court traité du paysage*, Editions Gallimard, Mayenne, 1997, pp. 16-18.

²¹ Y. LUGINBÜHL, « Le paysage rural. La couleur de l'agricole, la saveur de l'agricole, mais que reste-t-il de l'agricole ? », *La théorie du paysage en France (1974-1994)*, ss la dir. de A. Roger, Seyssel, Ed. Champ Vallon, 1995, pp. 315-317.

Abraham Moles, comme le signale Rachid Amirou dans un article concernant le rôle joué par la carte postale dans l'invention des paysages²², émet quant à lui la théorie d'un cycle socioculturel de célébrité des paysages.

Plus pratiquement, certains auteurs signalent aussi l'actuelle désuétude de la représentation picturale comme mode de diffusion de nouveaux schèmes d'identification paysagère. Toutefois, si son influence est effectivement moindre, elle a été complétée, et même remplacée, par d'autres vecteurs de modèles culturels comme la photographie, le cinéma, la télévision, la publicité, les jeux vidéos²³,... Ce renouvellement des modèles culturels de perception des paysages amène un corollaire : la liste des paysages potentiellement patrimoniaux identifiés par ce biais est par définition en perpétuel accroissement. Au cours du temps, de nouveaux paysages, non encore considérés comme tels, pourront être identifiés et seront potentiellement patrimoniaux.

Certaines œuvres picturales ou littéraires semblent jouer un rôle si prégnant, si collectif que leur vision l'emporte parfois sur les autres qui pourraient ou auraient pu coexister avec elle. Prenons par exemple le cas de la montagne Sainte-Victoire, dont les multiples interprétations qu'en a fait Cézanne conditionnent nettement le regard porté sur le paysage ou encore celui, peut-être moins connu, du Boischaud (Creuse, France) dont George Sand a donné une description dans une de ses œuvres et qui a modelé jusqu'à la vision que les habitants de ce paysage portent sur lui²⁴. Dans d'autres cas, **c'est plus une vision commune à plusieurs artistes, une façon semblable d'interpréter le paysage qui patrimonialise celui-ci, d'une manière peut-être moins clairement identifiable, si ce n'est en recensant l'ensemble des regards posés par ces artistes sur le territoire.** A défaut d'une image unique, popularisée par un peintre ou un écrivain, c'est semble-t-il, dans ce deuxième champ qu'il faut ranger la Wallonie.

La méthode de l'IAURIF

Il faut rappeler – comme cela a déjà été mentionné dans le rapport de septembre 2003 - que cette méthode d'analyse des médias, utilisée pour comprendre l'influence des schèmes culturels sur le regard porté sur les paysages, a été utilisée par l'IAURIF (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région d'Île-de-France) pour l'Île-de-France²⁵.

²² « Abraham Moles, s'inspirant des travaux de Stefanou, est d'avis que, contrairement à ce que le sens commun voudrait croire, il n'y a pas dans le monde une infinité de paysages, ou qu'en tous cas, cette infinité se décompose en des classes, d'importances si différentes qu'il serait dépourvu de sens de qualifier de paysage n'importe quelle vue au hasard. "Tout au contraire, il existe des points de vue en nombre limité, fonction des intérêts des êtres humains, largement communs à la plupart d'entre eux, et en conséquence un nombre limité de paysages dans le monde. Il est donc possible d'en dresser l'inventaire, par exemple pour le tourisme, et d'en construire des répertoires, par exemple pour le ministère de l'économie." Moles décrit un cycle socioculturel de célébrité des paysages. Les cartes postales, en diffusant l'image d'un lieu, contribuent à sa notoriété et lui apportent du prestige. Réciproquement, la notoriété d'un lieu suscite la prolifération de cartes postales et de photographies. Stefanou pense que la génération même de ces paysages repose sur des facteurs sociologiques et perceptifs, et qu'elle révèle une dimension importante de la culture visuelle (notamment touristique) : un paysage, c'est entre autres, ce qui est souvent photographié, souvent sujet à carte postale, sujet de livres d'arts ou de vues journalistiques. On peut donc dire, en bref, que le paysage, c'est ce qui génère des cartes postales ou des photographies. C'est la parfaite tautologie touristique du voir ce qui doit être vu. » Extrait de Rachid AMIROU, « La carte postale, une esthétique du banal », Revue Espaces. Tourisme et loisirs, n° 199, décembre 2002, pp. 29-31.

²³ A. CAUQUELIN, *L'invention du paysage*, Paris, PUF, 2002, pp. 6-8.

²⁴ Y. LUGINBÜHL, *op cit.*, pp. 324-325.

²⁵ « Paysages perçus, paysages rêvés, paysages vécus », *Les Paysages d'Île-de-France. Comprendre, agir, composer*, *Les Cahiers de l'IAURIF*, n° 117-118, octobre 1997, pp. 11-25.

Cet institut a analysé l'influence de la peinture et du cinéma sur la perception du paysage francilien. Une cartographie par commune d'environ 300 représentations picturales de peintres, appartenant notamment à l'école de Barbizon ainsi qu'au mouvement impressionniste et publiées dans 6 ouvrages généraux, a été réalisée. Cette carte ne prétend pas à l'exhaustivité mais fait apparaître quatre concentrations bien connues de sites peints²⁶ soit la forêt de Fontainebleau et ses alentours, Paris, les boucles de la Seine dans la banlieue ouest et enfin, Pontoise et Auvers. La même démarche a été menée pour le cinéma avec une carte localisant 450 lieux de tournage en extérieur et 350 lieux représentés dans une centaine de films. Elle met tout d'abord en évidence la forte concentration de films concernant Paris. On y retrouve néanmoins aussi les localisations préférentielles de la peinture : la banlieue, le Vexin, et, dans une moindre mesure, les environs de Fontainebleau.²⁷

L'équipe de l'IAURIF a également dénombré un certain nombre de **motifs paysagers** et de **compositions scéniques** dans ces représentations picturales soit « **un certain nombre d'images, qui reviennent fréquemment dans les représentations des artistes et les attentes du public** », et que véhicule la perception. Pour ces chercheurs, « le regard porté par une société sur ses paysages comporte toujours une comparaison avec ces représentations artistiques et leurs motifs : celles-ci créent ainsi des paysages de référence. »²⁸

La recherche mise en place au sein de la CPDT

Trois moyens de diffusion de modèles culturels ont été retenus, dans la présente étude, pour connaître les paysages wallons liés à la représentation. Il s'agit de la peinture, de la photographie et des guides de voyage.

Ces trois médias semblaient les plus appropriés à la recherche qu'il fallait mener. Tous existaient en nombre suffisant pour une période allant globalement de la seconde moitié du 19^e à 1980. Leur accès était relativement aisé. De plus, le choix de médias issus de processus différents permettait un regard croisé et une compréhension des liens noués entre le paysage, l'art et le tourisme.

D'autres médias ont été écartés, comme la **lithographie** et les **cartes postales** :

- La **lithographie** est pourtant un mode privilégié de représentation des paysages dès le début du 19^e siècle et un très bon canal de diffusion d'images de vulgarisation. Elle joue donc un rôle dans la construction de la vision, mais ses enjeux sont différents. En effet, les lithographies correspondent rarement à la réalité. Leur mode de production augmente les différences entre ce qui existe et ce qui est reproduit : elles répondent d'abord à l'attente des lecteurs des ouvrages dans lesquels elles sont insérées.

Voici comment elles sont produites : un dessinateur prend sur le motif quelques croquis. Il apporte ceux-ci à un éditeur qui, lui-même, les confie à un lithographe. Celui-ci les retravaille en atelier et y ajoute divers éléments susceptibles de plaire aux lecteurs²⁹. L'artialisement du paysage par la lithographie est donc différente de l'artialisement par la peinture, l'aquarelle ou la photographie. La vision du paysage que renvoie la lithographie

²⁶ *Ibidem*, p. 13.

²⁷ *Ibidem*, p. 14.

²⁸ *Ibidem*, p. 12.

²⁹ M.-F. DUPUIS-TATE et B. FISCHESSE, *Rivières et paysages*, Ed. La Martinière, Paris, 2003, pp. 249 et 267.

est une vision retravaillée en fonction de desideratas économiques et de principes tirés du marketing (même si cette notion semble un peu anachronique pour le 19^e siècle).

- Bien que les cartes postales participent également au processus d'artialisation, ce média n'a pas été retenu pour deux raisons majeures. D'une part, l'énorme quantité de cartes postales anciennes rendait cette source particulièrement difficile à répertorier, à échantillonner et à analyser sur l'ensemble de la Wallonie. D'autre part, il faut remarquer que les sujets des cartes postales abordent tant des paysages reconnus par tous que des paysages à la reconnaissance nettement plus locale et ce, dans la mesure où, dans le courant du 20^e siècle, toute localité ou presque de notre pays avait ses représentations. Elles mettaient en scène les lieux de vie les plus importants, comme par exemple la place communale, la rue principale, etc. Une confusion devenait donc possible entre les paysages référents culturels d'une majorité de la population et des paysages à connotation plus identitaire.

Le présent sous-chapitre sur les paysages liés à la représentation est divisé en deux parties :

- **La première traitera, au niveau régional, des paysages référencés par les trois médias précités.** Chacun fera l'objet d'une analyse et proposera une cartographie : les localisations des paysages référencés et leurs grands thèmes seront abordés. Le croisement des résultats obtenus permettra de dégager, en bilan, un zonage général des paysages liés à la représentation sur l'ensemble de la Wallonie. Ce zonage dont les contours restent imprécis n'aura pas encore subi de confrontations avec la réalité. Il correspondra aux grandes régions dont les paysages ont été représentés à plusieurs reprises et dans des médias différents. Les paysages susceptibles de faire l'objet de mesures de protection dans le futur se trouvent dans ce zonage.
- Une seconde étape sera réalisée au **niveau local** et en parallèle avec les travaux réalisés dans le cadre des recherches sur les paysages témoins. **Cette analyse apportera une plus grande précision et permettra de tracer définitivement des périmètres paysagers liés à la représentation.** Elle se basera, comme la recherche sur les paysages témoins, sur les territoires paysagers. Les éléments qui correspondent au territoire à traiter et qui ont été répertoriés au travers des trois médias seront analysés plus en profondeur et croisés. On considère que le recoupement de certains motifs paysagers et de certaines localisations permettra d'envisager l'existence de paysages de référence. Ceux-ci seront alors confrontés avec le terrain. Si les caractéristiques mises en valeur par les différents types de représentations y sont encore lisibles, ces paysages de référence feront alors l'objet d'une cartographie précise qui tiendra compte des limites visuelles. Ils seront dès lors considérés comme *périmètres paysagers liés à la représentation*.

2.3.2 Analyse régionale

2.3.2.1 La peinture

Remarque préliminaire : L'analyse des représentations picturales a été réalisée au début de la recherche sur les paysages liés à la représentation. Les résultats obtenus pour ce média ont déjà été présentés dans le rapport de septembre 2003. Nous les reprenons ici, d'une manière un peu plus succincte. Il importe de préciser que cette analyse faisait à plusieurs reprises référence aux guides de voyage. De nombreux liens apparaissent en effet entre les deux types de représentations. Bien que le présent rapport sépare plus nettement les résultats obtenus à partir des trois médias, les commentaires sur les liens entre les peintures et les guides restent pertinents. Nous les avons donc conservés.

A. Méthode

A.1. Répertoire des peintres

La méthode mise en œuvre pour récolter les informations a d'abord consisté en la réalisation d'un **répertoire des peintres**³⁰ ayant travaillé sur les paysages wallons. Le répertoire était nécessaire pour donner un cadre à la recherche bibliographique et rendre possible une collecte plus systématique, plus représentative des œuvres picturales. Il donne aussi un aperçu de l'importance du peintre et de la diffusion qu'ont pu avoir ses toiles en Belgique et à l'étranger.

A.2. Collecte des peintures et réalisation d'une base de données

Les représentations picturales ont ensuite été collectées. Seules les œuvres susceptibles d'avoir joué un rôle de modèle ont été retenues. Il s'agit de peintures ayant déjà été montrées au grand public dans les musées, les expositions, dans des publications ou sur Internet. Une autre sélection a aussi été effectuée, retenant uniquement les peintures dont le titre indiquait explicitement que l'œuvre représentait un paysage de Wallonie. Au total, **800 œuvres** environ ont été recensées. Elles donnent un bon aperçu de la représentation des paysages wallons et couvrent une **période allant plus ou moins de 1830 à 1980**. Toutes les œuvres sélectionnées ont été scannées et répertoriées dans une **base de données**³¹.

Le répertoire et la base de données se trouvent sur l'un des CD-Rom joints au rapport.

³⁰ Il a été réalisé sur base de plusieurs dictionnaires de la peinture et comprend, pour chaque peintre répertorié, les dates de vie et de mort, quelques brefs renseignements biographiques (expositions personnelles ou collectives, publications, ...), une brève bibliographie et les principaux lieux où sont actuellement conservées les œuvres.

³¹ Cette base de données comprend les renseignements suivants : nom du peintre, titre de l'œuvre, date de sa réalisation (lorsque la date n'est pas mentionnée, une date approximative ou un intervalle de temps, proposé par les auteurs des ouvrages où la reproduction de l'œuvre a été trouvée ou un intervalle formé par les années de vie et de mort de l'auteur est fourni), ses caractéristiques (huile sur toile, aquarelle, ...), ses dimensions, son propriétaire, son lieu de conservation, l'ouvrage de référence ou le site Internet sur lequel elle a été sélectionnée et enfin, un scan de l'œuvre.

A.3. Réalisation d'une carte

Une carte localisant approximativement les paysages représentés dans les œuvres sélectionnées a été réalisée à partir de cette base de données. Elle reprend près de 500 des 800 peintures retenues, les paysages au titre trop vague³² pour permettre une localisation ayant été écartés.

B. Résultats

B.1. Types de paysages représentés et localisations

L'analyse de la carte met tout d'abord en évidence la **concentration des localisations**, d'une part, **le long du réseau hydrographique et**, d'autre part, **dans les régions industrielles** (Borinage, région de Charleroi, ...). On constate aussi **l'émergence des Hautes-Fagnes**³³ et **de la région de Spa**. Il importe de préciser que, si toutes les représentations localisées le long des cours d'eau ne mettent pas forcément ceux-ci en scène, c'est néanmoins le cas d'une majorité d'entre elles. La base de données montre d'ailleurs que **deux types de paysages** sont plus particulièrement représentés : le **paysage de rivière** et le **paysage industriel** (qui peut aussi être localisé sur un cours d'eau).

Plusieurs éléments peuvent expliquer ces types de représentation et leur localisation :

- Tout d'abord, la rivière est un des thèmes favoris de la peinture depuis plusieurs siècles. Pendant la période romantique, elle symbolise le cours de la vie humaine. Elle est représentée tour à tour déchaînée ou plus calme. Plus tard, les courants naturaliste, réaliste puis impressionniste s'y sont attachés pour ses jeux d'ombre et de lumière, son mouvement,... La rivière est également représentée pour les usages qui en sont faits. On montre notamment les activités industrielles ou récréatives qui y sont associées³⁴.
- Les moyens de transport jouent aussi un rôle dans le choix des paysages représentés. En effet, les vallées d'une majorité de cours d'eau ont été dotées de voies de chemin de fer, et ce, pour les facilités d'aménagement qu'elles procurent. Bon nombre d'entre elles sont donc des lieux aisément accessibles aux voyageurs et en particulier aux artistes. La vallée de la Semois, par contre, n'est reliée que par endroit et assez tard au chemin de fer³⁵. On remarque d'ailleurs que ses représentations apparaissent en majorité plus tardivement que celles de la Meuse, de l'Ourthe ou de l'Amblève. Ce lien tardif a aussi des répercussions dans les guides de voyage. Pour ceux qui prônent essentiellement le voyage à pied, la vallée de la Semois est intégrée, au même titre que les autres vallées, aux excursions proposées. Par contre, dans des guides comme le Baedeker, elle est presque totalement absente. La raison essentielle tient en quelques mots : ce type de guides base essentiellement ses circuits sur le réseau ferré. Outre le chemin de fer, les transports par voies d'eau jouent également un rôle. Les voyageurs peuvent remonter la Meuse ou l'Ourthe par bateau³⁶. Des bateaux à vapeur plus spécialement destinés aux

³² Il s'agit par exemple des peintures intitulées « Ardenne »

³³ Les représentations picturales des Hautes Fagnes ne sont pas clairement localisées mais leur nombre étant assez significatif, il a été décidé de les intégrer différemment à la carte.

³⁴ Sur ce sujet, voir l'ouvrage de M.F. DUPUIS-TATE et B. FISCHESSE, *op cit.*

³⁵ B. VAN DER HERTEN, M. VAN MEERTEN et G. VERBEURGT, *Le temps du train. 175 ans de chemin de fer en Belgique. 75^e anniversaire de la SNCB*, Leuven, Universitaire Pers Leuven, 2001, p. 67.

³⁶ Voir par exemple *En Ardenne par quatre bohémiens*, Bruxelles, Ed. Ch. Vanderauwera, 1856.

touristes sont mis en service sur la Meuse, durant la bonne saison, dans la seconde moitié du 19^e siècle³⁷.

- Les rivières sont en outre une des destinations privilégiées des touristes. Elles sont recherchées au 19^e siècle pour leur pittoresque – une esthétique que l'on doit au départ à la peinture –, pour la variété des vues et la surprise sans cesse renouvelée qu'elles offrent à chaque méandre. Certains artistes ont exécuté de nombreuses toiles à l'occasion de villégiatures. C'est le cas par exemple de Rops, Dandoy et d'autres de leurs amis qui venaient régulièrement passer du temps à Anseremme où ils s'étaient installés dans une auberge du bord de Meuse. Ce regroupement d'artistes (peintres, photographes, écrivains, journalistes,...) est connu sous le nom de Colonie d'Anseremme. Ceci explique l'intérêt particulier des artistes de la fin du 19^e siècle pour les paysages d'Anseremme, de Dinant, de Waulsort et de leurs environs et l'attrait gardé par ces derniers pour les générations d'artistes suivantes.

Le « pittoresque »³⁸

Le mot « pittoresque » vient de l'italien. Il remonte au 16^e siècle environ. Il passera dans la langue française dans le courant du 17^e siècle et s'y imposera au commencement du 18^e siècle. Son sens originel est celui de « relatif à la peinture, au peintre ». Il perdurera jusqu'au 19^e siècle mais, parallèlement, et sans qu'il se perde, le champ sémantique de ce terme évoluera aussi au cours de cette période, à travers une série de glissements métonymiques. Le terme désignera progressivement « l'intérêt visuel des choses que l'art aime à représenter, et les moyens qu'il emploie pour que cette représentation rende bien la réalité en ce qu'elle a précisément d'original, de piquant, de singulier. »³⁹ Le pittoresque se traduit donc au niveau pictural par des asymétries, la richesse de contrastes, la surprise pour l'œil, la recherche de la ligne irrégulière, la variété, tout ce qui est bizarre ou tortueux. Par de nouveaux glissements, le mot, auparavant réservé à la peinture, sera ensuite appliqué aux parcs et jardins puis aux descriptions des récits de voyage.

En Angleterre, le mot « picturesque » a connu une évolution sémantique assez similaire. Le sens évolue de « ce qui est susceptible d'être représenté dans un tableau » à ce qui est fantastique, capricieux, varié, irrégulier. Plus qu'en France, la communauté de vues des théoriciens permet de parler de courant esthétique. Ces théoriciens (Gilpin, Price...) trouvent ce type de beauté dans les œuvres d'artistes comme Salvador Rosa, Claude Lorrain, Piranèse, etc. et cherchent dans la nature des spectacles comparables, développant ainsi l'attrait pour les alternances rapides d'ombre et de lumière, les rochers sauvages et les cascades impétueuses, les sentiers serpents, les ruines solitaires. L'art du jardin dit à l'anglaise s'articulera autour de la recherche de l'application de ces caractéristiques.

Par son passage dans ce domaine, deux autres évolutions interviendront dans le sens du mot « pittoresque ». D'une part, il sera souvent accolé au terme « sauvage », dans les descriptions, renvoyant ainsi à un aspect plus particulier de la nature. D'autre part, il acquerra une certaine dimension émotive. Néanmoins, par la suite, après l'introduction du terme « romantique » dans la langue française, qui traduit plus spécifiquement la sensation d'émotions et en particulier la mélancolie, il perdra cette connotation et sera considéré comme impropre à rendre autre chose que la simple sensation visuelle, le paysage qui captive les yeux et l'imagination. Néanmoins, la sémantique proche des deux termes fera qu'ils seront au cours du temps souvent associés dans l'usage.

³⁷ J. d'ARDENNE, *L'Ardenne. Guide du touriste et du cycliste*, Bruxelles, Ed. Ch. Rozez, 1894, vol. I, p. 350.

³⁸ Ce paragraphe tire son essentiel de l'ouvrage de W. MUNSTERS, *La poésie du pittoresque en France de 1700 à 1830*, Droz, 1991.

³⁹ W. MUNSTERS, *op cit.*, Droz, 1991, p. 23.

- Les choix de résidence des peintres et leur lieu de naissance vont aussi influencer la représentation des paysages. On remarque par exemple des concentrations de représentations à Fosset, à Méry, à Sy⁴⁰. Khnopff, Donnay, Heintz en avaient respectivement fait leur lieu de résidence. Les représentations de la vallée de la Semois, par Barthélémy, Howet ou Raty, s'expliquent par un attachement identitaire au lieu où ils sont nés ou ont grandi. C'est aussi le cas pour Paulus, né à Châtelet, pour Delvaux, originaire de Antheit, ou encore Detry qui a choisi de s'installer dans le Borinage.
- Un autre élément tient au regroupement d'artistes en « écoles », phénomène typique de la seconde moitié du 19^e siècle. On en connaît plusieurs exemples en France (Barbizon, Pont-Aven,...), dans la région bruxelloise (Tervueren), en Flandre (Laethem-St-Martin). L'existence de l'école de Tervueren, même si elle ne nous intéresse pas directement, permet pourtant d'expliquer la présence d'une certaine concentration de représentations sur la carte dans la région de La Hulpe. Cet endroit faisait partie des lieux choisis par les peintres de cette école. Notons qu'il se rattache à des unités paysagères concentrées plus particulièrement dans la Région de Bruxelles-Capitale et ses environs immédiats (Tervueren, Rouge-Cloître, Forêt de Soignes, ...).

Spa et sa région, situés pourtant hors des vallées principales, sont aussi représentés. Cet attachement des peintres s'explique notamment par l'activité thermale de Spa et par son développement touristique. Au 19^e siècle, la fréquentation de cette station, après avoir subi une diminution, connaît un regain d'importance notamment grâce à l'intérêt de la famille royale. La présence d'artistes s'y explique de deux manières. Certains y viennent en villégiature ou s'y arrêtent pour une étape au cours d'un voyage plus long. Ils peuvent alors profiter des services de voitures de louage qui permettent aux curistes de réaliser des excursions dans les environs. La ville a également développé une petite industrie de souvenirs proposés aux touristes, les « Bois de Spa ». Certains artistes, qui réalisent ces ouvrages, habitent Spa ou sa région et peignent également sur toile. C'est le cas par exemple des peintres de la famille Crehay ou de Krins.

Les représentations des **paysages industriels**, quant à elles, répondent à deux logiques qui peuvent se combiner. Elles expriment, non sans esprit patriotique, la richesse et le progrès, plusieurs chefs d'entreprise étant intéressés à cette représentation. Elles permettent en outre à des artistes novateurs d'exprimer leur sensibilité sociale et leur volonté d'affronter des sujets réalistes.

Le cas des Hautes-Fagnes est un peu particulier. En effet, les représentations des Fagnes ont été réalisées, dans leur majorité, dans le courant du 20^e siècle. Plusieurs éléments peuvent être proposés à la réflexion pour expliquer ce « retard ».

Les Fagnes semblent être en effet un bon exemple d'invention du paysage. Elles ont longtemps gardé une réputation négative. On les perçoit et on les décrit, encore vers le milieu du 19^e siècle, comme des marécages, des endroits dangereux, solitaires, sombres, froids, souvent couverts de brouillard⁴¹. Outre les superstitions qui y sont liées, les marécages sont en général perçus négativement pour des raisons liées au courant hygiéniste : l'eau stagnante est considérée comme malsaine⁴².

⁴⁰ Situés dans la vallée de l'Ourthe.

⁴¹ *En Ardenne ...op cit.*, p. 8.

⁴² A. CORBIN, *L'homme dans le paysage*, Paris, Textuel, 2001.

Le changement d'appréciation et de perception du marais est mis en lumière dans divers ouvrages littéraires et guides touristiques spécialisés dans nos régions⁴³. On y observe un basculement : les caractéristiques du paysage (le dangereux, la mélancolie, la solitude, l'austérité) y sont toujours mentionnées mais trouvent une appréciation positive proche de la catégorie esthétique du sublime. Ce changement de perception s'est consolidé, grâce au développement d'un intérêt scientifique pour cette région dans le dernier tiers du 19^e siècle : divers scientifiques commencent à en démontrer la diversité et la richesse biologique⁴⁴. Cet intérêt particulier de la région est, dès lors, signalé dans les guides touristiques aux naturalistes amateurs.

Néanmoins, au début du 20^e siècle, des guides plus généraux, comme le Baedeker ou le Joanne, décrivent encore très sommairement les Fagnes et utilisent toujours le terme « marécage » pour les désigner. Ils témoignent donc d'un certain retard qui se répercutera chez certains types de touristes.

Enfin, un autre élément semble aussi essentiel pour expliquer ce décalage : le manque de moyens de transport réellement directs vers ces régions avant les premières décennies du 20^e siècle. Cette région améliorera sa notoriété avec la diffusion de la voiture.

Le « sublime »⁴⁵

La notion de sublime trouve son origine en Europe à la fin du 17^e siècle. Elle est intimement liée à la découverte de nouveaux paysages : ceux de la montagne et de la mer. Elle met en œuvre un concept qui se traduit par le ressenti d'une émotion face à une représentation picturale ou un paysage. Comme le montre Baldine de St-Girons, le sublime frappe, provoque un choc tout en éblouissant mais également en remettant en cause la personne qui le ressent. Le sublime doit provoquer un renouveau du sentiment de la présence au monde.

Ce concept du sublime, très complexe, a aussi été théorisé par les Anglais et plus particulièrement par Burke au milieu du 18^e siècle. Pour lui, alors que, pour le Beau, cette émotion correspond au plaisir, pour le Sublime, elle se concrétise dans une « fascination mêlée de répulsion », une « délectation ». En simplifiant, le concept de sublime se rattache aux notions de rupture, d'extrêmes, de solitude, de catastrophe ou de désorganisation. Plusieurs oxymores illustrent ce type de sensibilité : « une horreur délicate », « une joie terrible », « un spectacle horrible ».

Baldine de Saint-Girons remarque aussi que, dans l'imagerie populaire du sublime, une place importante est accordée à la notion de terrible qui se concrétise à travers la représentation d'orages, de tempêtes, d'inondations ou d'incendies. Cette vision lui apparaît cependant réductrice, le sublime ayant, aux côtés du sublime terrible, d'autres déclinaisons : le sublime noble ou encore le sublime magnifique.

⁴³ J. d'ARDENNE, *L'Ardenne. Guide du Touriste et du Cycliste*, vol. II, Bruxelles, Ed. Ch. Rozez, 1897 et A. BONJEAN, *Les Hautes Fagnes. Légendes et profils*, Verviers, Ed. Ch. Vinche, sd (avant 1911).

⁴⁴ C'est notamment le cas du professeur Léon Frédéricq. Voir A.C. BERNES, « Le plateau des Hautes-Fagnes au début du 20^e siècle à travers le fonds Léon Frédéricq (1851-1935) », *Géographie et histoire : structure et dynamique des paysages au cours des 18^e et 19^e siècles. Communications présentées à la journée des chercheurs du 15 novembre 1990*, Notes de recherche n°11, Liège, Société géographique de Liège, Novembre 1991, pp. 3-16.

⁴⁵ Éléments tirés essentiellement des deux ouvrages suivants. A. ROGER, *op cit*, pp. 83-117 et *Le paysage et la question du sublime*, Association Rhône-Alpes des Conservateurs, Réunion des musées nationaux, 1997.

B.2. Essai de détermination d'éléments susceptibles d'être des référents de notre vision : quelques exemples

Différents éléments susceptibles d'être devenus des référents de notre vision et issus de ces représentations picturales sont développés en annexe I.6. Ils concernent les vallées de la Meuse (représentations d'une Meuse agreste et d'une Meuse industrielle, importance accordée aux rochers dans les représentations, ...), de la Semois (rôle joué par les ponts dans les représentations), de l'Ourthe, de l'Amblève. Une analyse est également proposée pour les paysages industriels et pour les représentations où apparaissent des éléments liés à la modernité (poteaux électriques, autoroutes, etc.).

2.3.2.2 La photographie

A. Méthode

A.1. Collecte des informations

La méthode mise en œuvre pour collecter les photographies est identique à celle utilisée pour les représentations picturales : liste des photographes ayant réalisé des photographies de la Wallonie établie sur base de divers inventaires⁴⁶, base de données (voir CD-Rom) des photographies récoltées dans diverses publications, sur Internet, etc. Au total environ **860 photographies** de paysages wallons ont été répertoriées. Il n'a été retenu dans ce travail que les photographies pouvant être considérées comme des photographies d'art. Aucune date limite n'a été fixée : les photographies couvrent l'ensemble de la période depuis leur invention jusqu'à aujourd'hui.

⁴⁶ Pour une histoire de la photographie en Belgique. Essais critiques. Répertoire des photographes depuis 1839, Musée de la Photographie à Charleroi, Charleroi, 1993 ; S.T. JOSEPH, T. SCHWILDEN, M.-C. CLAES, Directory of photographers in Belgium. 1839-1905, Antwerpen : C. de Vries-Brouwers, 1997 ; S. GOYENS de HEUSCH (dir.), *XXe siècle. L'art en Wallonie. Peinture, sculpture, gravure, tapisserie, photographie, architecture*, Tournai, La Renaissance du Livre, 2001.

Le rôle de la photographie dans la construction du regard porté sur les paysages :

Le rôle de la photographie dans la construction du regard porté sur les paysages se distingue de celui joué par la peinture. Celle-ci, pour laquelle l'intérêt est resté relativement constant, semble en effet avoir retravaillé la perception d'une manière régulière, chaque nouvelle interprétation se juxtaposant à la précédente qui gardait sa propre importance, leur place et par conséquent leur diffusion étant assurées par les musées, tout comme par les expositions ou les ouvrages d'art, qui leur sont consacrés.

La photographie a eu un rôle plus variable corrélé à la perception que le public a de cet art lui-même⁴⁷. A ses débuts, la photographie est plus envisagée comme une technique que comme un art. Et si les représentations réalisées dans le courant du 19^e siècle connaissent une certaine diffusion au moment de leur création (revues spécialisées, expositions, monographies, ...), leur survie artistique n'est pas assurée de la même manière que celle des représentations picturales. Il faut attendre les années 70 ainsi que diverses études et expositions sur l'histoire de la photographie pour que ces anciennes représentations soient redécouvertes, acquièrent leur pleine dimension artistique et fassent l'objet de nouvelles publications. On remarque en effet dès cette époque la multiplication de recueils d'œuvres de photographes actifs avant 1914 : Armand Dandoy, Famille Dupont, Famille Messiaen, René Desclée, Martin Fettweiss, Comte d'Espiennes, Louis Pion, ...

On peut donc considérer que ces photographies jouent un double rôle dans la construction de la vision paysagère, l'un, contemporain à leur création, l'autre plus récent, généré par l'engouement pour la redécouverte de ces photographies anciennes.

A.2. Réalisation de cartes à partir de la base de données

Comme pour les peintures, une **carte localisant les œuvres** a été réalisée. Pour extraire le maximum d'informations utilisables de la base de données, la carte se compose de **3 couches cartographiques** différentes :

- la première répertorie les photographies dont le sujet est mentionné dans le titre (ou dans un texte explicitant la photographie) de manière telle qu'il est possible de le localiser avec précision ou dont la représentation visuelle est aisément identifiable. Un point symbolise alors le paysage représenté.

Ex : A. Dandoy, *Dinant. Vue en aval du pont*, 1869 ou E. d'Espiennes, *Namur. Vue prise de La Plante*, 1868.

- la seconde reprend les photographies dont le titre fournit un peu moins de précision ou dont le sujet n'est pas identifiable directement sans parcourir systématiquement la région mais qui restent localisables tout au moins dans une zone assez restreinte. Chaque photographie est représentée sur la carte par un point, placé au moins dans l'ancienne commune à laquelle elle fait référence.

Ex : Y. Auquier, *Marcinelle 12 (terril)*, 1970 ou E. Dauchot, *Ciel d'hiver à contre-jour aux rayons en éventail. Ollomont*, 1955.

- la troisième couche cartographique tient compte des photographies dont le titre ne mentionne que la région. Certains photographes publient en effet des recueils consacrés à une seule région. La présence en nombre plus ou moins important de telles photogra-

⁴⁷ S.F. JOSEPH et T. SCHWILDEN, "Préface", in L. HIERNAUX et J.P. WEBER, "Les couleurs de l'ombre. Paysages et monuments dans l'œuvre photographique d'Armand Dandoy (1834-1898)", *De la Meuse à l'Ardenne*, n°23, 1996, p. 9.

phies (de 6 à 30 selon les régions) est signalée par un petit carré, positionné au centre de la région considérée. La table associée à la couche mentionne la région et le nombre de photographies qui y est associée.

Ex : J. Lecouturier, Photographies extraites du recueil intitulé *Condroz*, 1974 ou V. Massinger, *Pays d'Aubel*, années 70-80.

Sans distinction de périodes, la carte localisant les photographies manque de clarté.

Pour une analyse plus fine, **il a donc été nécessaire de distinguer 4 périodes** qui ont été sélectionnées en tenant compte des courants qui ont modelé l'art photographique. Ceci explique le léger recouvrement chronologique entre les deux premières périodes pour laquelle la transition fut moins nette :

- la première période couvre la *seconde moitié du 19^e siècle* et va plus ou moins *jusque 1914*. Elle représente les débuts de la photographie : sa création, la mise en place d'une photographie professionnelle et la diffusion de la photographie comme loisir pour les classes sociales aisées, aristocratiques et bourgeoises.
- la seconde remonte *un peu avant 1900* et couvre *l'entre-deux-guerres, les années 50 et 60*. Elle correspond à la naissance et au développement de courants artistiques dans la photographie. Le premier de ces mouvements, le pictorialisme, apparaît en réaction à la démocratisation de l'image, rendue possible par la miniaturisation du matériel photographique et la facilité de son utilisation⁴⁸. Il faut préciser que quelques-unes seulement des photographies reprises dans la base de données et rentrant dans cette catégorie seront antérieures à 1914.
- la troisième période reprend les *années 70 et 80* et renvoie à une pratique et un intérêt croissants pour la photographie : valorisation de l'activité de photographe dans l'imaginaire collectif, augmentation de la fréquentation des écoles de photographie, stimulations venant des pouvoirs publics, lancement de nombreuses missions photographiques et développement de structures comme l'association *Archives de Wallonie*.
- la dernière, enfin, correspond aux *années 90 et 2000* et met en évidence les dernières créations et publications.

⁴⁸ Cette facilité d'utilisation se concrétise notamment par la mise au point, par la firme Kodak, d'un appareil de petite taille et nécessitant un minimum de réglages.

B. Résultats

B.1. Types de paysages représentés et localisations

L'analyse des quatre cartes successives montre de nettes différences dans la localisation et le type de paysages représentés par les photographes.

B.1.1. Première période

Pour la période antérieure à 1914, les paysages photographiques se déclinent essentiellement en **quatre catégories générales** qui peuvent se combiner. On compte, selon une fréquence décroissante :

- des paysages de rivière,
- des paysages urbains que ce soit sous la forme de vues longues, panoramiques ou aériennes (grâce à un cerf-volant) mais également sous forme d'"intérieurs de ville"⁴⁹,
- des paysages représentant un village,
- des paysages centrés plus particulièrement sur un élément monumental, naturel (rocher) ou bâti (ruines, château, moulin,...).

Ces quatre types de représentations abondent tout particulièrement dans la **vallée de la Meuse**, de Waulsort à Namêche, et d'une manière plus marquée encore à Namur et Dinant.

On remarque aussi plusieurs autres concentrations : dans la **vallée de la Lesse** ainsi qu'à **Verviers, Tournai** et leurs proches environs. Ces deux villes fournissent surtout des paysages urbains.

Dans une moindre mesure, on recense également quelques photographies localisées dans la basse Semois, la région de Couvin ainsi qu'à Scy, Liège, Laroche, Beauraing, Thon-Samson, Montaigne et Bioul.

Une cinquième catégorie de représentations, totalement en rupture avec les quatre autres types répertoriés ci-dessus, doit également être mentionnée. Elles sont le fait d'un photographe tournaisien, Louis Pion. Ses photographies représentent les paysages agricoles de la zone située à l'ouest de Tournai entre le rieu de Barges et le rieu de Templeuve.

B.1.2. Deuxième période

Pour la période suivante, soit celle allant globalement de 1914 à la fin des années 60, **quatre localisations** se détachent très nettement - **Tournai, Mons et le Borinage, la région de Charleroi et enfin la région d'Ollomont, Filly, Bérisménil** – tandis que le type de représentations connaît un certain changement.

On recense toujours des **paysages urbains ou des "intérieurs de ville"**. La ville de Tournai continue d'ailleurs à être particulièrement représentée, les deux photographes actifs durant la période précédente étant toujours actifs durant la première moitié du 20^e siècle. On note également ce type de représentations pour les villes de Mons et de Charleroi.

La région d'Ollomont (près de Nadrin et La Roche-en-Ardenne), photographiée par Edmond Dauchot, concentre les représentations de **paysages agricoles et forestiers**.

⁴⁹ Cette expression est empruntée à Jean d'Ardenne, un auteur de guide, contemporain et ami des peintres et photographes Rops, Dandoy, Hagemans, etc.

Enfin, les représentations de **paysages industriels** apparaissent en grand nombre tandis qu'à la période précédente, seule l'une ou l'autre photographie isolée les concernaient. Ces photographies concernent le plus souvent les sites charbonniers du Borinage et du Pays Noir. Dans ce dernier cas, il n'est pas rare d'y voir associée la Sambre.

B.1.3. Troisième période

La période des années 70 et 80 conforte les **représentations urbaines et industrielles**, particulièrement dans la région de Charleroi. Le reste des représentations et des localisations s'articule autour du monde rural et des **paysages agricoles** pour lesquels l'intérêt semble croissant. On ne constate plus, dans ce cas, une agglutination des localisations sur un espace restreint mais bien leur dispersion sur une bonne partie de la Wallonie : Condroz, Pays d'Aubel, Brabant wallon, Hesbaye, Hainaut, Tournaisis, vallée de la Semois.

Cette période semble également le moment de l'apparition d'une évolution (rupture ?) dans la construction du paysage photographié : certaines représentations apparaissent de manière déstructurée tant par leur sujet que par leur forme. Si l'on retrouve encore des perspectives classiques, englobantes, certaines représentations mettent également en œuvre de nouvelles manières de faire : objets coupés en avant-plan, lignes de fuite perturbées, etc.

B.1.4. Quatrième période

La dernière période, la plus actuelle puisqu'elle recouvre les années 90 et 2000, est la plus foisonnante. On y retrouve **tous les types de paysage mentionnés pour les périodes précédentes** : paysages de rivière, paysages urbains et "intérieurs de ville", paysages représentant un village, paysages se focalisant sur un élément plus monumental, paysages industriels, paysages ruraux et agricoles, ... Tout cela réparti sur une grande partie de la Wallonie.

On remarque également des photographies représentant les paysages semi-naturels des **Hautes-Fagnes** qui n'avaient pas encore été représentés ainsi que l'introduction de **paysages autoroutiers** notamment à travers les représentations des paysages visibles depuis la portion de A8-E429 située entre Ghislengien et Hacquegnies. Si l'autoroute en elle-même apparaît comme un sujet neuf, d'autres paysages liés aux infrastructures de communications ont déjà été représentés par le passé : route, viaduc, barrage, chemin de fer et ce, depuis le 19^e siècle.

B.1.5. Combinaison des quatre cartes

La combinaison des quatre cartes fait particulièrement ressortir les **régions de Tournai**, du **Borinage**, de **Charleroi**, la **vallée de la Meuse**, celles de la **Lesse** et de la **Semois**, le **nord de la province de Liège** (Liège, Verviers, Hautes-Fagnes, Pays d'Aubel), la région de **Couvin** ainsi que **Laroche et ses environs** (Ollomont, Filly, ...).

On remarque cependant que de grandes portions de la Wallonie sont absentes des représentations.

La plus nette concerne la province de Luxembourg soit les ensembles paysagers 12 et 13 : l'ensemble du haut plateau de l'Ardenne centrale (à l'exception de la Semois) et l'ensemble des côtes lorraines.

Il faut également noter l'absence d'une partie des cantons rédimés, soit les territoires paysagers suivants : Haut Plateau de Bütgenbach et Saint-Vith (11060), Tête de vallée de l'Our (11070), Entaille de la vallée de l'Our (11080).

Sont aussi absents des représentations l'ensemble Thiérache, Sarts et Rièzes ainsi qu'en partie, la dépression Fagne-Famenne.

Enfin, quelques autres territoires paysagers isolés ont aussi été oubliés :

- . Plaine de Celles et Anvaing (01050)
- . Collines du Hainaut (01070)
-

B.2. Pourquoi de telles représentations et ce type de localisations ?

Plus que pour la peinture, les représentations photographiques semblent dépendantes de l'évolution du regard posé sur le media lui-même. Le type de représentation et leur localisation s'en ressentent. La plupart des justifications trouveront une réponse dans diverses analyses de l'histoire de la photographie⁵⁰.

Comme cela vient d'être dit, à ses débuts, la photographie était surtout considérée comme une technique, un moyen merveilleux de figer dans tous ses détails la réalité. Sa qualité principale était le mimétisme entre l'objet et son image. C'est seulement à partir des années 20 que la photographie va développer, comme le mentionne Ch. De Nayer, « un rôle éminemment transformateur »⁵¹. Il n'est plus alors question de reproduire, avec art et technique certes, mais de donner du sens au monde, voire d'exprimer un certain engagement.

B.2.1. Première période

Les résultats obtenus pour la première période tiennent à **deux raisons principales** :

La première est la prééminence du genre pittoresque, courant d'appréciation esthétique dans lequel baignent les milieux aisés (aristocratiques et bourgeois) de l'époque. Les paysages de la Haute-Meuse, de la Basse-Lesse tout comme les villages de Beauraing, de Laroche, de Spontin ou encore certains lieux de la région de Couvin rencontrent les aspirations du 19^e siècle pour le pittoresque. Dans ces paysages se retrouvent en effet tous les éléments propices à faire naître cette perception : sinuosités du cours d'eau, rochers sauvages, ruines, etc, soit différentes caractéristiques qui favorisent le contraste, la variété et surprennent l'œil. Sous cet angle et pour cette première période, les sujets photographiques sont identiques aux sujets picturaux. Ces régions sont aussi parmi les plus recommandées par les auteurs des guides touristiques, comme nous le verrons ci-après, et parmi les plus fréquentées.

Parallèlement à cet intérêt esthétique se développe peu à peu dans la seconde moitié du 19^e siècle un intérêt pour la préservation de ces paysages. Certains des éléments qui composent les ensembles pittoresques commencent en effet à être affectés par l'industrialisation et la modernisation croissantes. Comme nous l'avons mentionné dans l'analyse à partir des peintures, les rochers se voient attaqués par les carrières, les cours d'eau sont rectifiés, etc. Cette prise de conscience s'inscrit dans un mouvement plus vaste de redécouverte du patrimoine de notre pays dans le contexte de la construction d'un sentiment national et de la légitimation de la Belgique.

⁵⁰ Pour une histoire de la photographie en Belgique, op cit. et G. VERCHEVAL, « La photographie », in *Wallonie. Atouts et références d'une Région (sous la direction de Freddy Joris)*, Gouvernement wallon, Namur, 1995.

⁵¹ Ch. DE NAYER, « Patrimoine et missions photographiques », in *Pour une histoire de la photographie en Belgique*, op cit, p. 50.

Dans ce cadre, des missions photographiques sont lancées. On peut citer celles de Claine et de Fierlants pour Bruxelles⁵². En Wallonie, Armand Dandoy obtient une commande pour la province de Namur. Ce projet avait semble-t-il été initié par le photographe anversois Joseph Maes. En 1868, celui-ci proposait, dans une lettre adressée au gouverneur de la province de Namur, de réaliser un ouvrage intitulé *La Province de Namur, monumentale et pittoresque* qui rassemblerait « les bords de la Lesse depuis la grotte de Han jusqu'à son confluent avec la Meuse ; la Meuse depuis la frontière française jusqu'aux limites de la province de Liège. » ainsi que « les monuments, châteaux, etc. disséminés de tous côtés. »⁵³ Trois raisons sont avancées pour justifier cette proposition : la présence en nombre important de « sites pittoresques » dans la province, la disparition de certaines ruines et la possibilité de faire connaître les beautés de la province à l'étranger⁵⁴. C'est finalement Dandoy qui y travaillera.

D'autres provinces selon une lettre de ce dernier auraient été l'objet d'un travail équivalent⁵⁵. Néanmoins, ces photographies ne semblent pas avoir connu la même postérité que celles de Dandoy, qui bénéficie de sa double activité de peintre et de photographe mais également de son appartenance à la Colonie d'Anseremme – comme cela a été mentionné ci-dessus – et de ses contacts avec Rops ou encore Charles de Coster. La commande ne représente d'ailleurs qu'une partie de son œuvre comme photographe. Un ouvrage rétrospectif y a été consacré en 1996.

La commande est un domaine de l'activité photographique qui semble laisser moins de liberté d'expression à l'artiste. Néanmoins, Dandoy a préservé une bonne part de son autonomie pour ce travail, notamment dans le choix final des lieux et monuments représentés⁵⁶. De plus, alors que la photographie est plutôt considérée à l'époque comme une technique, comme cela a été dit, Dandoy jouit d'une très bonne réputation d'artiste photographe, reconnu notamment pour ses paysages.

Outre le rôle joué par le pittoresque, ces types de représentations et leur localisation s'expliquent aussi par l'intérêt de certains photographes, professionnels ou amateurs, souvent membres de l'association belge de photographie, de **garder sur le papier une trace fidèle de leur environnement quotidien ou des paysages rencontrés lors de leurs voyages ou excursions**⁵⁷. Martin Fettweis photographie sa ville natale de Verviers et ses environs ; Ernest d'Espierres, le village de Scy où se trouve son château. La famille Dupont photographie la région de Namur et plus particulièrement la vallée de la Meuse. Messiaen et Desclée représentent les paysages urbains et les faubourgs de leur ville de Tournai. Il est d'ailleurs intéressant de noter que Desclée utilise de nouvelles techniques permettant de prendre des photos aériennes au moyen d'un cerf-volant ou se poste au sommet des clochers des nombreuses églises de la ville pour réaliser des panoramas originaux de Tournai. Louis Pion, quant à lui, représente les paysages ruraux du plateau situé à l'ouest de Tournai.

B.2.2. Seconde période

⁵² Ch. DE NAEYER, *op cit*, pp. 43-46.

⁵³ L. HIERNAX et J. P. WEBER, *op cit*, vol. I, pp. 89-90.

⁵⁴ L. HIERNAX et J. P. WEBER, *op cit*, vol. I, pp. 91.

⁵⁵ Provinces de Liège et de Brabant. Cf. L. HIERNAX et J. P. WEBER, *op cit*, vol. I, pp. 101.

⁵⁶ L. HIERNAX et J.P. WEBER, *op cit.*, vol. I, p. 104.

⁵⁷ Dans ce dernier cas, la recherche du pittoresque agit également.

La seconde période correspond à **l'affirmation de la photographie comme un art à part entière.**

Pour les localisations, les résultats obtenus pour cette période doivent toujours tenir compte de l'élément de proximité. Les photographes trouvent dans leur **environnement quotidien** les sujets propres à exprimer leur art :

- Desclée et la famille Messiaen continuent leur activité à **Tournai** jusqu'aux débuts des années 40, produisant des paysages urbains (panoramas et intérieurs de ville) et des vues un peu plus rurales des faubourgs.
- Edmond Dauchot, issu d'une famille de la région de Charleroi à la tête d'une importante briqueterie, choisit de se retirer à **Ollomont** pour s'adonner à la photographie et représenter, interpréter, documenter les paysages de l'Ardenne auxquels il s'est attaché. Il laisse une œuvre importante (10 000 négatifs environ) mettant en scène les paysages sauvages, les villages traditionnels des environs d'Ollomont.
- Marcel Lefrancq, originaire de Mons et qui se rattache au courant surréaliste, photographie des rues de Mons la nuit.
- **Charleroi et sa région** bénéficient de la présence de nombreux photographes qui oeuvreront dans des domaines différents : Misonne, Melchers, Edgard, Chavepeyer, Populaire,... Misonne, l'un des pictorialistes, réalise des paysages de type plutôt bucoliques ou des paysages urbains, voilés par une brume, se caractérisant par un rendu atmosphérique, propres au courant artistique qu'il a contribué à lancer. On trouve également dans son œuvre des vues de Dinant dont le sujet montre une certaine continuité avec les intérêts de la période précédente mais dont le rendu est nettement différent. Melchers, Edgard, Chavepeyer et les autres partagent leur activité entre des "intérieurs de ville" et plus particulièrement des représentations de boulevards ou de places de Charleroi ou des communes environnantes et des représentations de paysages industriels.

L'apparition de ces photographies de paysages industriels – le Borinage connaît aussi à la fin des années 50 ce type de représentations à travers les œuvres de Sieff - se justifie par la volonté de l'art photographique de « *témoigner et de prendre part aux grandes causes sociales* » mais durant cette période, aucun photographe ne s'occupera réellement de manière suivie du monde du travail et des événements politiques en Wallonie⁵⁸. Il faudra pour cela attendre les années 70.

B.2.3. Troisième période

⁵⁸ G. VERCHEVAL, « La photographie », op cit.

Durant cette troisième période, qu'on pourrait appeler la **période du « social landscape »**, de nombreux photographes s'attachent à rendre certains **paysages industriels menacés par les difficultés économiques et les problèmes vécus au quotidien par divers autres domaines d'activité wallons**. Cette effervescence et cette implication artistiques traduisent également la recherche d'une identité, à l'échelle des collectivités et s'inscrivent dans un courant dit « néo-archaïque »⁵⁹. Elles se voient aussi stimulées par une politique d'achats d'oeuvres et de commande venant du Ministère de la Culture qui intervient dans le contexte de communautarisation de la Belgique. Son but est « *d'amorcer d'une part, d'une façon plus systématique l'approche et la perception par la photo des aspects, dans leurs multiples replis, du paysage et de la vie des gens dans nos régions romanes, espérant ainsi pouvoir, avec le temps, "esquisser les contours de leur identité". D'autre part (...) inviter les créateurs d'images à nous faire part (...) de leur vision des êtres et des choses et de la lecture qu'ils en proposent.* »⁶⁰

Une autre initiative organisera également ce mouvement d'une manière plus régulière à partir de 1983, année qui voit la création du projet « Archives de Wallonie ». La mission que s'arroge ce projet est « *de rendre compte du vécu et de préserver une trace-témoin d'une région* » à travers la publication et l'exposition des sujets thématiques confiés à plusieurs photographes.

La plupart des photographies répertoriées qui ont été réalisées dans les années 70 et 80 rentrent dans ce cadre. Les paysages industriels charbonniers de la région de Charleroi, de la Louvière et du Borinage trouvent notamment leurs défenseurs notamment en Yves Aucquier ou G. Vercheval, les différentes visions s'échelonnant du dramatique à l'esthétisant en passant par le nostalgique.

Les photographies du Condroz (J. Lecouturier), du pays d'Aubel (V. Vercheval) ou des paysages agricoles wallons (l'un des ouvrages de la série « Archives de Wallonie ») participent de la même dynamique. Leur localisation est nettement moins nette, en fonction de la sensibilité personnelle des différents photographes participant au projet.

B.2.4. Quatrième période

La quatrième période est la **période contemporaine**, celle pour laquelle aucun recul n'existe encore réellement. Néanmoins, l'analyse même partielle de ces photographies garde son intérêt. Les sujets montrent une **filiation avec les périodes précédentes**.

On retrouve les paysages industriels du Borinage et de la région de Charleroi, dans des interprétations peut-être moins sociales et plus esthétisantes. Une part de cette tendance est peut-être à rattacher à l'intérêt touristique nouveau que suscitent les paysages charbonniers. Diverses associations, et plus particulièrement celle appelée "Chaîne des terrils", tentent de valoriser le potentiel touristique des terrils wallons, basant leur argumentation sur les potentialités réservées par leur recolonisation par la flore et la faune, le développement d'écosystèmes intéressants ainsi que par les caractéristiques physiques particulières - de petites montagnes - dans une région relativement plane.

⁵⁹ J.M. SARLET, « Des années 50 aux années 70. De l'individuel au collectif, de la marginalité à une relative légitimité », in *Pour une histoire de la photographie en Belgique*, Musée de la photographie, Charleroi, 1993, p. 126.

⁶⁰ Extrait d'un texte de René Léonard (initiateur du projet lancé par le Ministère de la Culture) et cité par J.M. SARLET, « Des années 50 aux années 70. De l'individuel au collectif, de la marginalité à une relative légitimité », in *Pour une histoire de la photographie en Belgique*, Musée de la photographie, Charleroi, 1993, p. 125.

On retrouve aussi parmi ces photographies contemporaines plusieurs représentations de paysages urbains, de faubourgs déstructurés ou encore des paysages agricoles. Une série est également consacrée par W. Filz aux paysages de sa région des Hautes-Fagnes où il valorise l'aspect sauvage, solitaire et préservé.

De grands classiques touristiques et pittoresques sont revisités. On remarque d'ailleurs une tendance à représenter ces paysages classiques sous un angle nouveau : c'est le cas par exemple de certaines des photographies aériennes⁶¹ de Marilyn Bridges. D'autres publications récentes sur ce sujet, non répertoriées ici, ont d'ailleurs fait l'objet d'une importante diffusion ces dernières années dans les librairies, surfant sur la vague d'engouement pour les paysages "vus du ciel" (notamment *La Belgique vue du ciel*).

Enfin, un dernier élément permet encore d'expliquer ce type de paysages ou du moins leur localisation. Certaines des photographies répertoriées rentrent dans le champ de la commande. Divers artistes, sollicités par le MET et publiés dans la collection Regards, avec l'appui du musée de la photographie de Charleroi, ont été chargés d'interpréter certains de ses travaux. Le but est « *de faire connaître à la population ses réalisations. Une manière de rappeler, par le regard d'artistes, qu'équiper une région n'est pas seulement la doter d'infrastructures fonctionnelles, mais que c'est aussi l'inscrire dans une réalité historique, avec tout ce que cette notion entend en termes géographique, humain, politique, esthétique, etc.* »⁶² Ainsi, aux côtés de M. Bridge et de ses photographies aériennes, P. Houcmant a interprété les paysages rencontrés le long du RAVeL et Patrice Gaillet les paysages de la E429.

De manière générale, la présence de nombreuses photographies représentant Charleroi et ses environs réalisées par divers photographes mais aussi transmises au public par le biais d'expositions et de publications s'explique en partie par l'activité soutenue des structures implantées dans la région : le musée de la photographie se situe à Mont-sur-Marchienne et Archives de Wallonie y est attaché.

B.3. Essai de détermination d'éléments pouvant être des référents de notre vision

Plusieurs zones ont donc été particulièrement représentées par les photographes : Tournai et ses environs, la vallée de la Meuse, la vallée de la Lesse, les paysages industriels du Borinage et de la région de Charleroi, la ville de Charleroi, la région de Couvin, la vallée de la Semois, l'Ourthe supérieure (avec Laroche et les environs de Nadrin), Verviers, Liège et leurs environs et enfin, les Hautes-Fagnes. Différents éléments mis en exergue dans ces représentations sont susceptibles de jouer un rôle de référent dans notre perception paysagère. Ils sont détaillés en annexe I.7.

2.3.2.3 Les guides de voyage

A. Méthode

⁶¹ Ces photographies aériennes ne sont pas réalisées avec un angle de vue de 90° qui fournirait des photos en deux dimensions mais bien avec un angle plus restreint qui permet une vue paysagère, bien que l'on ne se trouve pas directement sur le sol. Ces photographies ont donc été retenues dans la base de données.

⁶² F. HAMBYE ET P. SUINEN, *op cit.*, p. 5.

A.1. Collecte des guides

La méthode mise en œuvre pour sélectionner et analyser les guides de voyage est sensiblement différente des précédentes. Une liste de guides a été établie sur base d'ouvrages de référence⁶³, de catalogues de bibliothèques⁶⁴, de catalogues de librairies anciennes pour la période allant globalement des **années 1840 aux années 1970**.

Le nombre de guides se rapportant à la Belgique durant cette période étant particulièrement élevé, une sélection a été nécessaire. Il existe en effet des guides consacrés à la Belgique dans son ensemble mais également une multitude d'ouvrages qui traitent simplement d'une région ou même d'un village et de ses environs. Le **critère de sélection principal** que nous avons retenu est le suivant : les guides choisis doivent couvrir une portion de territoire suffisamment vaste pour que l'ouvrage aille à l'essentiel et mette en relief les paysages les plus significatifs, soit des guides couvrant la Belgique et d'autres pays, soit des guides couvrant la Belgique entière ou une portion importante de la Wallonie.

Certains volumes choisis, notamment parmi ceux du 19^e siècle, comportent en titre le mot « Ardenne ». Il est nécessaire de préciser ici que ce terme n'a pas la même signification géographique qu'aujourd'hui. Pour certains auteurs, le terme « Ardenne » recouvre souvent tout ce qui se trouve au sud du sillon Sambre et Meuse.

Une préférence a de même été donnée à des guides permettant une vision plus internationale. En effet, des guides étrangers tels que le Baedeker ou les guides Conty ont connu une diffusion assez importante et jouent donc un rôle non négligeable dans la désignation des paysages wallons de référence.

D'autres guides ont spécialement été retenus pour la reconnaissance qui leur était accordée à leur époque et plus tard. Ceux de Jérôme Pimpurniaux (1856-58), des Bohémiens (1854), de Jean d'Ardenne (1894-95) ou encore de Eugène Van Bommel (1894) sont devenus au cours du temps des références. On en trouve des mentions des années durant dans les ouvrages touristiques postérieurs et même dans la littérature. Certains ont connu de nombreuses rééditions si bien qu'actuellement encore, ces ouvrages retiennent l'attention.

⁶³ E. SOMVILLE, *Répertoire bibliographique à l'usage du touriste en Belgique*, Bruxelles, Imprimerie Vromant et C^o Edition, 1903 ; *Vive les vacances. Des premiers voyages d'agrément au tourisme pour tous*, Musée de la Vie Wallonne, Liège, 1997.

⁶⁴ Catalogue de la Bibliothèque royale, du Musée de la Vie Wallonne, de l'ULB et des autres bibliothèques universitaires belges.

Les guides retenus ont été triés par ordre chronologique et réparti en quatre périodes :

La première correspond globalement aux *années 1840-1860*. On peut considérer plus ou moins cette époque comme celle des pionniers, bien que des guides existent déjà bien avant cette époque.

- . A. WAUTERS, *Les délices de la Belgique ou description historique, pittoresque et monumentale de ce royaume*, Bruxelles, Libr. Froment, 1846.
- . F. MORNAND, *Guides-Cicérone. Belgique*, Librairie de L. Hachette et Cie, Paris, 1853-54. (Bibliothèque des chemins de fer)
- . *En Ardenne, par quatre bohémiens*, Bruxelles, Ed. Ch. Vanderauwera, 1856.
- . J. PIMPURNIAUX, *Guide du voyageur en Ardenne ou Excursions d'un touriste belge en Belgique*. Vol. I, Ed. Delevingne et Callewaert, Bruxelles, 1856.
- . J. PIMPURNIAUX, *Guide du voyageur en Ardenne ou Excursions d'un touriste belge en Belgique*. Vol. II, Ed. Delevingne et Callewaert, Bruxelles, 1858.

La seconde période couvre les *années 1860 à 1914*, période pendant laquelle le tourisme en Wallonie connaît un premier développement. Le tourisme reste globalement une activité de loisirs pour les classes sociales les plus aisées de la population. Néanmoins, d'autres catégories socio-professionnelles y ont également accès par des voies indirectes (excursions scolaires, excursions organisées par diverses associations caritatives et philanthropiques, excursions dans le cadre de concours interrégionaux ou internationaux auxquels participent diverses associations de loisirs comme les orphéons, les fanfares, les chorales, etc.)⁶⁵

- . H.-A. de CONTY, *La Belgique circulaire*, 2e édition, Paris, Office des Guides Conty, 1875, 252 p. (Collection des guides circulaires)
- . J. d'ARDENNE, *L'Ardenne. Guide du touriste et du cycliste*. Vol. I., Libr.- Ed. Charles Rozez, Bruxelles, édition refondue en 1894, 1894.
- . J. d'ARDENNE, *L'Ardenne. Guide du touriste et du cycliste*. Vol. II., Libr.- Ed. Charles Rozez, Bruxelles, édition refondue en 1895, 1897.
- . E. VAN BEMMEL, *Guide de l'excursionniste*, Impr.-Ed. J. Lebègue et Cie, Bruxelles, 11e édition revue, corrigée, augmentée et mise à jour par A. Dubois, 1894
- . K. BAEDEKER, *Belgique et Hollande y compris le Luxembourg. Manuel du voyageur*, Ed. Karl Baedeker, Leipzig, 17e édition revue, corrigée et augmentée, 1901.

⁶⁵ L'analyse d'un registre d'entrées à la grotte de Rochefort pour les années 1870-1891 montre qu'environ 30% des visiteurs visitent la grotte dans le cadre de ces associations et que, dans ces 30 %, une proportion significative des gens vient de catégories sociales moins élevées. On y trouve notamment des ouvriers.

La troisième période couvre *l'entre-deux-guerres*.

- . Oscar HENRY, *Le Guide du touriste en Belgique*, Ed. Générales, Bruxelles, s.d. (durant les années '20 – peu avant centenaire de l'indépendance de la Belgique)
- . *Guide Trois amis : Le Nord et l'Est de la France. La Belgique. Le Luxembourg*, Mézières, 1933, 147 p.
- . *Guide Europa. Memento touristique des principaux pays d'Europe*, Ed. Agence Havas belge, 7e année, 1936.

La quatrième période enfin débute *après la seconde guerre* et va *jusqu'aux années 70*. Les années 50 constituent une phase de redémarrage après la seconde guerre mondiale. On remarque également deux ouvrages de 1958, parus à l'occasion de l'exposition universelle.

- . M. SCHMITZ et alii, *Dictionnaire du tourisme en Belgique*, Maison Larcier S.A., Bruxelles, 2e édition, 1948.
- . P. COSYN, *La Belgique touristique et ses villes d'art*, Bruxelles, années 50 (Guides Cosyn)
- . *Guide pour l'auto. France, Benelux, Suisse*, 22e année, Paris, Les Editions commerciales de France, 1951, 983 p.
- . *Guide du pneu Michelin. Nord de la France, Belgique, Luxembourg*, Services de Tourisme Michelin, Paris, 1953-54. (Guides Michelin)
- . J. GIORY, *Les guides Nagel. Belgique et Luxembourg*, Les éditions Nagel S.A., Genève - Paris - Karlsruhe - New-York, 1958.
- . A. DONCKIER DE DONCEEL et J. DESTREE, *Bruxelles 58. L'Exposition, la capitale, ses environs, les provinces belges. Guide*, Société de l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles 1958, 1958.
- . *Complete reference guide to the Low Countries : Belgium, Luxembourg, The Netherlands*, New York, Pan American Air Ways, 1962, 128 p. (Collection Pan Am books)
- . A. VELDE, *Guide Solar de la Belgique. Bruxelles, Anvers, Bruges, Gand, Liège, la Côte, les Ardennes, le Hainaut, le Limbourg*, Bruxelles, Edifi – Paris, Solar, 1972, 375 p.

A.2. Base de données des extraits et cartographie

Dans un premier temps, la collecte des informations a été réalisée par le dépouillement systématique de ces ouvrages et le repérage de plusieurs types d'informations. Les extraits de texte contenant ces informations ainsi qu'une série de données obtenues par leur analyse ont été engrangés dans une base de données (voir CD-Rom). **Pour que ce relevé concernant les paysages soit le plus complet possible, ont été repérés et intégrés à la base de données les extraits qui contenaient :**

- le mot « paysage »
- le mot « site »

- une description paysagère. La notion de description paysagère est celle retenue pour les paysages témoins, c'est-à-dire une description mettant en évidence plusieurs des caractéristiques dont la combinaison forme un paysage : le relief, l'hydrographie, les morphologies agro-forestières, les morphologies de l'habitat, les structures industrielles ou les infrastructures de communication et de transport. Toutes n'étaient pas nécessaires, l'important étant que la description permette de se faire une bonne idée visuelle du paysage décrit.
- les mots liés à la notion de point de vue : « vue », « point de vue », « belvédère »⁶⁶, « panorama », « perspective », « tableau », etc.
- les termes spécifiquement liés à l'appréciation esthétique d'un paysage pour la plupart issus du vocabulaire pictural et de l'évolution de la critique de la peinture : « pittoresque », « sauvage », « sublime », ... Comme le mentionne A. Favry dans sa thèse ou, avant elle, des auteurs comme A. Corbin, M. Collot, l'association paysage/esthétique semble en effet indissociable : « *un environnement physique ne sera qualifié de paysage que s'il présente une qualité esthétique aux yeux de celui qui le qualifie de la sorte.* »⁶⁷

Différents champs inclus dans la base de données intègrent ces informations.

Dans un second temps, **une méthode a été mise au point pour transmettre les données retirées des extraits, sous forme cartographique** et permettre ainsi la localisation des paysages repérés, leur analyse et la comparaison avec les résultats obtenus pour les peintures et les photographies.

Trois couches cartographiques ont donc été prévues :

- la première couche (une couche de polygones) recense à travers un zonage approximatif chaque description paysagère, chaque entrée des termes « paysage », « site », de même que « pittoresque » et « sauvage », dont la dimension paysagère est incontestable sauf dans quelques cas relativement exceptionnels. Il faut garder à l'esprit que les contours de ces polygones ne sont pas précis. Ils entourent simplement et dans la mesure du possible, la zone où se situe le paysage mentionné ou décrit dans l'extrait. Un polygone ne représente donc pas un paysage mais le lieu approximatif. A chaque zone tracée a été associé, dans le tableur d'Arcview, un nom composé du nom du guide et d'un n° (ex : Bohémiens1856_poly_001). Celui-ci est également mentionné dans la base de données. Le fait que ce zonage ait été repéré par la présence d'une description paysagère ou des mots « site », « paysage », « pittoresque », « sauvage », etc. est aussi indiqué.
- la deuxième couche cartographique (points) reprend les points de vue mentionnés dans les guides. Il s'agit là d'une localisation dont la précision dépend des informations plus ou moins précises proposées par le guide. Certains sont donc placés à l'endroit exact, d'autres ont peut-être quelques centaines de mètres de décalage. La confrontation de ces points de vue avec la réalité se fera sur le terrain, territoire paysager par territoire paysager, dans l'étape d'analyse locale. A chaque point tracé a été associé un nom, comme pour les polygones. Ex. : Bohémiens1856_pt_001
- la troisième couche (lignes) suit le même principe que la précédente, en mettant en évidence des lignes de vue. Un nom leur est attribué et mentionné dans la base de

⁶⁶ Eminence, lieu dégagé d'où la vue s'étend au loin.

⁶⁷ A. FAVRY, *L'affirmation du sentiment national belge au travers de la représentation du paysage. 1780-1850*, Thèse de doctorat, Faculté de Philosophie et Lettres, ULB, 2005, t. I, p. 19.

donnée permettant ainsi de retrouver l'extrait qui lui correspond. Ex. : Bohémiens1856_ligne_001

Remarque : dans certains cas, l'auteur du guide décrit le paysage vu depuis le point de vue ou simplement mentionne les points d'appel principaux. Dans ce cas, un polygone reprenant le territoire couvert par la vue a été tracé. Ils sont intégrés à la couche de polygones décrite ci-dessus mais portent un nom différent (Ex : Bohémiens1856_polyass_001). Un champ supplémentaire a été ajouté dans le tableur des couches de points et de lignes créant ainsi un lien entre eux et ces polygones.

Pour rendre plus aisée et plus rapide l'analyse des extraits, un autre champ a été ajouté à la base de données : celui de la perception/appréciation des paysages représentés. La grande majorité des paysages décrits dans les guides de voyage font l'objet d'un commentaire renvoyant à une connotation positive de ce qui est perçu. Généralement, c'est cette connotation positive, liée aux schèmes esthétiques, qui crée le paysage, le valorise aux yeux des auteurs et des lecteurs des guides de voyages.

Dans certains cas, cependant, ce paysage est soumis à une critique négative : un paysage anciennement reconnu comme pittoresque peut voir, par exemple, ses caractéristiques dénaturées par la démolition d'un bâtiment ou l'exploitation d'une carrière. Dans ce cas, certains auteurs expriment des réserves.

Parfois même, il arrive que ce soit la totalité de l'espace faisant l'objet de la description paysagère qui est perçu négativement. Certains de ces espaces ne sont pas considérés comme paysagers bien que la forme de leur description renvoie à notre définition actuelle du paysage, car ils ne rencontrent pas les critères esthétiques de l'époque. Ce dernier processus participe du principe d'invention du paysage que nous avons abordé dans l'analyse des représentations picturales (Cf. les Hautes-Fagnes). Certaines régions dont l'image correspond à d'autres cadres que les cadres esthétiques qui lui sont contemporains se voient donc refuser le statut paysager. C'est le cas, par exemple, à certains moments, de régions agricoles où seules priment les notions de labeur, de productivité du sol et de sentiment national⁶⁸. C'est aussi, comme nous l'avons vu, le cas des Fagnes, où des réserves esthétiques, liées à la connotation malsaine qui est restée attachée pendant longtemps aux zones marécageuses, sont émises. Ces régions, quand elles sont rencontrées dans les itinéraires proposés par les guides, renvoient un commentaire défavorable, l'auteur conseillant de les traverser au plus vite.

Ces différentes connotations ont été traduites, dans la mesure du possible, au niveau de la cartographie par l'ajout, dans le nom du polygone, du point ou de la ligne de vue, d'une signalétique allant de ++ à --, 00 correspondant à une appréciation neutre ou difficile à déterminer. Ces divisions ne feront pas l'objet d'une carte, l'appréciation de ces différentes connotations étant parfois difficilement objectivable. L'intérêt de cette appréciation est d'attirer l'attention sur certaines descriptions, mettant en évidence l'évolution de certains paysages et de leur perception. Elle permettra aussi de faciliter l'analyse locale.

⁶⁸ Voir à ce sujet l'analyse d'Amélie Favry sur les paysages agricoles dans la peinture et le discours contemporains entre 1780 et 1850.

Exemples :**perception positive :**

Vallée de la Vesdre : « Tu ne trouveras rien de plus beau, en Suisse, que cette vallée de la Vesdre, interrompit M. Ster. Tiens, regarde ces petits ravins, et ces collines capricieuses, et cette végétation, ici fauve et sombre, là gaie et lumineuse. Quelle variété de sites, tantôt grandioses, austères, mélancoliques, sauvages, romantiques, désordonnés, à inspirer des peintres comme Rembrandt, Salvator ou Decamps ; tantôt paisibles, gracieux, attrayants, coquets, dans la manière pastorale de Lancret et des paysagistes Pompadour ! »

Bohemiens1856_poly+_023)

perception positive et négative :

Vallée de la Lesse : « La vallée est d'un pittoresque extraordinaire, d'une grande richesse botanique et a fourni des éléments précieux à la science préhistorique.

La Lesse est une rivière originale ; contrairement à l'habitude, en vieillissant elle gagne en sauvagerie. La vallée inférieure prend un caractère tout à fait particulier et des plus intéressants. Il y a là, de Houyet près d'Ardenne, jusqu'à l'embouchure, 20 kilomètres de méandres, au milieu d'une région superbe, entre des hauteurs rocheuses qui donnent une impression spéciale de l'antiquité du globe. La rivière, contrariée par des masses calcaires qui la rejettent alternativement à droite et à gauche, décrit une douzaine de crochets plus ou moins accentués ; elle s'en va léchant d'une part les côtes abruptes, de l'autre dessinant des anses herbues sur les prés qui la bordent.

À certains endroits, sous l'amphithéâtre de Furfooz, par exemple, (...) l'âme est en proie à un sentiment étrange, produit de la conception plus nette d'un passé terriblement lointain, au milieu du calme profond de la nature et du silence éloquent des choses.

Je suis forcé de reconnaître que ce caractère a beaucoup perdu, que le charme ancien a été en grande partie détruit par la construction du chemin de fer, aujourd'hui terminé ou à peu près.

En facilitant l'accès d'un coin merveilleux, on n'a pu faire autrement que lui donner le degré de banalité proportionnel à l'accroissement du nombre des visiteurs qu'on lui amenait ainsi. Résultat démocratique. L'impression de solitude et de grandeur sauvage est fort atténuée depuis l'opération, ainsi qu'il arrive toujours en semblable occurrence ; elle se trouve, par le fait, davantage à la portée du commun des voyageurs.

Cette voie, suivant la Lomme d'abord, puis la Lesse, amorcée à Jemelle sur la ligne du Luxembourg, prolongée et exploitée par tronçons successifs, - de Jemelle à Rochefort, de Rochefort à Eprave, d'Eprave à Wanlin, de Wanlin à Houyet, - vient traverser la Meuse au confluent, pour rejoindre, à Tamines, par la vallée de la Molignée et le plateau d'Entre-Sambre-et-Meuse, celle de Namur à Charleroi.

La dernière section - Houyet à Anseremme et traversée du fleuve - reste à livrer à l'exploitation; les travaux d'art qu'elle nécessitait dans le cours inférieur de la Lesse ont exigé un long effort. Mais la voie est tracée, les montagnes sont perforées, les remblais formés, les ponts et les viaducs établis ; bref, l'antique vallée solitaire a pris son aspect nouveau. Inutile d'ajouter que nous regretterions l'ancien, très amèrement, si une saine philosophie, laborieusement acquise, ne nous avait appris la superfluité des regrets.

Le travail exécuté par l'ingénieur Vaillant, révèle une préoccupation évidente – phénomène qu'on n'avait guère eu encore l'occasion d'observer chez les constructeurs de chemins de fer – de sauvegarder autant que possible les beautés pittoresques de la région traversée. Il convient de tenir compte de cette intention, que les nécessités matérielles ont souvent trahie, sans doute, mais qui n'en est pas moins appréciable.»

D'Ardenne(l)1894_poly+-_005

perception négative :

Grupont à St-Hubert (portion entre Grupont et un peu après Awenne) : « On était en forêt depuis longtemps. Forêt, dans ce pays-là, peut vouloir dire futaie, mais non pas très haute. Les arbres, de race chétive, quoique vivace, n'y atteignent point des proportions majestueuses, même quand on les abandonne à toute leur venue. Formes étriquées, branchages vulgaires, couleur monotone, caractère mesquin. Sur le sol, une maigre bruyère et quelques genévriers nains et presque rampants : tout ce qui annonce la pauvreté du sol, accompagnée ordinairement, hélas ! de la pauvreté des populations.

Aussi la contrée est-elle déserte, et elle offre bien des kilomètres carrés sans la moindre habitation ; pas une chaumière, pas une étable, pas un réduit quelconque ; rien.

On avait dépassé Awenne, et entre les bois de ce nom et ceux de Ribilleroux, la route zigzagait toujours. »

Bohemiens1856_poly--_002

appréciation neutre :

Namur : Citadelle : « *Au point culminant (215 m), à côté du terminus du funiculaire, se trouve le Grand-Hôtel de la Citadelle, avec de vastes terrasses (vue)* »

Baedeker1901_pt00_004

B. Résultats**B.1. Types de paysages représentés et leurs localisations**

Quatre cartes correspondant aux quatre périodes détaillées ci-dessus ont été réalisées.

B.1.1. Première carte

La première carte et l'analyse des descriptions qui y correspondent nous montrent que les paysages référencés par les auteurs de guides touristiques entre 1840 et 1860 se localisent presque exclusivement dans les **grandes vallées** (primaire et secondaires) situées globalement **au sud du sillon Sambre et Meuse** : la Meuse entre Givet et Liège, la Sambre, la Semois, la Lesse, l'Ourthe, l'Amblève, la Vesdre ainsi qu'une portion de l'Our. Plusieurs vallées d'importance plus faible sont, elles aussi, mises en valeur : l'Eau d'Heure, l'Ywoigne, le Bocq, la Mehaigne, le Hoyoux, la Lienne ou encore la Salm. Les autres vallées sont par contre complètement ignorées, à une exception près : Alphonse Wauters mentionne les quais de l'Escaut, dans la ville de Tournai⁶⁹. Ces paysages situés dans les vallées mettent bien évidemment souvent en valeur la rivière au travers de différents motifs paysagers.

D'autres types de paysages apparaissent aussi dans les descriptions mais restent souvent localisés dans les endroits précités. On trouve ainsi des descriptions et des mentions de paysages urbains (Liège, Tournai, ...), de paysages industriels (Région de Charleroi et de Liège) ou encore de paysages liés aux infrastructures (Vallée de la Vesdre)⁷⁰. On remarque également quelques mentions de paysages forestiers ou de paysages plus liés à la campagne et localisés essentiellement sur les plateaux mais qui néanmoins ne mettent pas purement en avant l'aspect agricole de ces régions.

Tous les paysages rencontrés pour cette première période, sans distinction de type, ont un point commun : chacun relève à sa manière de la **catégorie esthétique du pittoresque** ou de l'une de ses déclinaisons. Ce n'est pas tant un type de paysage particulier qui est mis en valeur dans ces guides de voyage que la présence d'une série d'éléments et leur coexistence au sein d'un même lieu, voire leur succession qui intéresse et retient l'œil.

⁶⁹ A. WAUTERS, *op cit*, p. 242-243.

⁷⁰ Si certains paysages mettent en évidence des infrastructures de transport, on note aussi que certains paysages visibles depuis le train sont répertoriés. C'est par exemple le cas, pour cette période des paysages, aperçus depuis la ligne Bruxelles-Namur. Une distinction est d'ailleurs réalisée entre des territoires qui retiennent le regard et pour lesquels une appréciation positive est mentionnée soit entre Bruxelles et Ottignies puis de nouveau de Gembloux à Namur. Le territoire traversé entre Ottignies et Gembloux, quant à lui, ne retient pas l'attention. Cf. *En Ardenne*, *op cit*, p. 22.

Comme le montre l'analyse des extraits et du vocabulaire employé dans les descriptions, la perception et l'appréciation de ces paysages se cristallisent autour de l'existence d'un contraste, d'une variété qui charme le regard et le surprend. On remarque notamment entre autres l'emploi des adjectifs "bizarre", "capricieux", "curieux", "désordonné", "fantasque", "heurté", "imprévu", "inattendu", "mouvementé", "saccadé", "saisissant", "singulier", "tortueux", "tourmenté", "varié" qui viennent expliciter et enrichir les descriptions du pittoresque.

Cette influence du pittoresque sur les paysages décrits dans les guides de voyage remonte déjà au moins aux premières décennies du 19^e siècle. Dès cette époque, la vallée de la Meuse, entre Dinant et Liège, est déjà mise en évidence comme le « locus classicus ». Lut Pil l'explique dans son étude sur le paysage pittoresque dans l'art belge⁷¹. C'est aussi le cas de la Lesse, qui bénéficie des trajets effectués par les touristes allant visiter la grotte de Han, depuis Dinant ou Namur. De même, pour ceux qui se rendent à Spa, le trajet par la Vesdre ou l'Amblève est assez incontournable. Sur place, les excursions aux environs, qui sont une des activités principales des curistes et des touristes, ont pour destination la Hoëgne ou la cascade de Coo.

Les liens tissés par le pittoresque entre la peinture et les descriptions proposées dans les guides restent très marqués, au moins durant cette première période (1840-1860). Ils s'expriment tant dans les mentions de motifs que dans les références à différents peintres⁷², comme le montre un des extraits retenus ci-dessus. La récurrence du terme « tableau » dans les descriptions paysagères en est un autre indicateur.

Si le pittoresque prédomine, **quelques autres catégories esthétiques** sont également sollicitées. On reconnaît les caractéristiques du beau paysage, renvoyant aux canons de la campagne idéale⁷³ et du mythe arcadien, qui se mêlent d'une manière relativement indistincte au pittoresque dans beaucoup de descriptions et qui transparaissent au travers de termes tels que "délicieux", "beau", "enchanteur", "gracieux", "harmonieux", "splendide", "somp tueux", "superbe", etc. On remarque quelques perceptions, peut-être plus rares, liées au romantisme : "émouvant", "mélancolique", ...

Une ou deux descriptions, enfin, renvoient plus spécifiquement à la notion de sublime. Ces paysages se concentrent, pour cette période, dans la région de Saint-Hubert, que les Bohémiens traversent pour rejoindre Laroche en venant de Han.

Cette description, extraite de leur guide, montre nettement les différentes caractéristiques issues de ce courant : « *Les bois avaient une fin cependant, et sur la hauteur se découvrit une immense fagne noire et rase, autant que le regard pouvait s'étendre. Au loin, sur la droite, bien loin, on apercevait seulement un petit arbre presque sans ramure, violemment courbé contre la bruyère ; unique excroissance qui dépassât le niveau de ce désert.*

C'était par là que l'orage grondait (...)

- Je n'ai rien vu de plus terriblement triste, dit Thomas, et je ne donnerais pas ma place ici pour une place à l'opéra.

⁷¹ L. PIL, 'Pour le plaisir des yeux'. *Het pittoreske landschap in de Belgische Kunst*, Garant, 1993, p. 223.

⁷² L. PIL, 'Pour le plaisir des yeux'. *Op cit*, p. 221.

⁷³ Dans ces descriptions, on remarque qu'il s'agit d'une interprétation de la campagne qui ne met que très peu en évidence, dans les guides recensés, les aspects agricoles.

On dirait que cette terre est couverte de suie, que toute l'atmosphère n'est qu'une fumée compacte et immobile ; qu'un incendie phénoménal a tout ravagé sur cette contrée, et que là, dans le lointain, contre ce qui fut le ciel, un reste d'embrasement mystérieux et étouffé, qui se trahit par des étincelles fulgurantes, dévore encore quelque chose dans les ténèbres. On se croirait, par une nuit fatale, sur le théâtre d'une combustion éteinte, et ce misérable arbuste roussi a l'air d'un gibet, qui seul aurait échappé au désastre, et demeurerait penché sur ces ruines. Si j'avais à peindre la plaine de Gomorrhe, après que le feu du ciel y eut passé, je tâcherais de reproduire ce que nous avons le bonheur de voir en ce moment même. C'est d'un grand caractère. »

Cette perception s'accroche à une portion du territoire de la Wallonie encore peu décrite dans les guides de voyage et peu fréquentée par les touristes. C'est entre autres par ce biais esthétique, comme nous le verrons par la suite, que les hauts plateaux ardennais ou les Hautes-Fagnes entreront pleinement dans le domaine touristique et deviendront l'objet de nouveaux itinéraires. Néanmoins, à l'époque, ce type de perception reste encore assez éphémère et fragile. Un paysage plus ou moins identique au précédent qui avait été trouvé sublime par les bohémiens et avait provoqué une appréciation positive, ne suscite plus du tout la même émotion, les mêmes auteurs étant alors harassés, ayant plus ou moins perdu leur chemin et se retrouvant pris dans une averse de neige. La simple perception esthétique positive a alors disparu, submergée par la confrontation avec la réalité objective du paysage. La disparition de la distance entre l'effet et la cause supprime ici la dimension esthétique positive.

Quelques autres **perceptions négatives émergent** aussi déjà à cette époque. Les avancées de l'industrie (carrières, ...) ou de la modernité monumentale (destruction de bâtiments anciens, nouvelles constructions qui ne s'accordent pas à leur environnement traditionnel, ...) les provoquent. Les endroits traversés qui ne rencontrent pas les critères esthétiques attendus sont ignorés, l'élément principal entraînant leur oubli tient à leur uniformité.

B.1.2. Deuxième carte

La deuxième carte montre des **évolutions importantes tant dans les localisations que dans les paysages représentés**. Bien sûr, on continue à noter l'omniprésence des vallées⁷⁴ et du paysage de rivière ainsi que du pittoresque qui s'accroche toujours essentiellement à ses modèles et motifs les plus classiques : cours d'eau, rochers, ruines, château, pont, etc. Néanmoins, de nouveaux lieux et de nouveaux paysages sont intégrés progressivement aux représentations. Ils apparaissent essentiellement sous la plume d'auteurs belges et dans des guides plus particuliers. Les grandes séries, comme le Baedeker ou le Conty, ne s'écartent pas encore des grandes vallées et de la région de Spa.

On remarque donc ici l'apparition de paysages situés dans le Brabant wallon. Eugène Van Bommel, particulièrement attaché à Villers-la-Ville, où il centrera l'action de son roman Dom Placide, propose un circuit permettant d'aller voir ces ruines ainsi que le champ de bataille de Waterloo. Il en profite pour décrire d'autres sites des environs : La Hulpe, Genval, Rixensart, etc. On retrouve dans ces représentations des similitudes avec le type de paysages peints par les représentants de l'École de Tervueren dont nous avons parlé dans l'analyse sur les représentations picturales.

⁷⁴ La vallée du Geer qui n'était pas intégrée aux circuits jusqu'à présent y participe au même titre que les autres. Les paysages urbains présents dans ces grandes vallées sont également toujours l'objet de descriptions.

Les paysages vus depuis le chemin de fer prennent également ici une place plus importante. Toutes les lignes de chemin empruntées ou presque font l'objet d'un commentaire quant aux paysages traversés. Ces commentaires s'inscrivent dans la vogue des ouvrages qui ont été consacrés spécifiquement aux paysages vus ou entr'aperçus depuis l'une ou l'autre ligne et qui se sont développés avec l'ouverture de celles-ci⁷⁵.

Certains de ces paysages suscitent l'approbation ou l'enthousiasme – portions de la ligne Bruxelles-Luxembourg, ligne suivant la vallée de la Meuse, etc – comme le montrent l'extrait suivant de l'ouvrage de Eugène Van Bommel : « *Le chemin de fer de Landen à Huy parcourt d'abord un pays faiblement ondulé qui continue les grandes plaines de Neerwinden. Quelques routes bordées d'arbres courent au loin, et ça et là apparaît un village à demi caché dans un pli de terrain ou se dessinant en silhouette au haut d'un plateau. Hannut est une belle localité plus riche et entourée de belles cultures. Mais le pittoresque n'apparaît qu'à Avennes, où l'on atteint la vallée de la Meuse que l'on suit dès lors jusqu'à Huy. Ce pittoresque s'accroît de plus en plus à mesure qu'on avance ; les prairies sont bordées de gracieux coteaux. A Fallais est un curieux vestige de l'architecture militaire du moyen âge ; à Fumal, les collines deviennent sensiblement plus hautes ; à Huccorgne, la vallée est ravissante ; et à Moha se voient les restes d'un château sur un roc escarpé. Mais nous voilà déjà à Statte, ce joli faubourg de Huy.* »⁷⁶

D'autres reçoivent un accueil plus mitigé, parfois lié à la monotonie des régions traversées. C'est par exemple le cas du chemin de fer de Barvaux à Marche. Dans d'autres cas, c'est la construction du chemin de fer lui-même, qui, au même titre que d'autres industries, est considéré comme perturbateur pour le paysage de la région traversée. L'acceptation et l'appréciation paysagère ou non des structures du chemin de fer sont un des débats majeurs du 19^e siècle quant aux paysages. Les avis s'affrontent⁷⁷. Néanmoins, certains défenseurs ardents de la nature comme Jean d'Ardenne, dont la virulence s'exprime à travers ses guides, prouvent que leur lutte n'est pas complètement opposée à une évolution de la perception⁷⁸. Le chemin de fer de la Vesdre en est un exemple. Alors que, dans l'une des premières éditions de son guide, D'Ardenne nie toute dimension esthétique au chemin de fer de la ligne de la Vesdre - « *Le chemin de fer inauguré en 1849, considéré en son temps comme la merveille des travaux d'art, a coupé les méandres, franchi les dépressions, troué les montagnes ; de Liège à la frontière allemande, sur un parcours d'une quarantaine de kilomètres, il n'y a pas moins de vingt ponts et dix-huit tunnels.* »⁷⁹ -, elle apparaît, une quinzaine d'années plus tard, après la refonte du texte : « *A Chênée, au moment de terminer son cours dans la Meuse, l'Ourthe reçoit la Vesdre, prodigieusement maculée par l'industrie verwiétoise. Bien d'autres éléments destructeurs du charme naturel se sont acharnés sur cette vallée, qui, néanmoins, est restée fort attrayante. (...) Le chemin de fer (...) a vrillé ce défilé tortueux, troué successivement tous ses promontoires, coupé tous ses méandres. Il en résulte une série de tunnels, de ponts, de viaducs, une succession d'intermittences où les tableaux de nature, aimables, animés, variés, surgissent de l'ombre, jetés en pleine lumière, brusquement, pour disparaître de même. On retrouve, à chaque repli, les côtes rocheuses et boisées, les mamelons où piquent des clochers rustiques, les retraites ombreuses, les chalets accrochés aux pentes, les métairies au milieu des vergers. – et aussi les usines, les fabriques, toute l'activité industrielle sous diverses formes (...) Et toujours, la coulée d'eau*

⁷⁵ A. FAVRY, *op cit*, pp. 477-480.

⁷⁶ E. VAN BEMMEL, *op cit*, pp. 120-121.

⁷⁷ A. FAVRY, *op cit*, t. III, pp. 446-481.

⁷⁸ S. QUERAT, « Deux infatigables promoteurs du tourisme en Ardenne : Eugène Van Bommel et Jean d'Ardenne », *De la Meuse à l'Ardenne*, n°36, p.144.

⁷⁹ J. d'ARDENNE, *L'Ardenne belge, française, grand-ducale. Guide du touriste dans la région de l'ancienne forêt*, Bruxelles, Ed. Rozez, 1881, pp. 227-228.

noire de la Vesdre, salie par la préparation des laines, réapparaît, enchâssée dans les verdure, bordée de hauts trembles alignés, côtoyant les collines, épandue dans les prés, en nappes immobiles, avec des barrages et des biefs, saignées toujours renaissantes qui portent l'eau de la rivière d'innombrables moteurs. »⁸⁰

Outre le débat sur le chemin de fer, les autres atteintes aux paysages trouvent également un écho de plus en plus marqué dans les guides écrits par des belges à cette période. En effet, la fin du 19^e siècle cristallise la prise de conscience par une frange de la population de l'évolution des paysages. Les touristes, et plus particulièrement ceux affiliés à des organismes tels que le Touring-Club, animés par leur passion normative pour une certaine esthétique, jouent un rôle important dans le combat pour la préservation des sites⁸¹.

Comme nous l'avons rapidement abordé lors de l'analyse de la première carte, on assiste à un intérêt de plus en plus marqué pour les hauts plateaux de l'Ardenne. Celui-ci doit beaucoup à une publication que nous n'avons pas retenue dans le cadre de l'étude, le territoire qu'elle traitait ne correspondant pas aux critères de sélection : E. PICARD, *Les hauts plateaux de l'Ardenne : Bastogne et Saint-Hubert*, 1883. Néanmoins, l'impact de ce guide est tel, dans le milieu touristique belge, que des rééditions en seront réalisées (notamment en 1906) et que des extraits de ce texte seront repris par d'autres, pour justifier et susciter l'intérêt des touristes pour ces nouveaux paysages. Jean d'Ardenne en reprend un passage et en mentionne l'itinéraire. Quelques 50 ans plus tard, le dictionnaire du tourisme fait de même. Picard propose un itinéraire qui, partant d'Hastière par Mesnil-Saint-Blaise, suivrait les crêtes jusqu'à la Hertogenwald, en passant à Beauraing, Gembes, Porcheresse, Paliseul, Our, Villance, Hatrival, Saint-Hubert, Tillet, Amberloup, Flamierge, Bastogne, Noville, Houffalize, La Baraque de Fraiture, Vielsalm, Ligneuville, Malmédy et la Baraque Michel. Comme nous l'avons dit, la clé pour l'appréciation de ce "nouveau" paysage est le sublime. Le discours met l'accent sur la recherche de la différence au niveau perceptif en regard des "classiques jolis sites" : *"Ce n'est pas le touriste amoureux des sites enchanteurs, de la verdure luxuriante et des eaux vives, qui doit songer à parcourir cette contrée, confesse Edmond Picard. Elle n'offre rien qui soit doux et joyeux. Mais ses grands paysages muets et souffrants sont en singulier accord avec les pensées tristes et sévères. Son isolement et sa mélancolie remueront jusqu'aux dernières fibres les cœurs désolés. A la maturité de l'âge, surtout, quand tant d'illusions sont évanouies, quand la vie apparaît comme un âpre combat contre les hommes et la nature, quand avec amertume et inquiétude on se demande s'il est de vraies affections, ce voyage dans ces lieux austères fait accepter plus aisément la douleur..."*⁸². Les Hautes-Fagnes bénéficient aussi de ce changement de perception comme cela a été expliqué dans l'analyse picturale.

⁸⁰ J. d'ARDENNE, *op cit.*, 1897, p. 129.

⁸¹ C. BERTHO-LAVENIR, *La roue et le stylo. Comment nous sommes devenus touristes*, Ed. Odile Jacob, Paris, 1999, pp. 241-261.

⁸² Edmond Picard cité par M. SCHMITZ et alii, *op cit.*, p. 52.

Enfin, l'énorme zone dans la province de Luxembourg correspond à une appréciation générale de Eugène Van Bommel sur le Luxembourg méridional, région à laquelle il consacre un chapitre de son guide : « *Le Luxembourg méridional, qui comprend particulièrement le bassin de la Semois avec les zones de forêts qui l'avoisinent au nord et au sud, est un pays à part dans la Belgique. Situé géologiquement dans le terrain jurassique, il fait partie de la Lorraine et diffère au reste essentiellement de l'Ardenne. Le sol, plus fertile, est surtout propre à la culture des céréales ; les habitations des villages sont plus agglomérées, les fermes isolées sont rares, et autour des villages s'étendent de magnifiques jardins remplis d'arbres fruitiers. Les prairies, le long des rivières, sont très estimées comme pâturages ; les forêts, presque entièrement composées de chênes, sont splendides.* »⁸³. Si la Semois est bien évidemment un des paysages majeurs de la représentation, cette appréciation générale reste la seule consacrée au reste de cette région.

B.1.3. Troisième carte

L'entre-deux-guerres – et la troisième carte - montre un **recentrage des paysages proposés à l'attention des touristes sur les grandes vallées et Spa**. Cette situation s'explique probablement par la **conjonction de plusieurs éléments** : sortie de la première guerre mondiale, dégâts matériels aux infrastructures, crise économique, climat incertain avant la seconde guerre mondiale, etc. L'apparition des congés payés se fait pourtant durant cette période et une véritable révolution culturelle dans le domaine touristique s'opère. En France, comme dans d'autres pays d'Europe (Angleterre, Allemagne), cette époque est celle d'un foisonnement qui s'exprime au travers d'une pléiade d'activités et d'associations de loisirs⁸⁴. Néanmoins, de manière générale, il semble qu'il y ait moins de guides consacrés à notre pays durant cette période. La sélection de leurs itinéraires, mise en lumière sur la carte, a l'avantage de faire ressortir les paysages considérés certainement comme les plus intéressants.

Dans certains cas cependant, le commentaire est extrêmement simplifié et ne permet pas vraiment d'apprécier les représentations mises en avant. Ainsi, le guide Henry mentionne le Condroz et ajoute tout simplement et sans plus de précision : « pittoresque »⁸⁵.

B.1.4. Quatrième carte

La quatrième et dernière carte montre à nouveau l'**abondance des représentations diffusées dans les guides**, cette période profitant clairement des acquis de l'entre-deux-guerres. **Les paysages se distinguent relativement peu des localisations et des catégories isolées durant le siècle qui précède** : grandes vallées pittoresques, Hauts-Fagnes, Hauts plateaux de l'Ardenne, nord du Brabant wallon (Villers-la-Ville, vallée de la Lasne, La Hulpe, Genval, ...).

On remarque également des portions de Condroz situées dans les environs de la route qui mène de Huy à Durbuy. On les retrouvait déjà chez d'Ardenne à la fin du 19^e siècle. Ces lieux traversés et représentés montrent que, d'une certaine manière, une bonne partie de l'émergence de nouveaux territoires est liée au cheminement de lieu classique à lieu classique – ici la Meuse et l'Ourthe, mettant ainsi en évidence l'existence d'un tourisme des interstices.

⁸³ E. VAN BEMMEL, *op cit.*, p. 200.

⁸⁴ C. BERTHO-LAVENIR, *op cit.*, pp. 337-361.

⁸⁵ O. HENRY, *op cit.*, p. 94.

De nouvelles régions apparaissent durant cette période : on remarque la mention plus régulière des paysages industriels du Borinage et dans une moindre mesure des environs de Charleroi. Ceux de la région liégeoise, par leur localisation dans la vallée la plus renommée et leur proximité avec Liège qui représente un carrefour touristique important, avaient déjà été l'objet d'attentions par le passé. Il est très probable que les représentations industrielles dans la peinture (voir supra) ou la littérature ont modifié les perceptions et engendré un intérêt au niveau touristique. De nouveau, semble-t-il, c'est au travers du sublime que cette région et ses paysages acquièrent leur potentiel touristique : « *Son aspect [au Hainaut] ne devient vraiment caractéristique qu'aux approches de Mons, dans le Borinage, où s'est créé à l'intervention de l'industrie charbonnière, un paysage artificiel d'une farouche grandeur. Le « Pays Noir » laisse à qui le traverse une image inoubliable. Sa sombre beauté, issue de la peine des hommes, et la plus dure, a séduit avec raisons les écrivains et les artistes.* »⁸⁶

Les paysages industriels avaient déjà connu quelques descriptions positives durant les périodes précédentes mais moins nettement circonscrites. A l'exception de quelques cas qui apparaissent plus particuliers dans le recensement que nous avons effectué et qui mettaient déjà en œuvre certains des canons du sublime, c'est surtout au travers du pittoresque qu'ils apparaissaient : les usines et les manufactures étant un des éléments, parmi d'autres, qui participait à la variété et au contraste. A la fin du 18^e siècle et dans la première moitié du 19^e siècle, l'intégration de l'industrie dans les descriptions paysagères participe aussi de la structuration de l'environnement belge en un territoire national⁸⁷.

À partir de la fin de la deuxième guerre mondiale, d'autres régions voient leur paysage typique décrit succinctement par l'un ou l'autre auteur. Ces descriptions s'intègrent probablement dans le cadre d'une volonté de dépeindre de manière plus systématique la Belgique : certains ouvrages ne s'articulent plus autour d'itinéraires mais proposent un relevé alphabétique des villes, villages et régions. Dans ce cadre, la Gaume, la Hesbaye, l'Entre-Sambre-et-Meuse, le Pays de Herve, la Famenne, le Condroz, etc. sont mentionnés à une, voire deux reprises. Dans le *Dictionnaire du tourisme*, la Gaume est ainsi décrite : « *Ce petit pays dont l'étendue est d'environ 945 km² présente une grande variété de paysages due à l'alternance de roches dures et de roches tendres, de côtes et de dépressions. Les géographes y découvrent plusieurs zones aux aspects bien tranchés : la Gaume septentrionale ou vallée de la Semois, la Forêt de Gaume qui s'étend d'Orval à Arlon, couvrant la crête qui sépare les bassins de la Semois et de la Chiers, la Gaume méridionale (région de Virton) zone marneuse et stérile, abritée contre les vents du nord par les hauteurs de la Forêt de Gaume, les Côtes lorraines de la frontière qui présentent les caractères de la région de Longwy et de Montmédy : des collines au sommet boisé et aux flancs cultivés. Ces côtes, surtout là où elles sont exposées au midi portent une flore et une faune que l'on chercherait en vain ailleurs en Belgique.*

Cette terre heureuse, heureuse par son climat, plus doux que celui qui règne dans notre pays – la vigne y prospérait encore il y a quelques années – et par l'agrément de son relief, dont les larges ondulations impriment au paysage un caractère intime et accueillant, est restée un peu à l'écart du tourisme. (...)

La Forêt de Gaume contient des stations de haut intérêt biologique, géologique et archéologique. Les villages gaumais, avec leurs habitations propres, sagement alignées le long de la grande rue ont une physionomie très différente des villages de la haute Ardenne. »⁸⁸

⁸⁶ M. SCHMITZ, *op cit.*, p. 213.

⁸⁷ A. FAVRY, *op cit.*, t. II, pp. 348-390.

⁸⁸ M. SCHMITZ, *op cit.*, p. 202.

Le cas de l'Entre-Sambre-et-Meuse

Les paysages de l'Entre-Sambre-et Meuse semblent mériter un traitement un peu particulier. On les retrouve ici et là, **tout au long de l'ensemble de la période étudiée** (1840-1970), mais **sans réelle continuité ou évolution**. Dans notre panel, Wauters est, en 1846, le premier à les mentionner de manière très générale. Il met déjà alors le doigt sur le déficit d'attention qui est accordée à la région : « *Toute la contrée qui environne Beaumont et Chimay ainsi que la partie voisine du comté de Namur, est rarement visitée, même par les habitants du royaume. Ceux qui parcourent les bords pittoresques et animés de la Sambre se hasardent difficilement dans les bois de la Fagne et de la Thiérache. Ils y trouveraient cependant assez de sites remarquables pour se dédommager d'une excursion de quelques lieues.* »⁸⁹ Ce désintérêt se poursuivra dans les décennies qui suivent. Pourtant on lui reconnaît certaines des caractéristiques esthétiques recherchées tout au long du 19^e et du 20^e siècle. Cette situation semble trouver un écho dans la peinture et dans la photographie - à quelques exceptions près.

Aucune explication définitive ne peut être donnée à cette situation, une série d'hypothèses, non exhaustives, peuvent néanmoins être proposées à la réflexion. Tout d'abord, la région est un peu excentrée, de manière générale mais également par rapport aux grands classiques touristiques qui suscitent et provoquent le déplacement : la Meuse, Spa et la Vesdre, Laroche et l'Ourthe, Han et la Lesse se trouvent loin de là. On peut aussi penser que la région souffre d'un déficit d'image et manque de points d'accroche attractifs, capables à eux seuls de retenir l'attention et de faire venir les touristes, comme ce fut le cas avec la grotte de Han par exemple. Enfin, peut-être cette région a-t-elle pâti d'une vocation industrielle (métallurgie, poêlerie) trop importante et d'un manque de structures d'accueil pour les voyageurs.

Cette analyse concernant les paysages qui sont mis en valeur dans les guides montre donc que ceux-ci mettent en œuvre dans leurs pages une géographie sélective. Les raisons en sont diverses et tiennent tant à la volonté d'adéquation du guide à ce que recherchent les acheteurs potentiels, qu'à la volonté de promouvoir une certaine image d'un lieu⁹⁰. Cette pratique n'est pas seulement caractéristique des descriptions de la Wallonie, elle concerne d'autres domaines que le paysage, comme le montre une analyse des représentations véhiculées par les guides de voyage sur Paris et Londres au 19^e siècle⁹¹.

B.2. Essai de détermination d'éléments pouvant être des référents de notre vision

Plus que dans l'analyse des peintures ou des photographies, il est possible de trouver, dans les descriptions paysagères extraites des guides les éléments qui accrochent la représentation et font en sorte que le paysage décrit s'anime et s'imprime dans l'esprit. Pour ce faire, les auteurs de guides ont à leur disposition toute la gamme des expressions, mots et adjectifs permettant d'exprimer une émotion ou une sensation. Alors que, face à une peinture ou une photographie, le spectateur est finalement libre de ressentir des choses plus personnelles et plus individuelles, **dans les guides se met en œuvre toute une pédagogie**

⁸⁹ A. WAUTERS, *op cit*, pp. 269-270.

⁹⁰ A. FAVRY, *op cit*.

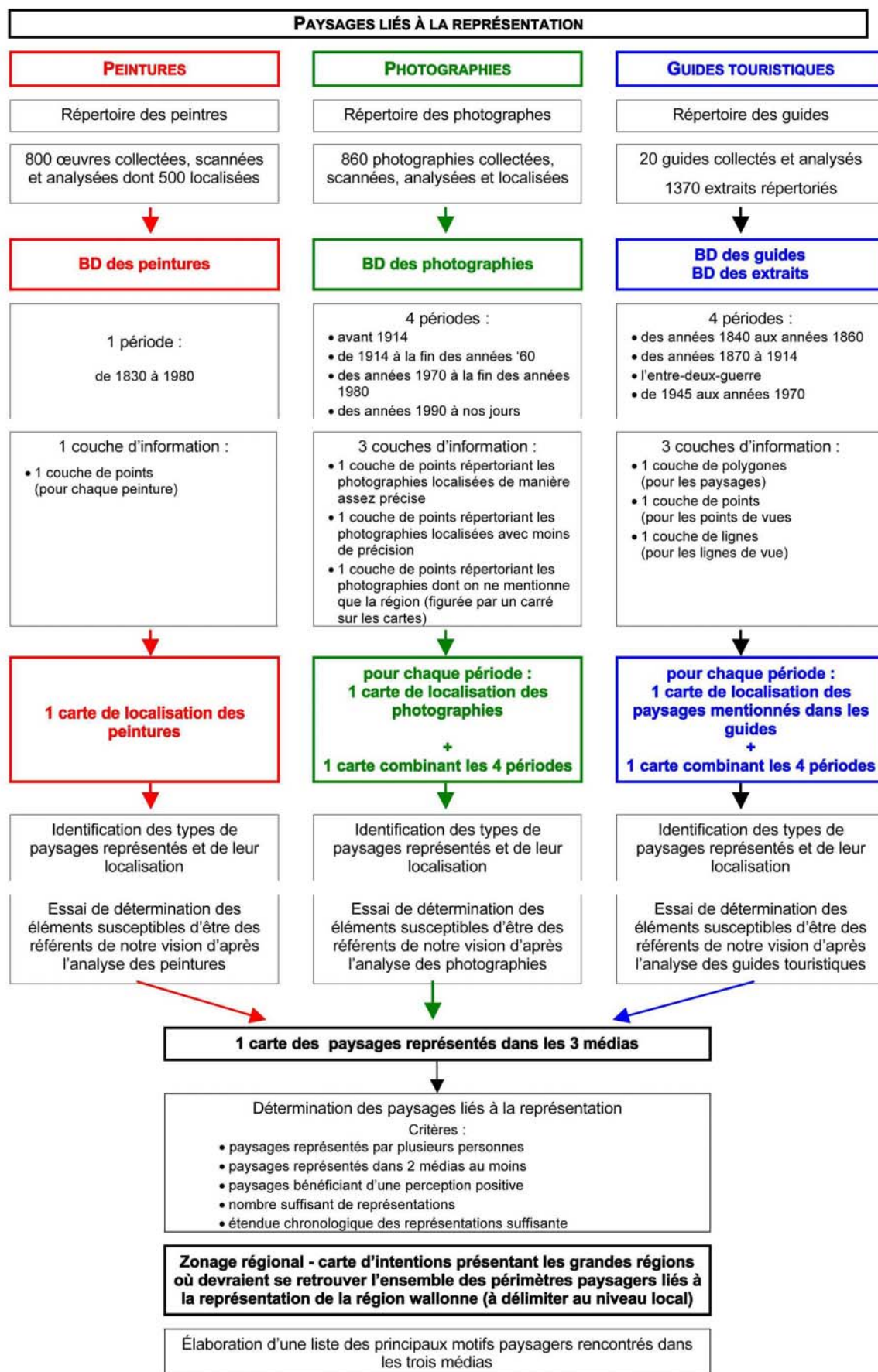
⁹¹ C. HANCOCK, *Paris et Londres au 19^e siècle. Représentations dans les guides de voyage*, CNRS Editions, Paris, 2003.

qui explique au touriste ce qu'il doit regarder, ce qu'il doit en penser et en apprécier. Ce média est particulièrement diffuseur de normes de comportement⁹². Un extrait du guide de Pimpurniaux met particulièrement bien en évidence cette réalité : « *Un omnibus nous attend. Les dames – car nous en avons avec nous – montent dans l'intérieur ; les hommes se hissent sur l'impériale, pour jouir d'un horizon plus vaste. Je suis assis sur la banquette, à côté d'un gros monsieur qu'un guide Murray, tout de rouge habillé et soigneusement serré sous le bras, me signale comme un enfant de la perfide Albion. Fatigué sans doute d'une nuit passée en voiture, le brave homme oublie qu'il s'est proposé, en quittant Birmingham ou Manchester, de voir du pays ; il cède au sommeil, et je gage, à la façon dont il s'appuie sur mon épaule, qu'en ce moment il rêve oreiller. (...) Mon voisin ronfle. (...) Nous continuons à rouler, et, un quart de lieue plus loin, nous apercevons le village de Marché (...); les ruines blanchâtres qui le dominant appellent sur nos lèvres le nom de Franchimont. A cette exclamation, et une pierre aidant, mon voisin se réveille en sursaut ; il nous écoute, puis il ouvre son livre, applique son lorgnon à l'oeil, examine un instant le paysage pour vérifier s'il est conforme à la description qu'il vient de lire, et, satisfait de l'exactitude de son guide, baisse la tête et se rendort.* »⁹³

Différents éléments susceptibles de jouer un rôle comme référents dans notre perception paysagère ont été repérés. Ils concernent de manière générale les paysages de rivière (vallée pittoresque, vallée sauvage, paysages industriels en bord de rivière) et les paysages industriels mais également plus spécifiquement ceux des Hautes-Fagnes, des hauts plateaux ardennais. Ils sont détaillés en annexe I.8.

⁹² C. BERTHO-LAVENIR, *op cit.*

⁹³ Jérôme PIMPURNIAUX, *Guide du voyageur en Ardenne ou excursions d'un touriste belge en Belgique*, Bruxelles, Ed. Delevingne et Callewaert, 1856, vol 1, pp. 4-6. et S. QUERLAT, « Les guides de voyage, une source pour l'histoire du tourisme en Belgique », *Archives et Bibliothèques de Belgique. Actes de la journée d'étude : Les guides de voyage une source pour l'histoire de Belgique*, T. LXXIV, n°1-4, pp. 172-174.



2.3.2.4 Bilan général

Le but de la recherche sur les paysages patrimoniaux est, au final, de proposer des périmètres paysagers destinés à la gestion. Cette recherche sur les paysages liés à la représentation a permis de distinguer quels paysages, qui ont particulièrement été représentés au travers de la peinture, de la photographie et des guides de voyage, sont susceptibles d'être devenus des référents collectifs.

Si une analyse fine et précise n'était pas envisageable dans le laps de temps consacré à cette recherche (pour rappel une personne à temps partiel), **une compilation des résultats et l'établissement d'un zonage est cependant possible à l'échelle de la Wallonie**. L'analyse plus fine des résultats et leur confrontation avec la réalité de terrain pourront alors se faire en parallèle avec le travail réalisé sur les paysages témoins (voir chapitre précédent). Dans cette optique, une étude plus poussée a été menée sur le Tournaisis et la basse Semois. Nous la détaillerons dans la seconde partie de ce chapitre.

Le **zonage régional**, quant à lui, est donc quelque peu imprécis. Il recoupe simplement les analyses globales effectuées au travers des trois médias étudiés et **constitue une carte d'intentions** qui présente les **grandes régions où devraient se retrouver l'ensemble des périmètres paysagers liés à la représentation** qui seront délimités par la suite.

Il a été mentionné tout au début que, dans le cas de la Wallonie, c'est plus une vision commune à plusieurs artistes, une façon semblable d'interpréter le paysage qui patrimonialise celui-ci. Pour déterminer finalement quelles zones peuvent être considérées comme des paysages liés à la représentation potentiellement patrimoniaux, il importe de croiser les divers regards étudiés.

Pour être repris dans ce zonage,

- de manière générale, un paysage devra donc avoir été **représenté par plusieurs personnes** et dans **deux médias différents** au moins ;
- une **perception générale qui tend vers le positif** devra également s'en dégager car on peut estimer que les paysages pour lesquels une perception négative a été mise en avant et qui seraient passés comme tels dans l'imaginaire collectif présentent peu d'intérêt dans une optique de patrimonialisation ;
- il importera enfin de tenir compte dans une certaine mesure du **nombre de représentations** attachées à tel ou tel paysage et de **l'étendue chronologique des représentations**.

Certains cas particuliers sont relevés.

- La vallée de la Vesdre, par exemple, n'a été que peu répertoriée de manière générale parmi les peintures ou les photographies (à l'exception de la ville de Verviers et de quelques représentations locales). Par contre, dans les guides, elle occupe une place prédominante et récurrente pour le paysage varié et pittoresque qui se trouve mis en valeur grâce au chemin de fer. Lors de l'analyse plus fine, au niveau local, il importera de vérifier si elle est susceptible de faire l'objet d'un périmètre ou non. Elle est, pour l'instant, reprise dans ce zonage général. On peut donc la considérer comme paysage de référence.

- Les paysages sur lesquels un artiste, qui se distingue particulièrement par sa reconnaissance (de préférence internationale), a imprimé son identité propre par un nombre important de représentations peuvent aussi être pris en compte dans ce zonage comme paysages de référence. On peut raisonnablement conclure que les représentations que Khnopff a consacrées au village de Fosset y ont laissé une empreinte durable et que les paysages de ce village seront susceptibles de faire l'objet d'un périmètre paysager lié à la représentation.

La carte présentant le zonage met donc en évidence de grands paysages et régions.

On remarque la **prééminence des vallées** : Vallée de la Meuse, Vallée de la Semois (y compris la région de Florenville, Ste-Cécile), Vallée de l'Ourthe, Vallée de l'Amblève, Vallée de la Lesse, Vallée de la Vesdre, Vallées de la Molinee, du Hoyoux, de la Lienne, de la Hoëgne. Comme cela a été dit dans les analyses spécifiques, ces vallées présentent une série de paysages et de motifs paysagers récurrents où les notions de pittoresque, de sauvage, de beau sont omniprésentes. Certaines portions présentent des paysages plus particuliers, industriels ou urbains. La plupart de ces vallées font l'objet de multiples représentations, dans les trois médias. Ceux-ci présentent la rivière tant comme motif générique (ex : la Semois dans son ensemble, la Lesse dans son ensemble) qu'en portions plus spécifiques, plus localisées (ex : les fonds de Quarreux pour l'Amblève ou Laroche et ses environs pour l'Ourthe).

On constate aussi l'importance accordée, au travers des trois médias, aux **paysages industriels** : ceux du Borinage, de la région de Charleroi et du bassin de Liège (déjà cités dans le cadre de la vallée de la Meuse). Tout comme pour les vallées, une vision générale de ces régions côtoie des représentations qui s'attardent plus spécifiquement sur un lieu particulier.

Enfin, on note également l'intérêt suscité par les **paysages des Hautes-Fagnes** ainsi que de **Spa et de ses environs**.

Outre ces zones qui concentrent les représentations des trois médias, on en répertorie d'autres qui croisent également plusieurs visions mais d'une manière un peu moins dense : paysages des environs de Couvin et Mariembourg, paysages urbains de Tournai, paysages de La Hulpe, de Villers-la-Ville (qui gravitent autour de l'abbaye), d'Ottignies, de Chimay, de Beauraing, Rochefort, de Villers-devant-Orval (y compris l'abbaye), de Virton, de Straimont, de Spontin, de Crupet, de Malmédy, etc.

D'une manière générale, il importe de constater ici que **la plupart des paysages repris dans le zonage** et qui ont été répertoriés pour leur aspect pittoresque, sauvage, romantique **mettent en œuvre des paysages de relief**. Au niveau topologique, beaucoup de villes et villages qui y sont repris ont une amplitude altitudinale qui varie du modéré (40 à 65 m) à l'accidenté (plus de 115 m) en passant par le marqué (entre 70 et 110 m) :⁹⁴

- Accidenté : Bouillon, Dinant, Huy, La Roche-en-Ardenne, Liège, Malmédy ;
- Marqué : Charleroi, Namur, Rochefort, Spa, Stavelot, Thuin ;
- Modéré : Arlon, Binche, Chimay, Couvin, Florenville, Mons, Tournai, Virton.

⁹⁴ Catégories reprises dans le mémoire de C. DUBOIS, *Les paysages urbains en Région Wallonne. Approche descriptive, analytique et évaluative d'un échantillon raisonné visant à proposer des objectifs de gestion paysagère*. t. II : annexes, Mémoire de fin d'études, FUSAGx, année académique 2001-2002, pp. 20-25.

Plus précisément encore, la comparaison des résultats obtenus dans ce zonage avec l'analyse descriptive et évaluative réalisée sur les paysages urbains wallons par C. Dubois⁹⁵, montre également que, dans bien des cas, les paysages référencés sont :

- des paysages urbains dits forts, c'est-à-dire « caractérisés par le relief très fortement marqué du site de la ville, la présence d'un élément remarquable ne faisant que renforcer la "force" du paysage » soit Huy, Dinant, Malmédy, Stavelot, Bouillon, La Roche-en-Ardenne ou encore Durbuy ;
- des paysages urbains dits typés, « caractérisés soit par un relief fortement marqué, soit par un relief marqué accentué ou non par un ou des élément(s) spécifique(s) remarquable(s) » soit Arlon, Beauraing, Binche, Florenville, Mons, Namur, Spa, Thuin, Tournai ;
- des paysages urbains dits affirmés, « caractérisés soit par un relief marqué du site de la ville, soit par un relief peu marqué mais accentués par un ou des élément(s) spécifique(s) remarquable(s) » soit Chimay, Couvin, Virton ou Charleroi.

Une quatrième catégorie est également envisagée dans cette étude sur les paysages urbains, celle des paysages urbains peu différenciés, « se caractérisant par un relief peu marqué du site et non accentué par un élément remarquable. ». Aucune des villes reprises dans cette quatrième catégorie ne se retrouve dans les paysages référencés dans notre zonage.

Plusieurs zones n'apparaissent pas sur nos cartes : le pays de Herve, la Gaume, la Famenne, la Hesbaye et la forêt de Saint-Michel. Elles n'ont pas ou presque pas été représentées mais la méthodologie a mis en évidence que chacune, à titre général, a cependant fait l'objet d'une représentation picturale ou photographique et d'une mention dans un guide de voyage. Néanmoins, les motifs paysagers mis en évidence ne se recoupent pas nécessairement. Ces zones sont donc simplement mentionnées ici mais leur rôle dans la construction d'une image des paysages belges semble assez peu important. Elles pourront néanmoins être utiles pour le traitement local par territoire paysager.

Plusieurs représentations générales mentionnées dans le paragraphe ci-dessus rentrent de plus dans la catégorie des **paysages agricoles**. Si l'agriculture participe au développement d'une image de l'environnement physique des Belges, à sa structuration comme territoire national, et ce, dès la fin du 18^e siècle, comme le montre Amélie Favry dans sa thèse consacrée à l'affirmation du sentiment national belge⁹⁶, nous pouvons néanmoins affirmer que cette image s'accroche difficilement à un cadre géographique précis. Elle reste symbolique et participe plutôt à l'affirmation de la puissance productive de la nation. La méthodologie utilisée ici met bien en évidence ce fait. Il faut en effet rappeler que cette étude se base sur la collecte de représentations picturales ou photographiques pour lesquelles un nom de lieu permettait au moins de les situer en Wallonie. La plupart du temps, les représentations de paysages agricoles que nous avons rencontrées apparaissent plus comme un décor que comme le sujet de l'œuvre⁹⁷, celui-ci étant consacré plus spécialement aux personnages mis en scène et à leur activité. Dans les guides répertoriés les plus anciens, les paysages purement agricoles sont ignorés pour leur manque de variété⁹⁸. Dans

⁹⁵ C. DUBOIS, *op cit.*

⁹⁶ A. Favry, *op cit.*

⁹⁷ A. Favry, *op cit.*

⁹⁸ Parfois, prairies et champs sont mentionnés, nous l'avons dit plus haut, mais restent des éléments secondaires qui renforcent le contraste et la variété recherchée dans l'esthétique pittoresque. De plus, ils restent accrochés aux paysages localisés dans les vallées.

les plus récents, tout au mieux, trouve-t-on quelques commentaires généraux sur la Hesbaye, le Condroz, ou le Pays de Herve qui restent néanmoins vagues et, quand ils le peuvent mettent plutôt en évidence les vallées qui les traversent. Plus récemment, une mission photographique réalisée par « Archives de Wallonie » a été consacrée à l'agriculture. Elle s'attarde sur quelques paysages purement agricoles mais dont la représentation reste étroitement liée à la mise en scène de l'activité et de ses acteurs. **Les paysages agricoles ne feront donc pas partie maintenant des paysages liés à la représentation.** Néanmoins, il convient sans doute de surveiller l'évolution de leur représentation et de garder à l'esprit que l'agriculture a une place dans l'imaginaire belge.

Cette analyse générale sur le type de représentations paysagères véhiculées au travers de la peinture, de la photographie ou encore des guides de voyage et leur localisation met donc en évidence le déficit de représentation et d'images collectives de certaines régions et de leurs paysages.

Pour compléter cette étude et aider à l'analyse locale, **une liste - non exhaustive – des principaux motifs paysagers rencontrés dans les trois médias**, assortie de quelques exemples a été élaborée. La notion de motif paysager, reprise dans l'étude de l'IAURIF, doit être comprise comme le choix et l'agencement des éléments représentés, élaborant ainsi un paysage. Cette notion se rapproche de celle de « structure du paysage » explicitée par Neuray, dans son ouvrage : *répartition sur le territoire, perçue à partir d'un point de vue, des éléments ayant une certaine masse*⁹⁹.

⁹⁹ G. NEURAY, *Des paysages. Pour qui, Pourquoi ? Comment ?*, Presses agronomiques de Gembloux, Gembloux, 2004, p. 85.

Motifs paysagers	Représentations picturales	Représentations photographiques	Représentations dans les guides touristiques
La vallée pittoresque (rivière, ruines, villages, rochers, châteaux, usines...)	Meuse, Ourthe, Amblève	Meuse, Lesse	Meuse, Semois, Ourthe, Amblève, Lesse, ...
La vallée sauvage	Lesse, Fonds de Quareux	Ourthe	Lesse, Ourthe, Semois
Le panorama sur la vallée	Semois, Meuse, Ourthe	Meuse, Ourthe	Meuse, Semois, Vesdre, ...
La rivière commerçante (rivière, péniches, animaux de traits, ...)	Meuse	Escaut, Sambre, Escaut	/
Les étangs	Etang de Beloeil, La Hulpe, Boisron (Gedinne)	Etang de Bambois,	Etang de Bambois, Virelles, Mellier
Le lac		Barrage de la Gileppe, Lacs de l'Eau d'Heure	Genval
Le confluent	Sambre-Meuse, Sambre-Lesse	Sambre-Meuse, Sambre-Lesse, Ywoigne-Lesse	Sambre-Meuse, Sambre-Lesse, Ourthe - Amblève, deux Ourthes
La ville ou le village, en bord de rivière surmonté de son ouvrage de défense	Namur, Huy, Dinant	Namur, Dinant	Namur, Liège, Dinant, Huy
La ville (le village) dans une boucle de la rivière et surmonté de son château	Bouillon, Laroche	Bouillon, Laroche	Bouillon, Laroche, Houffalize
Le village et son château		Beauraing	Celles, Bomal, Chimay, Spontin
Le village en bord de rivière	Vresse, Chassepierre	Bohan	Houffalize, Habay-la-Neuve, Hastière
Le village traditionnel serré autour de son église	Villages de la Semois, Hulsonniaux, Radelange, Glons	Couvin	Villages de la Semois
Les ruines (dans leur environnement)	Montaigle, Franchimont	Laroche, Montaigle	Montaigle, Laroche, Villers-la-Ville
Les rochers (dans leur environnement)	Dinant, Falmignoul, Marche-les-Dames, Freyr	Aiguilles de Chaleux	Freyr, Aiguilles de Chaleux, Marche-les-Dames
Le château (dans son environnement)	Spontin	Spontin	Lesves, Brumagne, Crupet
Le château (ou les ruines) sur son (leur) éperon rocheux	Crèvecoeur, Montaigle	Modave	Walzin, Modave

Le moulin	Eprave, Presles, Molhan	Samson, Raborive	
La campagne agreste et pittoresque	Maurenne, Houffalize	Raborive	Achouffe
La campagne laborieuse		Tournaisis (Pion), Filly, Ollomont (Dauchot)	
Les champs		Hesbaye	
Les étendues solitaires et désertiques	Hautes-Fagnes	Hautes-Fagnes	Hautes-Fagnes, Hauts plateaux de l'Ardenne
Le panorama rural	Coo, Herve, La Hulpe	Environs d'Ollomont (Dauchot)	Saint-Hubert,
Le panorama forestier	Hautes-Fagnes, Semois		Environs de Champlon, environs de Maboge, de Nadrin
L'intérieur forestier	Houyet, Forêt de Saint-Michel, Kinkempois	Environs d'Ollomont	Forêt de St-Michel, environs de Celles
Les arbres	Fosset (bouleaux)		
L'épicéa	Hautes-Fagnes, Hotbomont	Hautes-Fagnes	
La silhouette urbaine		Tournai, Dinant	Mons, Tournai
Le panorama urbain	Liège	Liège, Namur	Liège, Namur, Dinant
Les boulevards		Tournai	
Les places		Verviers	
Les quais	Meuse	Tournai, Liège,	Tournai, Liège
L'allée bordée d'arbres		Tournai, La Plante (Namur)	
Les rues	Verviers	Verviers	
Les maisons	Bouillon, Poupehan	Condroz	
Les toits	Verviers		
L'église ou la chapelle	Chiny, Cugnon, Jamoigne	Heusy	
Les buildings		Liège, Charleroi	
Les ponts	Bouillon, Namur, Chiny, Huy	Tournai, Namur	Tournai, Liège
La rivière industrielle	Sambre, Meuse	Sambre, Meuse	Meuse, Sambre
Le canal	Charleroi, Mons	Canal du Centre	
Le panorama industriel	Région de Charleroi	Région de Charleroi	Mons
Les grands ensembles industriels	Grand Trait (Borinage)	Région de Charleroi	Borinage, région de Charleroi, de Liège
Les cathédrales industrielles	Couillet	Région de Charleroi, Borinage	Borinage, région de Charleroi, de Liège

Le teruil	Borinage, région de Charleroi	Borinage, Charleroi	Borinage, région de Charleroi, de Liège
Les cheminées	Borinage, région de Charleroi	Borinage, région de Charleroi	Borinage, région de Charleroi, de Liège
Les chevalements	Borinage, région de Charleroi	Borinage, région de Charleroi	
Le coron	Borinage, région de Charleroi	Borinage, région de Charleroi	
Les jardins ouvriers (et la lessive)	Borinage, région de Charleroi	Borinage, région de Charleroi	
La carrière	Wéris, Sautour	Gaurain	Vallées de la Meuse, de l'Ourthe
Le chemin de fer	Amblève	Borinage, Froyennes	Vesdre
La gare	Spa, Huy (Delvaux)	Marchienne-au-Pont, Houffalize	
Les poteaux électriques	Représentations de Paul Delvaux	Liège (Brohez)	
Les autoroutes	Viaduc de Remouchamps	A8 entre Hacquegnies et Ghislenghien	
Les espaces déstructurés		Condroz, Borinage	

2.3.3 Analyse locale

L'analyse locale a trois buts majeurs :

- croiser les regards à une échelle plus fine et déterminer les paysages de référence et leurs motifs ;
- confronter les résultats obtenus avec la réalité de terrain ;
- fournir un zonage plus précis de ces paysages par la délimitation de périmètres paysagers liés à la représentation et une liste de points de vue qui peuvent être pris sur ceux-ci ; certains d'entre eux, pouvant également être considérés comme potentiellement patrimoniaux.

Pour ce faire, la méthode se déroulera en trois phases :

1) Première phase :

Tout d'abord, grâce aux cartes, aux bases de données et à l'analyse réalisée à l'échelle régionale, sera établie **une liste précise des paysages et des points de vue représentés en croisant les différents médias** pour déterminer lesquels, par leurs multiples représentations, sont devenus des « paysages de référence ».

Pour devenir référentiel, un paysage ou un point de vue doit au moins avoir été représenté par deux personnes, dans des médias différents.

Néanmoins, comme cela a été dit dans le bilan général, certains cas particuliers pourront être relevés :

- paysage sur lequel un artiste (de reconnaissance internationale) a imprimé son identité propre
- paysage pour lequel un média a diffusé, de manière récurrente, un nombre de représentations tel qu'elles ont probablement modelé la vision collective.

De plus, rappelons qu'en fonction du type de représentation répertoriée, ces paysages pourront avoir une importance locale ou plus régionale. Par exemple, la vallée de la Meuse et celle de l'Ourthe ont été représentées, au travers des guides, des peintures et des photographies, comme des entités paysagères à part entière qui ont leurs caractéristiques propres. Elles feront donc l'objet d'un périmètre d'ampleur régionale. Par contre, certains paysages d'ampleur plus locale ont également été mis en valeur de manière spécifique par les peintres, les photographes ou les auteurs de guides touristiques. C'est par exemple le cas de l'unité paysagère qui inclut le château de Freyr, la Meuse, les versants et les rochers qui se reflètent dans les eaux ou encore celle du village de Laroche.

2) Deuxième phase :

Une fois ce croisement entre médias réalisé, les paysages et les points de vue ainsi mis en lumière devront faire l'objet de **vérifications sur le terrain** avant de pouvoir tracer un périmètre ou un point de vue lié à la représentation :

Pour les paysages qui seraient susceptibles de faire l'objet d'un périmètre :

- Le contenu des descriptions obtenues grâce aux guides sera comparé à la réalité.
Ex : Ouffet : « *Quelques vieilles censes, fermes-châteaux antérieures au XVIIe siècle, confèrent à ce village un aspect pittoresque que souligne encore la Tour d'Hestihal, construction du XVe siècle.* » (M. SCHMITZ et alii, Dictionnaire du tourisme en Belgique, Maison Larcier S.A., Bruxelles, 2e édition, 1948, p. 348). Pour cette description concernant Ouffet, on vérifiera que les critères qui font que le village est considéré comme pittoresque (censes, fermes-château, tour d'Hestihal), sont toujours présents.
- Dans la mesure du possible, les points de prise de vue des photographies et des peintures qui représentent ce paysage référentiel seront retrouvés et la représentation confrontée à la réalité. Il est clair, que, dans différents cas, l'identification certaine et précise de ces points de prise de vue ne sera pas possible.
- Néanmoins, il importera, et c'est le plus important, de vérifier si certains des éléments qui caractérisent ces représentations et transmettent une image générale du paysage en question se retrouvent actuellement. Ex : dans les représentations des paysages industriels, la présence des terrils, des corons, des cheminées, etc. ou dans les représentations villageoises de la Semois, la présence des maisons traditionnelles et des séchoirs à tabac.
- Les points de vue mentionnés dans les guides sur ces périmètres mais qui, eux-mêmes, ne font pas l'objet d'une représentation par au moins deux personnes et deux médias différents ne seront pas intégrés comme « point de vue liés à la représentation » mais seront néanmoins répertoriés. Ils pourraient en effet avoir une certaine importance pour le suivi de ces périmètres quand se poseront les questions liées à leur gestion. Tous ne seront pas forcément vérifiés dès maintenant.

Pour les points de vue qui seraient susceptibles d'être considérés comme points de vue liés à la représentation :

- l'accessibilité et la persistance ou non du point de vue seront vérifiées ;
- les descriptions éventuelles – parfois le point de vue est simplement mentionné – seront confrontées à la réalité.

Remarque : Pour cette étape de recherche de points de vue ou de points de prise de vue des photographies et des peintures, il apparaît extrêmement utile, lorsque c'est possible, de se mettre en contact avec les structures locales qui travaillent sur le paysage. Ex : dans le cas de la Semois, les personnes qui s'occupent du Contrat de rivière Semois/Semoy¹⁰⁰.

Les points de vue répertoriés pourront également acquérir de l'importance lors de la mise en place d'un observatoire du paysage.

3) Troisième phase :

Si la plupart des caractéristiques des paysages ou les motifs paysagers que les peintres, les photographes ou les auteurs de guides de voyage ont mis en valeur dans leurs représentations sont encore lisibles actuellement, **la troisième étape consistera alors dans le tracé, la description et la documentation des « périmètres paysagers liés à la représentation » et des « points de vue liés à la représentation » à partir de ces paysages et points de vue de référence.** La délimitation est envisagée selon les principes mis en œuvre pour les paysages témoins : limites visuelles et de sens. Nous ne les répéterons pas ici.

Remarque : il importe de garder la trace des paysages qui ont été représentés mais qui n'ont pas fait l'objet d'un périmètre. Ils peuvent présenter un intérêt pour d'autres analyses locales.

Deux régions ont fait l'objet d'une analyse plus fine, en parallèle avec les paysages témoins :

- le Tournaisis : Plaine scaldienne du Tournaisis (01031 et 01032), Vallée urbanisée de l'Escaut tournaisien et ses carrières (01040), Plaine de Celles et Anvaing (01050), Buttes du Tournaisis (01060), Bas-plateau d'Ath et Soignies (01100), Plaine humide de l'Escaut (01110)
- Les Méandres encaissés et replats de la Semois ardennaise (12040) et Bordure méridionale du plateau ardennais (12062).

L'application de la méthode à ces territoires et les résultats obtenus sont proposés en annexe I.9.

¹⁰⁰ *Contrat de rivière Semois-Semoy. Inventaire et propositions d'aménagement des points de vue du cantonnement de Bièvre. Commune de Vresse-sur-Semois, Arlon, sd ; Contrat de rivière Semois-Semoy. Inventaire et propositions d'aménagement des points de vue du cantonnement de Bertrix (Communes de Bertrix et d'Herbeumont), Arlon, sd ; Contrat de rivière Semois-Semoy. Inventaire et propositions d'aménagement des points de vue du cantonnement de Bouillon, Arlon, sd.*

2.3.4 Conclusion

L'analyse des paysages liés à la représentation a été réalisée dans le cadre de la recherche sur les paysages patrimoniaux en Wallonie. Comme nous l'avons vu, le paysage est une notion multiple qui relève tant de l'objectivité que de la subjectivité. Plusieurs pistes de recherche ont donc été choisies pour tenir compte de cette dualité et repérer l'ensemble des paysages susceptibles d'être transmis aux générations futures.

Parmi ces pistes, celle des paysages liés à la représentation a pour objectif d'atteindre la part de subjectivité du paysage qui transparaît dans les perceptions culturelles dominantes véhiculées au sein d'une société. Elle pose comme hypothèse qu'un paysage est perçu, compris, interprété et apprécié car certains éléments (l'art, la littérature, la culture) qui nous entourent nous en donnent les clés. Ces clés, et donc les perceptions culturelles dominantes, peuvent être identifiées au travers de différents médias. Nous en avons choisi trois : la peinture, la photographie et les guides de voyage. Leur analyse a permis de déterminer quels paysages sont susceptibles d'être considérés comme référents collectifs.

La recherche s'est déroulée en plusieurs phases :

- collecte des informations et classement de celles-ci en bases de données ;
- cartographie des informations récoltées pour chaque média ;
- analyse des types de paysages représentés, de leur localisation et identification des éléments susceptibles d'être des référents de notre vision.

Au final, la recherche a abouti à deux types de résultats :

- une **analyse globale** des paysages représentés à **l'échelle régionale** et leur localisation,
- la mise en place d'une méthode de délimitation, à **l'échelle locale**, de **périmètres paysagers et de points de vue liés à la représentation**

Un premier croisement des résultats obtenus pour chaque média a été réalisé et a permis l'obtention d'un zonage approximatif à l'échelle de la région wallonne. Ce zonage constitue une **carte d'intentions qui présente les grandes régions où devraient se retrouver l'ensemble des périmètres paysagers liés à la représentation qui seront délimités par la suite dans l'analyse locale.**

Cette analyse et ce zonage général montrent :

- la prééminence des paysages de rivière, localisés dans les vallées situées globalement au sud du sillon Sambre-et-Meuse et la récurrence des motifs paysagers liés aux esthétiques du pittoresque, du sauvage et du beau ;
- l'importance accordée, au travers des trois médias, aux paysages industriels du Borinage, de la région de Charleroi et du bassin de Liège ;
- l'intérêt suscité par les paysages des Hautes-Fagnes et de Spa (et ses environs).

D'autres régions et leurs paysages croisent également plusieurs visions mais d'une manière un peu moins dense. Ils sont aussi répertoriés mais devront être mis en évidence, d'une manière plus précise, dans le cadre de l'analyse locale.

L'analyse locale a permis l'élaboration et le test d'une méthode d'identification et de détermination de périmètres paysagers et de points de vue liés à la représentation. Elle a été validée sur deux régions (les territoires paysagers du Tournaisis et de la Semois). La méthode se base bien sûr sur les inventaires et les analyses réalisés pour la peinture, la photographie et les guides et croise les regards afin de déterminer les paysages régionaux ou locaux qui ont été représentés à plusieurs reprises et dans des médias différents. Son application sur le Tournaisis y montre l'importance accordée aux paysages urbains et les difficultés rencontrées pour prendre des vues sur celui-ci. Son application sur la Semois aboutit à la détermination de plusieurs **périmètres paysagers et de points de vue liés à la représentation** :

- un périmètre d'ampleur régionale sur la vallée de la Semois ;
- des périmètres plus petits centrés sur plusieurs villages du fond de vallée : Bohan, Vresse, Laforêt, Alle, Frahan, Poupehan, Dohan, Cugnon ;
- un périmètre comprenant la ville de Bouillon ;
- un périmètre comprenant un affluent de la Semois : le ruisseau du Petit-Fays ;
- des points de vue particulièrement mis en exergue dans les trois médias : Crêtes de Frahan, Tombeau du Géant, Chaire à Prêcher, points de vue du château d'Herbeumont, du Château de Bouillon et de la Ramonette.

Au final, cette analyse sur les paysages liés à la représentation met particulièrement bien en exergue la prédominance de certains types de paysage dans nos référents culturels, un élément dont il faudra tenir compte dans la gestion future des paysages de la région wallonne.

2.4 PREMIER ESSAI D'INTÉGRATION DES DEUX APPROCHES

Plusieurs grilles de lectures ont été envisagées, pour apprécier la valeur des paysages de Wallonie. Elles tentent de tenir compte au mieux de la complexité du concept de paysage et des notions d'objectivité, de subjectivité qui y sont liées.

Deux de ces approches ont été abordées dans le cadre des travaux de la CPDT.

- Celle dite des **paysages témoins** a mené à l'élaboration d'une méthode visant l'identification de morphologies paysagères qui reflètent particulièrement :
 - les activités humaines, leur implantation dans un lieu (actuellement ou dans une dimension historique),
 - la typicité d'un territoire.
- Celle dite des **paysages liés à la représentation** a conduit au repérage et à l'analyse d'unités paysagères ou groupes d'unités paysagères qui peuvent être considérés comme des référents pour notre perception, par leur représentation répétée et leur diffusion dans différents médias.

Ces deux méthodes ont été testées sur les territoires paysagers du Tournaisis et deux autres territoires paysagers, les Méandres encaissés et replats de la Semois ardennaise (12040) et la Bordure méridionale du plateau ardennais (12062).

Un premier essai d'intégration de ces deux démarches d'inventaire (paysages témoins, paysages liés à la représentation) a été réalisé par comparaison et croisement.

Les résultats obtenus par les deux méthodes sur le **Tournaisis** sont, pour l'instant, difficiles à comparer : la recherche sur les paysages témoins s'est concentrée sur l'analyse des paysages ruraux et industriels, tandis que l'analyse des paysages liés à la représentation a surtout mis en évidence, pour cette région, la prédominance des représentations de la ville de Tournai. Il faudra donc tenir compte de ces résultats lors de l'adaptation de la méthode d'identification des paysages témoins aux territoires urbanisés et urbains.

Pour la **Semois** par contre, l'intégration et la comparaison des deux approches sont possibles. L'application de la méthode concernant les paysages témoins a permis de reconnaître l'importance de la vallée de la Semois pour diverses raisons :

- phénomènes géomorphologiques particuliers (méandres encaissés, méandres recoupés) et influence de ceux-ci sur l'implantation humaine ;
- développement et concentration d'activités spécifiques : tourisme, culture du tabac ;
- particularités de la ville de Bouillon.

Les paysages de la vallée de la Semois ont également été mis en exergue dans la seconde approche. La vallée a été retenue, dans son ensemble, pour ses caractéristiques générales qui la relient à l'esthétique du pittoresque et du sauvage : sinuosité de la rivière, aspect tourmenté de certains méandres, forme naturelle des berges, versants boisés, rochers, villages aux habitations traditionnelles, présence de ponts et de moulins, culture du tabac, etc. Il s'agit d'un ensemble d'éléments qui jouent sur les notions de contraste et de variété.

Ce recoupement dans les recherches montre assez nettement que la vallée de la Semois constitue un paysage fort de la Wallonie. Ce paysage a été repéré tant au travers de caractéristiques s'attachant à des éléments objectifs (son histoire géologique et humaine) qu'à des éléments de nature plus subjective (sa perception comme référent visuel). **Le paysage de la Semois et ses spécificités (notamment la ville de Bouillon) peuvent donc être considérés comme un paysage d'enjeu patrimonial, un paysage auquel une attention particulière devra être attachée et pour lequel des mesures de gestion spécifiques adaptées aux caractéristiques mises en évidence dans la recherche devront être trouvées.**

De manière générale, les paysages sur lesquels se rencontrent les méthodes rassemblent plusieurs valeurs qui les font entrer dans le champ patrimonial. Ils devront donc particulièrement retenir l'attention des autorités.

3. SUIVI DES TRANSFORMATIONS

Egalement préconisé par la Convention européenne du paysage, le suivi des transformations des paysages a été amorcé via une réflexion sur la création d'un **observatoire du paysage** en Wallonie¹⁰¹.

L'observation continue dans le temps des paysages constitue en effet un outil privilégié pour en suivre l'évolution et en analyser les mécanismes. Elle permet en outre de mesurer l'efficacité des mesures de gestion, de protection et de requalification du paysage mises en œuvre. Elle constitue dès lors un outil précieux pour le développement d'une politique du paysage avertie et efficace.

Une telle démarche peut également fournir un matériau de base

- à des activités de communications,
- à des activités de sensibilisation aux paysages et aux pressions qu'ils subissent (parcours d'observation, reconstitution de l'historique d'un paysage,...).

Aussi, avant d'envisager la mise en place d'un observatoire du paysage à l'échelle de la région wallonne, il paraît donc indispensable d'en fixer la mission et les objectifs dont découleront les modalités de sa mise en œuvre.

De manière plus concrète, l'équipe de la CPDT a été associée au comité de pilotage du projet de mise en place d'un observatoire photographique du paysage dans la bassin transfrontalier Semois/Semoy. Cette expérience pilote, menée dans le cadre du Contrat de rivière, devrait aboutir à la rédaction d'un guide méthodologique pour la mise en place de telles démarches, ailleurs en Wallonie¹⁰².

Par ailleurs, les analyses thématiques et leur intégration (réalisées à l'étape d'analyse des caractéristiques des paysages wallons) ont également permis de proposer des « fenêtres » représentatives des territoires paysagers.

L'identification de ces fenêtres a pour finalité l'observation de l'évolution des paysages ainsi que l'identification et la compréhension des processus actifs dans cette évolution et ce, afin d'en améliorer la connaissance et la gestion.

Une fenêtre représentative d'un territoire paysager est un périmètre d'observation fine de ce territoire. Elle doit donc comprendre chacun des éléments qui font la particularité du territoire concerné. Son choix doit permettre de prendre en compte les pressions éventuellement subies par les paysages. La forme, la taille et le nombre de fenêtres représentatives peuvent donc varier en fonction de la diversité paysagère (nombre d'aires paysagères) et de la taille d'un territoire.

Une réflexion plus approfondie mériterait d'être menée sur cette thématique. Celle-ci n'a pu aboutir, la priorité ayant été accordée à l'élaboration de méthodes pouvant permettre la caractérisation et l'appréciation de la valeur des paysages.

¹⁰¹ Cf. rapport de mars 2004

¹⁰² Pour plus d'information : Contrat de rivière Semois/Semoy, ULg - Equipe Eau-Environnement du Département en sciences et gestion de l'environnement, 185 av de Longwy, 6700 Arlon - <http://www.semois-semoy.org/>

4. INFORMATION ET SENSIBILISATION

Dans la lignée de la Convention européenne du paysage, différentes actions ont été menées au sein de la cellule paysage de la CPDT pour **communiquer** et **diffuser l'information** engrangée. La CPDT participe ainsi aux efforts entrepris par la Région wallonne en matière d'information et de sensibilisation du public, des représentants élus et des associations, quant à la valeur des paysages présents et à venir, à leur rôle et à leur transformation.

• Guide de sensibilisation au paysage

Outre la publication « *Les territoires paysagers de Wallonie* », l'équipe s'est attelée à la rédaction d'un guide de sensibilisation au paysage intitulé « *Pour une meilleure prise en compte des paysages* »¹⁰³.



Face à la tendance à la banalisation voire à la dégradation des paysages, observée qui affecte l'ensemble de la collectivité en Wallonie et ailleurs, il apparaissait important et urgent de sensibiliser le plus grand nombre à la préservation et surtout à l'évolution des paysages wallons.

L'objectif fixé était de montrer, au travers d'une publication destinée aux acteurs communaux et au grand public, des pistes concrètes en vue de recréer une dynamique source de richesse, au travers de paysages vivants, variés et attrayants, partie intégrante des projets de vie des individus et des collectivités locales.

Pour cerner les attentes et les points à développer, l'équipe de recherche s'est attachée à recueillir les avis et les réactions de nombreuses personnes-ressources lors de diverses rencontres, de séminaires et par l'instauration d'un groupe de travail qui réagissait face aux propositions de l'équipe.

Les attentes de chacun se sont avérées très variées, ce qui a confirmé le besoin réel de ce genre de document de référence. Dans le cadre du travail demandé, limité à un apport d'information et à une première sensibilisation, il fallait néanmoins se limiter. Des choix ont donc dû être opérés quant à l'objectif précis, au public-cible, à la spécificité de la publication.

Trois objectifs opérationnels ont donc été poursuivis : sensibiliser, informer, responsabiliser les divers acteurs face à la problématique paysagère.

¹⁰³ GODART M.F (dir), NEURAY, C., VAN DER KAA, C. (2004). *Pour une meilleure prise en compte des paysages*, Plaquette CPDT n°4, MRW, Namur - disponible auprès du service de diffusion des publications du Ministère de la Région wallonne. DGATLP - Diffusion des publications / rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes. Tél: 081/33.22.70 Fax: 081/33.21.12. Mail: p.molina@mrw.wallonie.be

La brochure est structurée en trois parties principales.

- La première partie du guide, « *Percevoir et connaître le paysage* », s'attache à la présentation du concept de paysage en apportant des clés de lecture et d'interprétation des paysages wallons. L'évolution du paysage y est présentée et expliquée. La question de la qualité des paysages, tant remarquables que quotidiens, et de son appréciation, clôture cette partie introductive.
- La deuxième partie du guide, « *Les acteurs du paysages* », présente divers acteurs intervenant dans l'évolution du paysage (le citoyen, la commune, la Région wallonne et le Conseil de l'Europe), ainsi que les moyens d'action à leur portée, sur un plan pragmatique. La Convention européenne du paysage, qui constitue une trame plus ou moins implicite à l'ensemble de la brochure, est abordée plus en détail : tenants et aboutissants, signification pratique de sa ratification par la Région wallonne au niveau de la gestion des paysages régionaux.
- La troisième partie, « *Des outils du paysage* », est consacrée à la présentation, plus technique, des principaux outils adaptés à l'échelle communale. L'objectif poursuivi est une présentation exemplative, non exhaustive, et bien illustrée des outils au travers lesquels des actions influentes peuvent être menées.

Ce guide est la première étape indispensable pour la réappropriation et la prise en charge active et efficace des paysages et de leur devenir par les acteurs locaux.

• Colloques et autres interventions

La contribution de la CPDT s'inscrit aussi dans le droit fil de la Convention européenne du paysage par la participation à des colloques et des réunions visant à l'information et à la participation des différents acteurs du paysage. Citons entre autres :

- les Rencontres de la CPDT

La CPDT a contribué à la sensibilisation et à l'échange d'information en matière de paysage par l'organisation de colloques dédiés, totalement ou en partie, à cette thématique. Déjà en 2003, lors des 3^{èmes} rencontres de la CPDT sur le thème « *Stratégie de développement territorial à l'échelle communale* », un des ateliers était consacré aux pratiques de gestion du patrimoine naturel et paysager.

Intervention de FELTZ C. *Les patrimoines naturels et paysagers : atouts de développement territorial ?*

Les 4^{èmes} rencontres de la CPDT « *Territoire, urbanisation et paysages* » organisées en novembre 2004 ont, quant à elles, été entièrement dévolues au paysage.

. Intervention de C. FELTZ : *Paysage et aménagement du territoire en Wallonie en 2004 : Etat de la législation, avancement des recherches de la CPDT et adéquation des outils de gestion territoriale.*

. Intervention de C. BILLEN : *Mise en scène du paysage.*

. Intervention de M. KUMMERT M. et E. DROEVEN : *La carte des territoires paysagers, pour une meilleure connaissance des paysages wallons.*

. Intervention de S. QUÉRIAT : *L'identification des paysages patrimoniaux en Wallonie : Les paysages liés à la représentation et les paysages témoins.*

- l'aide apportée aux groupes d'action locale (GAL) (Programme LEADER+) dans l'établissement de cahiers de charge pour des études paysagères ;
- la participation à différentes journées d'études, académies, et colloques interuniversitaires et internationaux comme assistants ou comme intervenants (communication orale, posters...) dont :

- . la présentation, par E. DROEVEN, au Conseil de l'Europe des travaux de la CPDT en lien avec le paysage lors de la « *Conférence de la Convention européenne du Paysage à l'occasion de son entrée en vigueur* », Strasbourg ; le 17 juin 2004¹⁰⁴ ;
- . la présentation, par E. DROEVEN, des travaux de la CPDT lors de l'Académie de l'urbanisme 2004 : « *Les paysages au-delà du regard* » organisée par la Maison de l'Urbanisme du Brabant wallon, Wavre, du 9 novembre au 14 décembre 2004 ;
- . la présentation de plusieurs posters lors du colloque organisé par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable en collaboration avec le Cemagref, intitulé « De la connaissance des paysages à l'action paysagère », Bordeaux, du 1^{er} au 4 Décembre 2004 ;
- . l'intervention lors du colloque « Le Paysage : définition, protection et gestion » organisé à Bruxelles, les 7 et 8 mai 2004 : QUÉRIAT S., *Les paysages patrimoniaux de Wallonie : le cas des paysages liés à la représentation*, in *Actes du colloque des 7 et 8 mai 2004, Le Paysage : définition, protection et gestion*, Bruxelles, Ed. La Lettre volée, à paraître fin 2004-début 2005.
- . l'intervention lors du 10^{ème} Séminaire international « Université et Patrimoine » sur le thème « Paysages culturels, législations, gestion et participation du public : le patrimoine, défi de la citoyenneté », organisé par l'UNESCO, à l'Université de Newcastle on Tyne (Royaume-Uni), du 11 au 16 avril 2005 : QUÉRIAT S. « *Les figures d'un pays* » : *les paysages wallons à la lumière de leur artialisaton*.¹⁰⁵

• Autres publications

Enfin, l'équipe a participé à la rédaction d'un article dans la Revue Belge de Géographie Belgeo : ANTROP M., BELAYEW D., DROEVEN E., FELTZ C., KUMMERT M. et VAN EETVELDE V. (2004). Landscape research in Belgium in *Landscape research in Europe*, Belgeo 2-3, 209-222.

5. COOPÉRATION EUROPÉENNE

En plus des échanges d'idées menés lors de rencontres et colloques internationaux, l'équipe de recherche de la CPDT répond également aux exigences de la Convention européenne du paysage en matière de coopération européenne et d'échanges d'informations en collaborant, aux côtés de la DGATLP, avec le Ministère français de l'écologie et du développement durable et la DIREN Champagne-Ardenne à l'organisation d'un **atelier transfrontalier sur les atlas de paysage**. L'atelier, qui se déroulera les 15 et 16 septembre 2005 à Monthermé (France), vise l'échange d'expériences et de travaux de recherche en matière de paysage. Il abordera la comparaison de la méthode adoptée pour la réalisation de l'atlas des paysages de la Région Champagne-Ardenne et celle appliquée pour la cartographie des territoires paysagers de Wallonie. La mise en parallèle des cartographies produites de part et d'autre de la frontière doit permettre de chercher les voies de leur intégration.

¹⁰⁴ Pour le rapport de la Conférence : document T-FLOR (2004) 14 sur le site de la Convention européenne du Paysage : http://www.coe.int/T/F/Coop%E9ration%5Fculturelle/Environnement/Paysage/Mise_en_oeuvre/Programme/T-FLOR14f_04.pdf?L=F

¹⁰⁵ Pour le résumé de l'intervention : <http://www.ncl.ac.uk/unescolandscapes/abstracts/abstract.php?id=288>

BILAN ET PERSPECTIVES

Dans la foulée des résultats engrangés lors de la subvention 2001-2002, l'équipe a affiné et clôturé l'identification des **territoires paysagers de Wallonie**. Les résultats de cette recherche ont fait l'objet d'une publication dans la collection « *Etudes et documents* ». Les éléments de méthodologie ayant permis la délimitation des 76 territoires, ainsi que la description des territoires identifiés y sont repris brièvement.

Parmi les objectifs de la Convention européenne du paysage, ceux de sensibilisation, d'information et de responsabilisation figurent en bonne place. C'est pourquoi, toujours en s'appuyant partiellement sur les résultats acquis lors de la subvention précédente, un **guide de sensibilisation** au paysage a vu le jour. Il s'articule autour de trois thématiques : percevoir et connaître le paysage ; les acteurs du paysage ; les outils du paysage.

L'équipe de recherche a également travaillé, durant la subvention 2002-2005, sur la problématique des paysages patrimoniaux et a élaboré des méthodes pour l'appréciation de la valeur des paysages de Wallonie : celle des paysages témoins et celle des paysages liés à la représentation.

Ces deux méthodes d'appréciation des paysages abordées par l'équipe n'ont fait qu'effleurer la problématique des **paysages urbains**. Aussi, ces méthodes devront-elles être adaptées pour porter sur l'ensemble des types de paysages présents sur le territoire wallon, soit également les territoires urbains et urbanisés¹⁰⁶.

Il semble opportun de continuer à porter un **regard croisé** sur les paysages de Wallonie, c'est-à-dire de travailler en équipe pluridisciplinaire (associant historien, géographe, aménageur du territoire...).

Parallèlement, il est crucial que les inventaires des paysages témoins et des paysages liés à la représentation lancés durant cette subvention se poursuivent sur la totalité du territoire wallon.

Pour mener à bien l'ensemble des étapes de mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, l'**aspect participatif**, lié aux processus d'adhésion sociale et à l'identification des paysages appréciés, reconnus par les citoyens devra davantage être pris en compte.

En complément à l'inventaire des périmètres d'intérêt paysager et des points et lignes de vue remarquables, mené par l'asbl ADESA depuis une dizaine d'années, d'autres approches mériteraient d'être développées : notamment l'évaluation de la qualité affective, de la perception et de la représentation des paysages par la population.

Ce point, pourrait être abordé notamment par les questions suivantes : au-delà des grands référents culturels identifiés au travers des paysages liés à la représentation, quels sont les paysages les plus appréciés ? Quels sont, selon la population, les paysages les plus typiques d'une région ? Les plus dégradés ? Ceux qui devraient mieux être pris en considération ? Aussi, quels sont les paysages les plus fréquentés ?

¹⁰⁶ La notion de paysage urbanisé et urbain que nous nous proposons de traiter concerne la ville dans son ensemble, intégrée dans le paysage (selon les outils d'observation que sont la silhouette de la ville, le site de la ville, les bordures et franges urbaines ...).

Cette étape devrait permettre une collaboration avec l'équipe d'actualisation de l'inventaire de la DGATLP (Th. Cortembos)

La démarche développée au fil des chapitres précédents est articulée autour de la dimension patrimoniale. Les paysages, on en conviendra aisément, ne présentent toutefois pas tous cet intérêt. Aussi, on devra s'atteler, à l'avenir, aux **paysages ordinaires et dégradés**. Plus encore, on gagera à mettre en relation ces différentes perspectives.

Les problèmes liés à la gestion des paysages mettent en évidence l'importance d'une bonne connaissance des mécanismes (**dynamiques et les pressions**) agissant sur chaque type de paysage. Dès lors l'identification des facteurs d'évolution, de transformation et de dégradation constitue un enjeu de taille et permettra de mettre en évidence les **menaces et opportunités** liées à nos paysages.

À l'issue de la démarche d'analyse visant à fournir aux responsables wallons les éléments nécessaires à la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage - y compris la **définition des objectifs de qualité paysagère à atteindre** -, il conviendra de définir des pistes concrètes d'action pouvant contribuer à la mise en valeur, à l'aménagement, à la requalification, à la gestion et à la protection des paysages identifiés.

Une **gamme de moyens** (techniques, humains, financiers, contractuels, réglementaires...) **de gestion et de communication** devra être proposée. Ces moyens seront différenciés selon les qualités spécifiques de chaque catégorie de paysage identifié et tiendront compte des dynamiques et pressions qui les concernent.

Pour ce faire, l'équipe de recherche proposera des pistes différenciées - accompagnées d'une évaluation de leurs avantages et inconvénients -, afin de permettre les choix politiques nécessaires quant aux moyens à mettre en œuvre pour rencontrer les objectifs de qualités paysagères fixés.

Le résultat pourrait consister en une « cartographie stratégique de gestion des paysages en région wallonne ». Ce document serait l'aboutissement de l'ensemble des approches qui ont été nécessaires pour en fonder les bases solides.

Enfin, un outil permettant l'évaluation périodique et le suivi efficace des mesures adoptées dans le processus de gestion devra être mis en place. Cet outil, déjà présent dans d'autres pays, est un observatoire du paysage. Celui-ci pourra s'appuyer sur les « fenêtres » identifiées en parallèle avec le processus de délimitation des périmètres paysagers témoins.